

mensuel anarchiste-communiste - n°323 - octobre 2022 - 5 €

- Une époque bien orwellienne :
- Oser la révolution
- Mémoire : la France des rafles
- Incendions le mode de production capitaliste
- Vers un nouveau massacre des Kurdes



CRAMONS LA BOURGEOISIE, PAS LES FORETS







• édito : page 3

SOCIAL

pages 4 à 6 : La désintégration c'est l'intégration. Réflexion sur une époque bien orwellienne

Insubordination salariale: pages 7-8

L'économie en brèves : page 9 Big brother : pages 10-11

RÉPRESSION

page 12 : Seif Boulazreg : traqué à mort à Besançon

pages 13 - 14 Georges Abdallah, 38 ans dans les prisons françaises pages

• NOTRE MÉMOIRE

pages 15: La rafle du Vel d'Hiver

pages 16-17 : Rafles du 26 août 1942 en «zone libre»

• AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

pages 18-19: Incendions et noyons le mode de production capitaliste

• POST-COLONIALISME

pages 20-21 : Retour sur la tournée africaine du président Macron

RÉVOLUTION

page 22 à 25 : Oser la révolution

Livres: page 26 En bref: page 27

• SEXE ET GENRE

pages 28-29 : Débats autour du cobgé menstruel

• ÎNTERNATIONAL

pages 30 à 32 : Tunisie. Saiëd surfe sur la «révolution de la «dignité» pages 33 à 36 : Kurdistan, Vers un nouveau massacre des Kurdes ?

COMMENT FONCTIONNE COURANT ALTERNATIF?

Un week-end par mois, une Commission-Journal (CJ), est organisée dans une ville différente, pour préparer le numéro suivant. Peuvent y participer des sympathisant-e-s intéressé-e-s au même titre que les militant-e-s OCL de la ville en question et que des représentant-e-s des autres groupes de l'OCL.

La CJ a pour tâche de critiquer le numéro précédent, de discuter les articles proposés par des gens présents ou non ; d'en susciter d'autres en fonction des événements et des souhaits émis par les groupes ou des individu-e-s.

En outre, chaque CJ débute par une discussion sur un sujet d'actualité, ce qui permet la prise de décisions concernant les activités de l'OCL, si nécessaire. Le collectif organisateur rédige, immédiatement après la CJ, un compte rendu politique et technique le plus précis possible, puis, pendant les deux semaines à venir, assure le suivi de ce qui a été décidé pour le journal (liaisons, contacts, etc.) ; et c'est lui qui écrit l'édito en fonction de la discussion dans la CJ ou d'événements qui se produisent après.

Si vous souhaitez assister et participer à l'une de ces réunions de préparation et de discussion sur le journal (elles sont largement ouvertes), écrivez à OCL/Égrégore – BP 81213 – 51058 Reims cedex, afin de pouvoir vous y rendre.

COURANT ALTERNATIF Mensuel anarchiste-communiste n° 322 été 2022 Com. par. 0625 G 86750 DIR. PUBLICATION pour les seules obligations légales Nathalie Federico Imprimerie des moissons, Reims Imprimé sur papier recyclé

CORRESPONDANCE

OCL c/o Egregore BP 81213- 51058 Reims cedex oclibertaire@hotmail.com

Contacter localement L'Organisation

Communiste

Libertaire

ALSACE

oclstrasbourg@gmail.com

AUVERGNE

ocl-Moulins@orange.fr

BRETAGNE

oclnantes@free.fr ocl.st-nazaire@orange.fr Douarnenez : ocldzriseup.net

CHAMPAGNE-ARDENNES

OCL c/o egregore BP 81213 51058 Reims cedex lechatnoir@clubinternet.fr

ÎLE-DE-FRANCE

oclidf@riseup.net

LIMOUSIN

ocl.limoges@laposte.net

MIDI-PYRÉNNÉES

OCL c/o Canal Sud, 40 rue Alfred Dumeril, 31 400 Toulouse ocltoulouse@sfr.fr

NORD

Boulogne : OCLB c/o La mouette enragée, BP 403 62206 Boulogne s/Mer cedex lamouette.enragee@wanadoo.fr

> Lille : oclille@gmail.com NORMANDIE ocl-caen@orange.fr

PAYS BASQUE

ocl-eh@orange.fr

POITOU-charentes

Poitiers : ocl-poitou@orange.fr Cognac : oclcognac@ymail.com RHÔNE-ALPES ocl-lyon@laposte.net

Autres contacts passer par oclibertaire@hotmail.com

CA passe à 5 euros en librairie, mais rien ne change pour les abonnements ou les ventes directes

ABONNEMENT 1 AN

o 10 numéros 30 euros

o Tarifs reduits fauchés) 18 euros

o En soutien + de 30 euros

o à l'essai (3 numéros) 5 euros

o Un numéro sur demande Gratuit

Abonnement à l'international et envoi en nombre, nous contacter. Chèque à l'ordre de "La Galère"

> OCL égregore, B.P 81213-51058 Reims cedex



chaque fois qu'un politicien accède au pouvoir d'Etat, il n'a qu'une seule obsession : "faire des réformes" en lien avec ses promesses électorales. Qu'importe s'il a été élu par une minorité des personnes adultes vivant dans ce pays! Il faut rappeler qu'aux dernières élections, Macron a obtenu 18,768 millions de voix au 2ème tour sur plus de 51 millions d'adultes résidents en France, soit un peu plus d'un tiers.

Les réformes en question touchent depuis des décennies toujours les mêmes domaines : les retraites, l'assurance chômage, les minima sociaux, sans oublier le durcissement des fonctions régaliennes de l'Etat où leur démocratie évolue vers un régime policier, allant d'état d'exception en état d'urgence.

Pour la rentrée, nous aurons droit en priorité a encore une nouvelle réforme de l'assurance-chômage alors que la précédente réforme, dont les dernières dispositions

Une

période

incertaine

sont entrées en vigueur à l'automne 2021, n'a pas encore été évaluée. Or les pouvoirs et les moyens de contrôle de Pôle emploi ont été renforcés depuis 2019, et pour ce que l'on en sait, le taux de sanctions est resté stable et concerne très majoritairement des chômeurs non indemnisés. Depuis 2019, le nombre de

chômeurs indemnisés baisse deux fois plus rapidement que le chômage total. Le régime piloté par l'Unédic n'indemnise que 40 % des demandeurs d'emploi. Et parmi ceux qui sont couverts par ce dispositif, plus de la moitié sont loin d'être passifs puisqu'ils assument des contrats précaires à droite et à gauche.

Le projet de loi qui devrait être discuté à l'Assemblée nationale à partir d'octobre doit permettre de repousser à fin 2023 les règles d'indemnisation issues de la réforme de 2019 – entrées en vigueur en 2021 à cause de la crise liée au Covid-19 – et qui s'arrêtent au 31 octobre 2022. Il s'agit déjà, comme toujours, d'une recherche d'économies budgétaires, par le biais d'une diminution des dépenses d'indemnisation. Le gouvernement veut en profiter pour introduire de nouvelles règles avec le principe de «contracyclicité», c'est-à-dire une modulation des indemnités en fonction de la conjoncture économique. «Quand ça va bien, on durcit les règles et, quand ça va mal, on les assouplit».

L'ambition de Macron est d'atteindre ce qu'il appelle «le plein-emploi», avec un taux de chômage à 5 % de la population active (contre 7 % actuellement), alors que de nombreux secteurs connaissent de fortes tensions dans le domaine du recrutement. A noter que le plein emploi se définit selon le Bureau International du Travail dès lors que vous avez moins de 5 % de chômeurs dans un pays. Mais pour d'autres experts, le plein emploi n'existerait que si le taux de chômage se trouve à moins 3 % et d'autres 1 %...

Pour résoudre ce problème de pénurie de main d'œuvre dans certains secteurs "maltraitants", l'Etat n'a comme d'habitude, qu'une seule solution : la coercition. Pourtant, Il n'y a pas de lien démontré entre l'assurance-chômage et les difficultés de recrutement, Macron va donc droit dans le mur! En fait la question fondamentale est de comprendre pourquoi la majorité des demandeurs d'emploi, qui ne sont pas indemnisés par l'assurance-

chômage, ne pourvoient pas aux postes proposés. Pour résoudre ce problème, pour le système, ce serait d'augmenter considérablement le SMIC, de revoir les conditions de travail, les horaires, les contrats de travail, ... mais là, soyons-en sûr, le patronat de ces secteurs déficitaires en bras ne donnera que des miettes ; quant à l'Etat on a vu ce qu'il était capable de faire pour le SMIC qui suit, avec retard, l'inflation. On constate qu'au niveau de ceux et celles qui vendent ici ou là leur force de travail un détachement du travail effectué, une non adhésion à l'entreprise, entraînant une augmentation de l'absentéisme et des démissions dites silencieuses. Cela rejoint quelque part l'absentéisme au niveau électoral. Mais il n'y a pas, dans la situation sociale et politique actuelle, de quoi s'en réjouir car les fondements de la construction d'une force d'opposition révolutionnaire défendant un projet de société véritablement anticapitaliste restent à échafauder.

L'Etat a encore 2 flèches à son arc : l'accompagnement des bénéficiaires du RSA vers le retour à l'emploi où Macron a annoncé en mars vouloir leur «demander une part de devoir» qui consisterait à travailler 15 à 20 heures par semaine. Les modalités de cette réforme du RSA ne sont pas encore connues, il devrait y avoir parait-il des expérimentations dans des départements, ...à

suivre de très près! Quant à la 2ème flèche, il s'agit de l'immigration sans papiers, déjà sur notre sol (plus de 400 000 ont obtenu l'aide médicale de l'Etat qui leur est réservée), celle qu'une fraction du patronat voudrait faire venir (ou régulariser) pour palier aux carences de notre marché de l'emploi. Nous en saurons bientôt plus lors de la future nième loi sur le droit d'entrée et de séjour des étrangers. Il est certain qu'au niveau juridique il v aura un recul sans précédent des recours possibles pour échapper aux obligations à quitter le territoire français sans oublier le bond en avant de la machine policière qui va se mettre en branle pour arrêter les «hors la loi» et satisfaire ainsi l'extrême droite. Ce débat sur l'immigration risque d'atteindre des sommets d'ignominie! Il est certain que nous risquons d'avoir une variété de quotas pour répondre aux besoins de notre économie ; les luttes pour la régularisation, la liberté de circulation et d'installation des sans papiers devraient connaître de nouveaux développements. A suivre et à y apporter notre solidarité ac-

Macron n'oubliera pas non plus sa réforme des retraites toujours prévue pour entrer en vigueur à l'été 2023. Son objectif est bien de porter à 65 ans l'âge légal de départ à la retraite, à un horizon qui reste à négocier avec des collabos qui lui faudra trouver.

Cette situation sans oublier les conséquences de l'inflation dans la vie de tous les jours devraient déboucher sur des colères sociales. Cette rentrée sera-t-elle explosive ? Rien n'est moins sûr car il faudra au mouvement social un sacré désir d'auto organisation pour dépasser les traditionnelles journées d'action et ne pas tomber dans les pièges de la renaissance de la social-démocratie qui n'en finira pas d'attendre la dissolution de l'Assemblée nationale.

OCL Reims le 20/09/2022

La désintégration, c'est l'intégration

Réflexions sur une époque bien orwellienne

Depuis la victoire du «libéralisme» sur le «communisme», les tenants de l'ordre établi s'emploient en Occident à nous convaincre que nous sommes dans le meilleur des mondes possibles, et les courants postmodernes leur apportent une aide précieuse en cherchant une meilleure insertion dans les sociétés existantes pour les innombrables minorités (parmi lesquelles ils placent les femmes) dont ils défendent les intérêts particuliers. Dans le même temps, l'abstention lors des scrutins prend de l'ampleur, mais elle reste invisibilisée en dehors des périodes électorales, et le manque de perspectives empêche l'apparition de mouvements contestataires en mesure de commencer à lézarder le système capitaliste et patriarcal.

ertes, la société imaginée par George Orwell pour 1984 à partir des régimes stalinien et nazi ressemble a priori peu à celle de la France, par exemple, où la Constitution reconnaît des droits tels que la liberté d'expression et de grève, ou encore le pluralisme des partis – et où aucun ministère de la Vérité ou de l'Amour n'a pour l'heure vu le jour. En revanche, certains traits leur sont communs, et ils montrent que le bellicisme, le sécuritaire et la propagande ne sont pas l'apanage des Etats totalitaires.

En régime «libéral», pas besoin d'un Big Brother

La guerre froide entre les blocs de l'Est et de l'Ouest est terminée, mais les puissances impérialistes actuelles ne se partagent pas moins la planète. De plus, les conflits armés sont réapparus en Europe. Les adhésions à l'Otan annoncées par des pays ex-soviétiques ont motivé, en février dernier, l'invasion de l'Ukraine par la Russie bien davantage que le prétexte avancé par Poutine pour ce faire (renverser Zelensky le «fasciste») ; et l'intervention russe a entraîné une réotanisation et une remilitarisation de l'Europe. La spirale qui se dessine conduira sans doute à d'autres affrontements militaires.

Par ailleurs, la pandémie a favorisé le renforcement de l'autorité dans beaucoup de pays. Grâce à l'«état d'urgence sanitaire», Macron a ainsi régné en maître, et d'autres pandémies ou événements excep-



tionnels prochains sont susceptibles de donner tout aussi facilement les pleins pouvoirs aux gouvernants.

Ce sont cependant surtout un certain usage du langage et le poids pris, dans les sociétés imprégnées de postmodernisme, par les apparences sur la réalité qui évoquent 1984.

Comme dans cette dystopie, l'inversion des valeurs est l'un des procédés par lesquels les gouvernants imposent leur vision du monde. «La guerre, c'est la paix (1)» a déjà servi de multiples fois, dans l'Histoire, à justifier des interventions militaires ici ou là. Un autre slogan, émanant d'EDF et de l'Etat, nous assure maintenant aussi, en France : «Le nucléaire, c'est l'énergie propre» idéale pour «régler» le problème du dérèglement climatique - alors que les accidents de ses centrales et les déchets qu'elles produisent font d'elle l'énergie la plus dangereuse ET la plus sale pour la santé. Dans l'après-68, pareille arnaque aurait été accueillie comme il se doit parce qu'il existait un mouvement antinucléaire. Mais, quoique les accidents de Tchernobyl, en 1986, et de Fukushima, en 2011, aient confirmé les pires craintes suscitées par l'atome, ce mouvement a périclité - pour diverses raisons : le choix du tout-électrique par les gouvernements successifs (après le chauffage, la voiture) ; l'intense «com» des nucléocrates assurant que l'alternative au nucléaire était la bougie... ou encore la fameuse «résilience».

On éduque activement les populations à «faire avec le malheur», quel qu'il soit, et à l'accepter comme si rien ni personne n'en était jamais responsable. En attendant la survenue des catastrophes nucléaires futures, divers Etats (en particulier le Japon) font des expériences sur les victimes des catastrophes passées afin de créer un novhomme capable de vivre en territoire contaminé (2). Macron, devenu ces derniers mois un fervent chantre de l'atome, n'a que la résilience à la bouche – mais une bonne partie des écologistes (comme à EELV) et des opposant-e-s à des projets de parcs éoliens industriels ou d'usines à cochons sont mezza voce sur la même longueur d'onde. Pas question de ralentir la croissance économique, qui assure un maximum de profits à une minorité et une certaine paix sociale dans les sociétés dont l'horizon a été bouché.

Dans les années 1980 et 1990, les régimes de gauche puis de « cohabitation » ont œuvré à la désindustrialisation de la France (donc au dynamitage des bastions syndicaux), tandis que les médias et l'intelligentsia proclamaient la disparition de la classe ouvrière et vantaient les charmes de «classes moyennes» très extensibles – «La désintégration, c'est l'intégration», en quelque sorte.

La conscience qu'avait une large fraction du prolétariat de subir la même exploitation, et qui l'incitait à mener une action solidaire pour y mettre fin, est devenue un non-sujet. Pour nous convaincre que le clivage dans la société se situe désormais entre les générations, et plus entre les classes, on nous présente depuis quelques années «les baby-boomers» comme coupables d'avoir dégradé la planète (3). Mais, en 2018, le mouvement des gilets jaunes a démontré que la lutte des classes n'était pas morte ; et la «grande désertion» des personnes qui, dans divers secteurs écon-

1. Traduction de «War is peace» dans la première édition française (en 1950).

2. Lire Contre la résilience à Fukushima et ailleurs, de Thierry Ribault (L'Echappée, 2021).

3. Les vieux pourraient porter plainte contre les jeunes pour âgisme...

4 Courant alternatif - n° 323 - octobre 2022



omiques, envoient aujourd'hui valser leur boulot fait également ressortir son actualité. Ou encore, dans le camp opposé, l'appel de patrons à «assouplir» les conditions d'entrée sur le sol français pour se procurer la main-d'œuvre manquante - la finalité des frontières n'est de toute facon pas tant. on le sait, d'arrêter les migrant-e-s que de sélectionner ceux qui, en réussissant à les franchir, se révèlent aptes à supporter les pires conditions de travail.

La conscience qu'avaient les femmes de subir une oppression particulière a, elle, été battue en brèche par la négation de ce qui les distingue des hommes : leur capacité (potentielle ou effective) de procréer. Cette capacité leur a pourtant valu, depuis des siècles et des siècles, de subir la domination masculine et d'être «punies» (de l'enfermement à la mort) sitôt qu'elles se révoltaient contre leur sort.

«Femme» vient du latin femina («qui allaite»), terme désignant jusqu'au Xe siècle la femelle d'un animal, puis un être humain de sexe féminin. Fourier, en 1837, a forgé dessus le mot «féminisme» pour qualifier une doctrine proposant d'étendre le rôle des femmes dans la société (Le Robert, Dictionnaire historique de la langue française). Il y a encore cinquante ans, définir une femme à partir d'un «ressenti» aurait suscité dans la plupart des pays une énorme réaction, après un instant d'effarement (sinon d'hilarité) mêlé de colère. En France, les courants essentialistes et matérialistes du Mouvement de libération des femmes (MLF) se disputaient alors sur la délimitation entre le sexe biologique et le «sexe social» (appelé aussi rôle social avant d'être rebaptisé «genre» sous l'influence du gender états-unien) : quelle était la part d'inné et qu'est-ce qui relevait de l'acquis? Mais aucune féministe ne niait la réalité du sexe biologique, et toutes admettaient que le sexe social se construisait dessus comme Simone de Beauvoir l'avait résumé par «On ne naît pas femme, on le devient». Il s'agissait d'abolir les rôles sociaux en général, et ce combat passait par la libération sexuelle. De leur côté, ni les travestis (des hommes qui portaient des vêtements féminins) ni les transsexuels ne revendiquaient être des femmes.

Mais la vulgarisation d'une «théorie queer» via les campus américains et francais fait que l'«identité de genre» a peu à peu remplacé le sexe biologique en Occident - les pays anglo-saxons étant le moteur de ce «progrès». «Un homme, c'est une femme s'il dit en être une (4)», nous assure-t-on à présent. Dans le monde entier, des féministes s'écharpent sur cette question (5), ainsi que sur la place occupée au sein de leur mouvement par les «trans» (6) - un ensemble qui comprend pour l'essentiel des «transgenres» (plus ou moins les travesti-e-s d'hier), les transsexuel-le-s y

L'APPARENCE D'UNE FEMME NE FAIT PAS UNE FEMME

En France, la définition postmoderne d'une femme est couramment reprise à gauche, à l'extrême gauche et chez des libertaires ainsi que par une bonne fraction des élu-e-s et des journalistes. Le gouvernement paraît encore dissocier les femmes des «trans», d'après l'intitulé de son ministère «chargé des Inégalités entre les hommes et les femmes, de la Diversité et de l'Egalité des chances» ; mais les auteur-e-s des textes en provenance de ce ministère ont largement puisé dans le lexique du «queer universitaire». Tandis que la chirurgie et la médecine s'acharnent toujours à modifier l'aspect physique des transsexuel-le-s à coups de scalpel ou de traitements médicamenteux pour conformer leur corps à leur désir, le sexe est banni du dictionnaire novlangue et des mœurs politiquement correctes. Et, dans les milieux féministes, on évite les sujets touchant la sexualité féminine par souci d'«inclusivité» et de «bienveillance» à l'égard des «trans». Cette autocensure montre en creux que si ceux/celles-ci partagent avec de nombreuses femmes un refus des rôles sociaux imposés par le patriarcat aux deux sexes, les hommes qui «transitionnent» n'ont pas le même vécu qu'elles.

Mais, à la vérité, le genre ne semble présentement plus guère être un synonyme du rôle social attendu des hommes et des femmes - à savoir, pour ces dernières, être assignées aux tâches ménagères et à l'élevage des enfants. Il s'est réduit à une image (souvent caricaturale) de la féminité qui, loin d'être subversive, les réenferme dans les normes de la «beauté» naguère dénoncée.

L'envie qu'ont des garçons de s'habiller en fille ou de se maquiller est vue comme la «preuve» qu'ils sont «nés dans le mauvais corps», mais être une femme est loin de se limiter à se pomponner pour plaire. Les femmes assurent de nos jours dans leur grande majorité, par leur double journée de labeur, à la fois la reproduction sociale et les activités salariées les moins valorisées et rémunérées (le secteur du «soin» étant leur «spécialité»). Refuser que la réalité de leur oppression soit masquée par un escamotage de ses origines physiologiques n'est ni défendre un point de vue essentialiste ni chercher noise en quoi que ce soit aux «trans» : ils/elles ont évidemment leur place aux côtés des femmes dans le combat contre les institutions patriarcales et contre toutes les discriminations - mais pourquoi ce combat devrait-il absolument être étiqueté «féministe»?

étant extrêmement peu nombreux -, car l'enjeu est de taille : si l'on accepte cette conception d'une femme, l'origine même de son oppression passe à la trappe. Ce serait donc juste la faute à pas de chance ? Difficile à croire - néanmoins l'idée que les femmes sont soit «cis» («en conformité avec leur genre»), soit «trans» tend à s'imposer sur une partie de la planète (voir l'encadré ci-dessus).

Ils et elles n'ont pas voté, et puis après ?

D'autres affirmations contradictoires plus ou moins amusantes nous sont présentées comme équivalentes afin d'an-

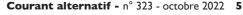


nihiler notre esprit critique. «Le steak ou les lardons à base de protéines végétales, c'est de la viande» prêterait carrément à rire si les filières commerciales véganes ne cherchaient pas avant tout, en s'appuyant sur ces références pour carnivores, à augmenter leurs bénéfices (et les militant-e-s végans à nous éduquer pour notre «bien» en s'appuyant sur le «mal» qu'est la chair). En France, une loi votée en 2020 prévoyait d'interdire à partir du 1er octobre l'usage de mots évoquant la barbaque pour de tels produits; mais, le 27 juillet dernier, le Conseil d'Etat a validé la requête de l'association Protéines France demandant la suspension de son décret d'application.

Dans un autre registre, «Le non-travail, c'est du travail» risque d'être de plus en plus vrai, étant donné que la retraite ou le chômage ne sont plus incompatibles avec le fait de bosser. Les non-actifs/actives du régime général ont désormais le droit de poursuivre ou de reprendre une activité professionnelle et d'ajouter les revenus de cette activité à leur pension (avec un cumul emploi-retraite partiel ou total, selon les secteurs). Et, concernant les personnes au RSA, Macron a annoncé en mars vouloir leur «demander une part de devoir» qui consisterait à travailler 15 à 20 heures par semaine - alors, si on le laisse faire...

Enfin, on peut de plus en plus dire qu'«Etre révolutionnaire, c'est être réformiste... en période électorale», puisque être «de gauche» semble impliquer de voler au secours de la «démocratie» en appelant à voter contre le «fascisme» (7). On a malheureusement vu des camarades suivre pareille ligne lors des derniers scrutins, alors

- 4. Personne n'ose proclamer: «Un Blanc, c'est un Noir s'il dit en être un», et cette différence de traitement entre la «race» et le «genre» n'est pas explicitée.
- 5. Rejeter la définition «moderne» d'une femme conduit de nos jours à se faire traiter de «transphobe», harceler sur les réseaux sociaux voire menacer physiquement.
- 6. Dans l'Eglise protestante genevoise (EPG), un mouvement s'emploie aussi à «démasculiniser Dieu»: «Dieu. c'est une transfemme» serait pour bientôt?
- 7. Voir la brochure Sortons des marais réformistes! (iuin 2022) mise en ligne sur le site oclibertaire.lautre.net.



que cette belle «démocratie» nous promet une exploitation accrue. La pandémie de Covid-19 a permis aux Etats d'accroître leur contrôle sur les populations grâce à de nouvelles technologies de pointe. Elle servira de prétexte au durcissement des conditions de travail : il faudrait les accepter pour rembourser les «largesses» des pouvoirs publics pendant les confinements, de même que des réformes entraînant un recul de conquêtes sociales (retraites, Sécu ?...) ?

Cette pandémie a aussi accentué le gros brouillage politique des dernières décennies – les scénarios complotistes les plus fantaisistes qui ont circulé sur les réseaux sociaux à propos du virus et de sa diffusion ont seulement été la cerise sur le gâteau. Elle a entraîné un repli sur la sphère privée et provoqué des ruptures à tous les niveaux des sociétés : que ce soit au sein des familles, des partis ou des milieux militants, tout le monde s'est engueulé sur l'attitude à avoir par rapport à sa gestion (notamment à propos du passe sanitaire), et ces dissensions ont laissé des traces, de même que le désengagement de la vie sociale.

Au final, la période est très incertaine et rebat les cartes, avec le succès de l'extrême droite aux législatives et, soi-disant pour le contrer, un «hypercentre» représentant les classes dominantes — mais aussi, et surtout, avec ce profond dégoût des institutions qui incite à ne plus aller voter.

L'importance des abstentions à la présidentielle et aux législatives françaises de 2022 a mis en relief un fort rejet de l'ordre établi dans les classes populaires et «moyennes inférieures». Le relatif succès de Mélenchon au premier tour de cette présidentielle a traduit le désir d'une autre société dans une bonne part du corps électoral ; toutefois, le relatif échec de la NUPES à ces législatives a montré que l'union de la gauche bis («New PS» ?) n'avait pas convaincu sur son aptitude à le concrétiser.

L'intégration politique – que ce soit par le travail ou par les élections – est en crise, on le constate avec le désaveu de la

LA MISE EN SPECTACLE DE LA CONTESTATION NE FAIT PAS LA CONTESTATION

Certains événements organisés par des instances de pouvoir ou des mouvements sociaux ne sont pas sans rappeler les rites visant dans 1984 à célébrer le parti et Big Brother, ou encore à exécrer des ennemis.

Les manifestations des féministes ou des homosexuel-le-s sont des moments de fête et de défoulement bienvenus. Cependant, au fil des ans, la Gay Pride s'est transformée en un bizness lucratif qui a fort peu à voir avec les émeutes des homos à Stonewall (en 1969 aux Etats-Unis) dont elle se voulait un rappel. En France, elle a pris le nom de «marche des fiertés» en 2001 après que la Sofiged, société responsable de son organisation, a déposé la marque «Gay Pride» afin de toucher des royalties dessus.

La Journée internationale des femmes qu'avait lancée en 1911 l'Internationale socialiste des femmes (sur proposition de Clara Zetkin) pour revendiquer plus d'égalité en droits avec les hommes a pour sa part été récupérée par l'ONU en 1977. Depuis 2010, les Nations unies lui ont attribué chaque année un thème (le dernier était «L'égalité aujourd'hui pour un avenir durable») sans, bien sûr, prendre en compte l'appartenance sociale des femmes dans chaque pays.

L'ONG environnementale WWF ignore de même les classes sociales quand elle calcule le «Jour du dépassement» à partir duquel l'humanité a consommé l'ensemble de ce que les écosystèmes parviennent à régénérer en un an – en 2022, ce serait arrivé le 28 juillet. Elle a travaillé à partir des «modes de vie» nationaux, pour conclure que «les plus gourmands en ressources» sont «les Qataris» et que «les Indiens» viennent en dernier... comme si au Qatar ou en Inde tout le monde consommait pareil.

La grève internationale des femmes à laquelle appellent des coordinations féministes tous les 8 mars depuis 2017 apporte quant à elle un éclairage sur la réalité sociale des femmes dans le monde : en Europe, elle relève assez du symbolique, alors qu'en Amérique latine ou centrale elle remporte un certain succès. Au Mexique, elle a ainsi été suivie en 2021 par 45,5 % de la main-d'œuvre nationale, avec pour l'économie une perte équivalant à 1,4 milliard d'euros – et ce rapport de force a conduit le Président AMLO et des directions d'entreprise à payer les heures chômées à la fois dans le public et dans le privé.

représentation syndicale et politique. Mais le vote ouvrier en faveur du RN fait craindre le remplacement d'une solidarité de classe par une solidarité de «race», tandis que certaines dérives «postcoloniales» favorisent une essentialisation de la différence. De plus, l'individualisme qui rend compatible la pensée postmoderne en général avec le «libéralisme» facilite l'appropriation par le système marchand de thèmes tels que le féminisme ou la dénonciation des discriminations (voir l'encadré ci-dessus) – il a déjà recyclé l'écologie.

L'abstention seule est insuffisante : comme les médias l'occultent dans leurs

analyses, les gouvernants continuent de gouverner quelle que soit son importance et même si leur image «démocratique» en est un peu ternie. Pour qu'elle soit un outil politique intéressant, elle doit aller de pair avec la construction d'une force d'opposition révolutionnaire défendant un projet de société alternatif.



vient de paraître

Sortons des marais réformistes!

Vanina

Une brochure (format A5, 36 pages) publiée par l'OCL en téléchargement libre sur le site oclibertaire.lautre.net







INSUBORDINATION SALARIALE



HEXAGONE

Ce qui semble caractériser la période, c'est le manque de personnel dans de nombreux secteurs. Santé, Education, Transports publics, mais aussi restauration, hôtellerie etc. Une explication avancée serait des vagues de démissions dans de nombreux secteurs. La fin du confinement avec la relative reprise économique a donné des opportunités d'embauches à celles et ceux qui ont eu, étant donné le confinement, le temps de se pencher sur leur avenir professionnel. D'autres ont opté pour un temps de chômage pour réfléchir à un autre avenir. Par ailleurs la difficulté à recruter tient aussi des faibles salaires proposés et des conditions de travail toujours plus dégradées, entre autres à cause du manque de moyens et du management toujours plus envahissant. Management d'autant plus mal vécu, qu'il a été totalement inutile avec l'extension le télétravail ou la situation d'urgence (exemple dans la Santé).

L'inflation liée au blocage des salaires amène de nombreux conflits dans le privé et un risque dans le public. Pour autant, reste à voir si cela se généralisera à la rentrée. La rituelle grève de rentrée du 29 septembre sera-t-elle routinière? Ou permettra-t-elle des AG dynamiaues?

De ce point de vue, si au sein de la gauche révolutionnaire beaucoup s'enflamme à propose de ce qui se passe en Grande Bretagne. On peut juste remarquer que cet emballement verbal reste purement rhétorique. En fait des travailleurs sans papiers sont en grève depuis plusieurs mois : les piquets de grève RSI DPD CHRONOPOST dont nous parlons à chaque rubrique. Et les grands révolutionnaires qui fustigent si bien la mollesse des directions syndicales en France, sont totalement absents du soutien de ces piquets de grève. Ces 3 luttes comptent d'abord sur les travailleurs sans papiers, des réseaux syndicaux (SUD PTT, SOLIDAIRES 91 et 94, et SOLIDAIRES NATIONAL) et quelques militant.e.s engagé.e.s de longue date dans le soutien aux sans-papiers.

RSI DPD CHRONOPOST

La lutte a continué pendant tout l'été. 3 manifestations par semaine en directions des 3 préfectures : Nanterre, Evry, Créteil. En alternant



avec des rassemblements devant les ministères de l'Intérieur, du Travail (ou Inspections du Travail) ou des boîtes qui refusent de donner des CERFAS aux sans-papiers qu'elles exploitent en toute conscience. La réponse de l'Etat et du Patronat est très claire : refus de répondre de recevoir, déploiement policier plus dense pendant les manifestations. Refus d'autoriser les parcours demandés pour les manifestations à Paris. Il est clair que c'est la préfecture de Paris qui gère cette affaire et que le départ du «célèbre» préfet Lallemand et son remplacement par Nunes ne change pas la politique de l'Etat à ce sujet. Pour les soutiens en dehors des syndicalistes, les élus de la NUPES font le job, les militants de LO aussi. Les libertaires sont présents aussi, mais sous «pavillon» syndical. L'Humanité, tout en réussissant à ne pas donner la parole à Solidaires, a fait publier un bon dossier à propos de Chronopost (28/08/22)

Les dernières semaines ont été marquées par des initiatives de bonne visibilité pour les grévistes : rassemblement massif devant Chronopost à Alfortville -94-, l'initiative du maire PS et de la NUPES. Présence des grévistes à la fête de l'Humanité, avec des débats dans plusieurs stands : Solidaires, PCF 94, LO etc. Le rendez-vous enfin obtenu en Préfecture de Créteil -94n'a pas donné de résultat concret, mais est peut-être le signe que cette lutte commence à gêner le pouvoir.

Une campagne de soutien politique et financier, via une campagne d'affiches spécifiques, la vente de tee-shirts et de badges est en cours. Il s'agit de rendre visible ces 3 luttes et de renforcer les caisses de solidarité. Des réunions

locales de soutien sont aussi en préparation. En Ille de France; acheter un tee-shirt (pendant une manif), coller des affiches (en demander aux militants de Solidaires) sont des gestes simples et essentiels de solidarité de classe.

Faire circuler les infos et remplir les caisses de grève sont essentielles dans cette lutte de classes : https://www.facebook.com/CTSPV

https://www.facebook.com/Solidaires94/https://lydia-app.com/collect/48135-caisse-de-grave/fr

https://www.cotizup.com/sanspapiersdpd

Pour Chronopost : SOLIDAIRES 94 Maison Départementale des Syndicats 11/13 rue des Archives 94000 Créteil- Chèques à l'ordre de SOLI-DAIRES 94 (mention au dos « solidarité avec les sans-papiers).

Pour contacter les grévistes, venez sur nos piquets : RSI : 10 rue de la Sablière, Gennevilliers (92), DPD: rue du Bois de l'Écu, le Coudray-Montceaux (91) (Piquet certains jours) Chronopost: 2 chemin de Villeneuve-St-Georges, Alfortville (94) Contribuez financièrement : https://www.cotizup.com/sans-papiers-chrono-alfortvill;

https://lydiaapp.com/collect/48135-caisse-degrave/fr;https://www.cotizup.com/s anspapiersdp

SANTE

Les syndicats déposent un signalement auprès de la justice pour «mise en danger des personnels hospitaliers»

Fermées à de multiples reprises ces derniers mois, les urgences de l'hôpital de Laval se trouvaient déjà, faute de médecins, au bord de l'asphyxie en décembre. Ils dénoncent des conditions de travail dégradées, un manque de personnel médical et paramédical ainsi que l'augmentation de la charge de travail liée au Covid. La CGT 53 et Force ouvrière (FO) ont déposé. vendredi 12 août, un signalement auprès du procureur de la République de Mayenne, ont annoncé les syndicats dans un communiqué.

«Aujourd'hui, nous réalisons un signalement auprès de vous, Madame, Monsieur le Procureur de la République, sur le fait que l'État français, de par ses décisions de fermetures de lits depuis de nombreuses années. met en danger les personnels hospitaliers de Laval», précisent les syn-

Ils ont également alerté sur la dégradation de l'offre de soins pour les patients. Une situation qui découle de la «souffrance psychologique et physique» professionnels de santé.

Aide de 80 millions d'euros pour l'établissement

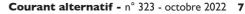
Fermées à de multiples reprises ces derniers mois, les urgences de l'hôpital de Laval se trouvaient déjà au bord de l'asphyxie en décembre, avec deux tiers de médecins manquants. En octobre, le personnel avait entamé une grève illimitée contre une situation qu'il considérait comme «désastreuse pour la population».

En janvier, alors qu'une aide de 30 millions d'euros pour cet établissement avait été annoncée par le ministre Olivier Véran dans le cadre du Ségur de la Santé, l'Etat avait annoncé porter son aide à 80 millions d'euros.

Le Monde avec AFP

Victoire pour les salarié-es des stockages souterrains de gaz naturel Storengy France.

Commencée le 28 juin, à la veille des congés scolaires, la lutte a impliqué les salarié-es de l'ensemble des 10 sites de stockage Storengy du pays, dont 2 dans les Yvelines : Beynes et St Illiers. Ce sont les propositions indécentes du patronat de la branche qui ont mis le feu aux poudres : 0,5 % en ouverture de négociations, alors que la perte de pouvoir d'achat est estimée à 15 % sur les 10 dernières années et que le contexte inflationniste va perdurer avec 6 % prévu pour l'année 2022. Dans le même temps les entreprises distribuent des dividendes records à leur ac-





INSUBORDINATION SALARIALE



tionnaires (par exemple Engie, 20 milliards d'euros sur 15 ans) La détermination a payé! Grève reconductible, piquet de grève, filtrage des entreprises, influence sur le remplissage des réservoirs, front commun des 4 fédérations syndicales qui refusaient les miettes proposées, rassemblement de soutien à l'entrée des sites. Les agents en luttes ont tenu bon, malgré la période estivale et les congés, malgré les pressions des directions et les menaces par constats d'huissier. Victoire Entrant dans leur 4éme semaine de lutte, les grévistes font craquer les patrons. Lors de la réunion de négociations du lundi 18 juillet avec la direction de STORENGY France et la DRH d'Engie, les patrons concèdent : - Des mesures de revalorisations des salaires inférieurs à 2200 euros, ce qui représente pour les agents concernés une augmentation de 4,6 % - Pour les salaires intermédiaires entre 2260 et 3035 euros sont obtenus 2,3% d'augmentation. - Des mesures complémentaires en 2023 en cas d'évolution insuffisante du salaire de base dans la branche dans les IEG (Industries Électriques et Gazières) - Maintien des volumes annuels des mesures d'avancements individuels initialement prévus (NAO), donc il n'y aura pas de coup de rabot ailleurs et cela ne se fera pas au détriment des déroulés de carrières d'autres agents. - En octobre 2022: Versement d'une prime transport de 310 euros en moyenne et d'une prime pouvoir d'achat de 400 euros, suivie d'une prime performance de 250 euros en décembre. - Possibilité de remplacer la moitié des heures de grève par divers absences, heures d'assemblée générale renouvelées, et garantie de destruction de tous les constats nominatifs par huissier et aucunes poursuites envers les grévistes

UNE REINE MEURT, UN EVENEMENT MONDIAL ... DES OUVRIERS MEURENT, SILENCE!

Lundi 29 août, à Pierrefeu-du-Var (83), un homme d'une cinquantaine d'années, qui travaillait sur le chantier d'un sous-traitant d'Enedis, est décédé. Il a été électrocuté. Lundi 29 août, à Die (26), un employé de 29 ans est décédé dans une entreprise lorsqu'il était aux commandes d'un chariot élévateur. Lundi 29 août, à Illifaut (22), un chauffeur de poids lourd de 59 ans, originaire de la Manche, est mort écrasé par son véhicule alors qu'il venait livrer une exploitation agricole. Lundi 29 août, à Saint-Julien-de-Civry (71), un homme de 41 ans qui intervenait pour la destruction d'un nid de guêpes chez un particulier est décédé. Il a été victime d'une électrocution. Jeudi 1er septembre, à Calenzana (20), un ouvrier de 35 ans qui conduisait un engin de chantier est décédé. La pelleteuse a basculé dans un ravin alors qu'il était au volant. Lundi 5 septembre, à Ancenis (44), Un ouvrier agricole âgé de 25 ans est décédé. La benne de son tracteur aurait touché un câble haute tension. Mardi 6 septembre, à Egletons (19), un salarié d'une scierie, âgé de 61 ans, a été

percuté par une machine et n'a pas survécu à ses blessures. L'homme a été atteint à la tête par un vérin de la machine. Mercredi 7 septembre à Coincourt (54), un livreur de journaux de 39 ans a été retrouvé sans vie dans son véhicule alors qu'il était en pleine tournée. Mercredi 7 septembre, à Bouillargues (30), un employé d'une coopérative agricole, âgé de 40 ans, est décédé. Il serait tombé dans une cuve à vin de 3 mètres de profondeur. Jeudi 8 septembre, à Port-en-Bessin (14), un marin pêcheur est décédé à la suite d'un malaise. Vendredi 9 septembre, à Bluffy (74), un ouvrier, âgé de 35 ans, a été retrouvé sous un chariot élévateur retourné dans une entreprise. Il décédé. 249 mortes au travail recensées en 2022. Et bien plus avec tous ceux qui meurent lentement de maladies professionnelles Source: Silence des ouvriers

https://m.facebook.com/story.ph p?story_fbid=1529316947490768&i d=250842078671601

INTERNATIONAL

Royaume Uni

Tout l'été le royaume uni a connu des grèves dans de nombreux secteurs : Poste, rail, bus, métro, dockers etc. Des votes en faveurs de la grève ont été voté, ou sont en cours de consultation dans de nombreux secteurs publics. Il s'agit de grèves de plusieurs jours. Le mouvement social est confronté à au moins 2 questions : les suspensions liées au décès de la reine d'Angleterre ne vont-elles pas casser le mouvement ? Par ailleurs

les grèves, même radicales, ne convergent pas aux mêmes dates. Ce n'est que de la responsabilité des «méchants bureaucrates syndicaux», parfois c'est aussi les salariés d'un secteur veulent «se montrer». En matière d'augmentation des salaires et de lutte pour le pouvoir d'achat (blocage des prix, des loyers etc.), cela nous semble être une tactique perdante pour la majorité de la classe salariale.

Ukraine

Le président Ukrainien «profite» de la guerre pour essaver de faire disparaître les droits des travailleurs en Ukraine. Il semble avoir échoué, provisoirement, grâce à une mobilisation en Ukraine et au niveau international. Des camarades syndicalistes annoncent l'édition d'une brochure qui nous semble pertinente dans la période Pourquoi soutenir la résistance ukrainienne - Brochure du collectif français du Réseau européen Solidarity Ukraine. On peut la télécharger sur

https://laboursolidarity.org/fr/n/23 11/pourquoi-soutenir-la-resistance-ukrainienne

Pour de plus amples informations, nous vous proposons de consulter les sites suivants.

https://rapportsdeforce.fr/ http://www.laboursolidarity.org/ https://revolutionproletarienne.wo rdpress.com/

https://www.facebook.com/lutte-sinvisibles/

Octobre 2022





CHÔMAGE: DANGER, **CHIFFRES ILLUSOIRES**

Vous avez dû entendre le gouvernement se féliciter de la baisse du chômage. Euh... en vrai, on ne sait pas comment le chômage a évolué. En effet, le chiffre officiel annoncé médiatiquement tous les mois pour le chômage est celui déclaré par Pôle Emploi, plus exactement les chômeurs et chômeuses de catégorie A, c'est-à-dire ceux et celles sans aucune activité. Or, le formulaire d'actualisation est en train de changer. Il va progressivement être pré-rempli pour tout le monde en ce qui concerne l'activité salariée, donc un certain nombre de gens vont glisser de catégorie. En fait, la DARES (le service de statistiques du ministère du travail) a fait les calculs pour essaver de voir ce que ca changeait. Malgré tout, le chômage baisse, mais moins qu'annoncé. De toutes façons, il y a plusieurs chiffres du chômage, catégorie A, toutes catégories confondues (ça va jusqu'à E), seulement certaines catégories... Ca, c'est pour les chiffres du ministère du travail. Il y a aussi le chiffre calculé par l'I.N.S.E.E. qui est lui basé sur la définition internationale du chômage et une enquête annuelle, et non sur une inscription à Pôle Emploi. Il est calculé une fois par an. Ne cherchez pas le «vrai» chiffre. Il n'existe pas, et chacun a ses imperfections. Par contre, si on veut savoir si ça monte ou si ca baisse, il faut se baser sur le même chiffre à chaque fois, calculé de la même facon. Et oui, un chiffre du chômage peut monter pendant que l'autre baisse, et réciproquement. Un petit boulot ne vous fait pas disparaître de Pôle Emploi, il ne vous fait même pas forcément disparaître de la catégorie 1er choix (A). Par contre, il vous fait disparaître du chiffre annoncé par l'I.N.S.E.E. A l'inverse, si vous n'avez pas pris la peine de vous inscrire sachant que vous ne toucherez rien, vous resterez dans le chiffre de l'I.N.S.E.E. alors que vous serez ignoré·e du chiffre mensuel officiel. Il faut juste savoir qu'en ce moment, très à la louche, il faut doubler le chiffre officiel (catégorie A) pour avoir toutes les situations, voire le tripler si on veut prendre en compte le temps partiel contraint, et que de toutes les facons, moins de la moitié des chômeurs·ses «officiel·le·s» (catégorie A) sont indemnisé·es.

Source: Baisse du chômage: le chiffre qui met à mal la communication du gouvernement, Cécile Hautefeuille, Mediapart, 22 août 2022; et mon vaste savoir...

Toujours se méfier DES ÉLANS HUMANITAIRES DES INSTITUTIONS!

« Améliorer la production agricole » en Afrique pour lutter contre « l'insécurité alimentaire » : c'est devenu le nouveau credo des institutions internationales et de certains pays occidentaux depuis la pandémie de Covid-19, la guerre de la Russie contre l'Ukraine et la hausse du prix du blé. Banque mondiale, G7, France: tous annoncent le déblocage de fonds pour aider le secteur agricole africain, à travers de nouveaux programmes et mécanismes. Rappelons déjà qu'en Afrique noire, en tous les cas de l'ouest, on consomme peu de blé (surtout du riz et du mil), et que si l'Afrique a servi de prétexte pour négocier la possibilité d'exportation de blé ukrainien, très peu de ces cargaisons avaient cette destination.

Ces annonces sont indécentes quand on se rappelle que le FMI, la Banque Mondiale ont dévasté les aides à l'agriculture à travers les plans d'ajustement structurel. Ecoutons Ibrahima Coulibaly,

Se méfier des chiffres comme des élans humanitaires

président de la Coordination nationale des organisations paysannes du Mali et du Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest: Si le blé, introduit pendant la colonisation, est entré dans les habitudes alimentaires d'une partie des ménages

urbains, «la plupart des Subsahariens se nourrissent principalement de céréales locales», par exemple le mil et le sorgho, et d'autres denrées comme le manioc ou la banane plantain. Et le risque de pénurie pour ces produits locaux n'existe pas : «Certes, les prix ont augmenté comme partout

ailleurs à cause de l'inflation, de l'insécurité qui empêche les activités agricoles dans certaines zones et d'un peu de sécheresse que nous avons eue l'an dernier. Mais on trouve de tout sur les marchés : céréales, fruits, légumes, protéines animales. Et les paysans continuent de travailler. C'est par conséquent très frustrant pour nous d'entendre les discours alarmistes de ces derniers temps. Nous ne comprenons pas cette panique qu'on essaie de créer dans l'esprit des gens». La priorité est de permettre aux paysans d'accéder à du matériel de qualité et d'instaurer des protections douanières vis-àvis du blé et du riz pour ne pas modifier les comportements alimentaires et protéger la production locale de la concurrence.

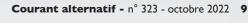
Mais en fait, quand les institutions déclarent vouloir aider l'Afrique en matière agroalimentaire, c'est pour faciliter l'agrobusiness, celui-là même qui affame l'Afrique. Par exemple, la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition, lancée en 2012 par le G8. Ce mécanisme visait officiellement à «sortir 50 millions de personnes d'Afrique subsaharienne de la pauvreté en dix ans». Il a surtout consisté à pousser les États africains à faire de nouvelles réformes foncières et fiscales pour créer un «environnement favorable» aux multinationales de l'agro-industrie. Il a ainsi favorisé l'implantation de grosses entreprises axées sur des monocultures, exigeantes en eau, en terres, dépendantes d'intrants chimiques et tournées vers l'export. Ibrahima Coulibaly relève qu'aucune des initiatives annoncées ces derniers mois ne s'inscrit dans les politiques agricoles qui ont été élaborées avec les organisations paysannes, comme celles de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest, qui regroupe quinze pays, et de l'Union africaine. Elles ne vont pas rendre service aux paysans, mais plutôt «renforcer la domination de l'Occident sur l'Afrique», s'insurge-t-il. Les bailleurs de fonds parlent de sécurité alimentaire, c'est-àdire l'accès de la population à l'alimentation. Les organisations paysannes, elles, prônent la souveraineté alimentaire, c'est-à-dire la faculté de produire soi-même localement l'alimentation nécessaire.

Le nouveau programme de la Banque mondiale «pour lutter contre l'insécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest», censé bénéficier notamment à des petits agriculteurs, est visiblement surtout destiné à promouvoir les investissements privés et l'agrobusiness. Et que dire de l'initiative

Farm (Food and Agriculture Resilience Mission) lancée en mars 2022 par la France, en lien avec l'Union européenne, le G7 et l'Union africaine ? Pour réaliser ce plan, qui vise entre autres à «renforcer les capacités agricoles de manière durable» dans les pays africains, Paris a créé une «coalition du secteur privé pour la sécurité alimentaire», qui rassemble les grosses entreprises de la filière agroalimentaire et est soutenue notamment par la Fondation Bill & Melinda Gates, adepte de l'agrobusiness. Manifestement, la lutte contre « l'insécurité alimentaire » est synonyme d'opportunités d'affaires.

Attention aux dénonciations catastrophistes de la faim dans le monde et notamment en Afrique. Oui, beaucoup ont faim en Afrique, mais quand ce sont ses affameurs qui dénoncent cette situation, il y a de quoi se méfier. Bizarre comme les élans humanitaires collent toujours aux intérêts géopolitiques du moment. Avant la guerre en Ukraine, on avait oublié les risques de famine en Ethiopie ou en Somalie. Maintenant, on s'en souvient, sauf que c'est sans rapport, et on se penche sur l'Afrique subsaharienne, sans doute dans l'objectif que les couches urbaines mangent plus de blé (qu'ils ne peuvent produire pour des raisons climatiques) et moins de mil.

Source: En Afrique, des «plans d'aide» occidentaux à rebours des paysans, Fanny Pigeaud, 22 août 2022, Mediapart





Chronique du contrôle et de la répression

Big

PRISE D'EMPREINTES SOUS LA CONTRAINTE,

POSSIBILITÉ DE CENSURER UN CONTENU EN LIGNE EN UNE HEURE

'est l'un des objectifs des gouvernements depuis des années, il est enfin réalisé! Pouvoir effacer un contenu sur Internet en une heure, c'est le délai dont disposent désormais les plate-formes pour supprimer les contenus considérés comme «terroristes» en ligne. Cette obligation à agir rapidement est la mesure phare d'un texte de loi adopté par les sénateurs le mardi 26 juillet 2022. Ce vote a été confirmé dès le lendemain par les députés.

Qui décide ce qui est «terroriste» ? Le mot «terroriste» recouvre des réalités très différentes selon les époques et les contextes. Depuis toujours, les régimes autoritaires de Turquie, de Russie, d'Egypte ou ailleurs, les exemples dans le monde ne manquent pas, qualifient de «terroriste» toutes les oppositions. Cette loi vise en fait à adapter dans le droit français le règlement européen en matière de "lutte contre le terrorisme sur Internet". Cette mesure n'était pas passée avec la Loi Avia que le gouvernement Macron avait tenté d'imposer en 2020. A l'époque, le Conseil constitutionnel avait censuré une grande partie de la loi, notamment les textes régulant les contenus sur Internet.

Il s'agit en fait de la 15ème loi antiterroriste depuis 2015. Et bien d'avantage si l'on compte toutes les lois sécuritaires, relatives à la surveillance ou aux contestations. Il y a eu moins 3 lois liberticides votées par an en France, avec une nette accélération sous Macron. Une inflation délirante de mesures d'exception qui a bien peu à voir avec les attentats.

Les contenus d'extrême droite, l'apologie du racisme ou du pétainisme, les propos menaçants de syndicats policiers seront-ils concernés par cette loi dite «anti-terroriste» ? Et les propos outranciers et violents de membres du gouvernement Ou la collaboration de multinationales du béton avec des réseaux terroristes en Syrie ? Si tel est le cas, il va falloir fermer une grande partie des médias dominants.

Source: contre-attaque.net

POLICE : 30 000 RÉSERVISTES EN PLUS DANS LES RUES

n appel à recruter des réservistes a été lancé en mars 2022. L'idée est d'avoir «30 000 citoyens mobilisables 90 jours l'an» pour compléter les 140 000 policiers. 7 000 personnes ont déjà répondu. La gendarmerie vise «23 000 intérimaires», sur le même

Ces dizaines de milliers de citoyens vont donc être armés et envoyés dans les rues. Avec quelle formation? 10 jours seulement, dont les «trois quarts» sont consacrés à l'usage d'armes à feu, 170 munitions percutées en stand de tir. Le tout est complété par 30 minutes d'entretien, et c'est parti! Ces réservistes seront très sollicités pour les JO de Paris et lors de la Coupe du monde de rugby, par exemple. Ces recrutements massifs et rapides de réservistes complètent une salve d'embauche déjà délirante dans la police de métier. En additionnant les 30 000 policiers municipaux aux 140 000 fonctionnaires de la police nationale et aux 170 000 employés des sociétés privées de sécurité, l'Etat pourrait disposer d'environ 350 000 membres des forces de maintien de l'ordre et de sécurité intérieure, sans compter les 99 000 militaires de la gendarmerie nationale. Avec les réservistes, plus d'un demi-million d'agents du maintien de l'ordre et de la sécurité intérieure, soit un potentiel ratio d'un pour 150 habitants...

Sources : Sudouest.fr

e 14 mai 2022, à Paris, dans le commissariat du 5ème arrondissement, quatre gardés à vue pour des motifs différents (deux pour stup et deux pour intrusion et dégradation) se sont retrouvés, depuis la même cellule, à partager une situation et un refus commun et à s'entraider pour maintenir ce refus : celui de donner ses empreintes. Toutes les raisons sont bonnes d'empêcher un fichage. Depuis janvier, en plus d'être un délit, le refus de donner ses empreintes peut exposer à devoir lutter contre la force, le procureur pouvant demander une prise « sous la contrainte » effectuée par l'OPJ et d'autres flics. Ce n'est pas systématique : le jour même, dans d'autres cellules, plusieurs personnes sont sorties de GAV sans avoir donné leurs empreintes. Il s'agit encore d'une zone inhabituelle autant pour les flics que pour nous : jusqu'où peuvent-ils, vont-ils aller dans l'usage de la contrainte physique ? Jusqu'où allons-nous résister ? Que peuvent faire les avocats pour faire leur travail de bataille juridique afin de s'impliquer dans la contestation de cette modification récente de la loi, grâce aux occasions que nous leur offrons? Maintenant que l'on sait que la

prise d'empreinte sous contrainte peut avoir lieu (ce n'est pas la première ni la dernière fois), essayons de réfléchir aux manières d'entraver coûte que coûte, individuellement comme collectivement, ce processus. Le récit qui suit est une manière de contribuer à cette réflexion, afin que nous puissions tous avoir en tête des récits de

refus d'obtempérer qui ont pu marcher (ou, à l'inverse, pour comprendre ce qui n'a pas fonctionné, etc.). Crier et s'énerver, ça peut fonctionner... et surtout, surtout ça peut marcher collectivement. Le refus des uns aide les autres. Alors aidons-nous les uns les autres et refusons la signalétique.

Ainsi, dans le commissariat du 5ème, il y a peu de temps : « L'OPJ convoque un par un les récalcitrants et les informe dans son petit bureau que la police va réaliser une prise d'empreinte «sous la contrainte», sur demande du procureur. Cette formulation qui ne veut rien dire impressionne. Tout de suite celui qui était là pour stup prévient les flics et ses co-gardés à vue qu'il est prêt à tout pour ne pas les donner. Alors que tout le monde somnole, les voilà : l'OPJ et un policier ouvrent la porte et lui disent de venir, peut-être pour mater le plus vite possible le plus véhément. Il refuse de les suivre et ils le tirent hors de la cellule, sous une pluie d'insultes et de menaces. Les autres l'entendent hurler et la peur s'installe. Il revient, torse nu, le pantalon baissé, tremblant de rage, et il raconte. Entre les «fils de putes» et les «Je vais les trouver dans le quartier pour les tuer», il dit qu'il a réussit à ne pas donner plus que les doigts de la main droite, et mal, c'est à dire ni la paume, ni le côté des doigts, ni rien de la main gauche. Une victoire, à quel prix ? Tête écrasée sur le sol, puis clef de bras sur le bureau en métal. coups de genoux et de poings dans le coccyx, doigts tordus, pas mal de frayeur et un sentiment

LES PAUVRES AUSSI SONT «IRRITÉS»

es sites Internet permettent de suivre les itinéraires des avions des stars ou des grands dirigeants de ce monde. Une pratique de plus en plus courante qui «irrite les propriétaires de jets privés» écrivent les journaux...

En 2021, les Caisses d'allocations familiales ont réalisé 35,6 millions de contrôles, dont plus de 4 millions de contrôles «à partir des pièces justificatives ou au domicile.» Des agents débarquent chez vous pour vérifier si vous avez le droit de toucher le RSA. Des dizaines de millions de contrôles ont lieu de façon numérique. «Plus de 1 000 données par personne sont collectées pour 13 millions de foyers, grâce à l'interconnexion de dizaines de fichiers administratifs (impôts, éducation, police, justice...). Les contrôleurs ont en outre le pouvoir de consulter nos comptes bancaires, nos factures de téléphone et d'énergie... Toutes ces données sont traitées à notre insu» détaille le site de la Quadrature du Net. Et cette débauche de flicage pour quoi ? 1 % de fraudes ! Les allocataires de minima sociaux sont plus surveillés que les évadés fiscaux qui détournent des milliards.

Source: laquadrature.net





Brother

REFUS COLLECTIF ET VENGEANCE

d'humiliation qui donne l'envie de se venger « sans proportionnalité », comme dirait un porc. Pas de coups de Taser pour cette fois. Ils viennent chercher le deuxième, dont c'est la première garde à vue. Après avoir marché jusqu'au bureau de métal, entouré de 6 policiers, ils lui plaquent un Taser à poing dans le dos et le menacent. Ces salauds obtiennent alors partiellement ce qu'ils voulaient: Les empreintes d'un des trois, avec cette menace de torture électrique. Retour à la cellule, les flics retournent chercher le dernier qui n'a pas encore donné ses empreintes. Le premier à les avoir données s'implique, il met les matelas et les couvertures sur la porte pour barricader bloquer la porte de la cellule. Sur ses conseils, le dernier met ses chaussettes qui puent sur ses mains et se met au coin le plus éloigné de la barricade de fortune. Les flics arrivent, demande que ça se passe sans contrainte. C'est mort : «Allez-y, contraignez-moi, pour voir ». Il se fait tirer au sol jusqu'à la salle. Ils sont 6 policiers à l'intérieur. Taser sur les côtes, « 3, 2, 1...» et puis... rien. Ce ne sont pour l'instant que des menaces, une forme de négociation. Clef de bras, la tête sur le bureau froid, et la contrainte commence. Coups dans le coccyx, doigts tordus, mollet écrasé, et 6 coups de taser sur la cuisse. Les fliquettes, sont derrière et galvanisent leurs collègues. Leur but est toujours que la prise d'empreinte se fasse sans prendre la main de force. Comme pour l'autre, ils n'auront que le bout des doigts de la main droite. Après 5 minutes de cris, ils prennent comme pour l'autre uniquement le bout des doigts de la main droite. Retour en cellule, haine collective. «La prochaine fois qu'on en a un sous la main, c'est coup de marteau dans la tête direct.»

Dans ce commissariat, les flics ont laissé tomber la prise d'ADN. La férocité du premier récalcitrant a sans doute aidé à cela, en aidant tous les autres. Devant cette loi, il est plus qu'urgent de trouver de nouvelles stratégies de défense collective : barricader les portes de sa cellule, enfiler des chaussettes puantes sur ses mains, ouvrir et fermer frénétiquement les doigts pour les décourager, crier, se débattre, se recouvrir le visage avec l'encre des empreintes pour ruiner leurs photographies, déchirer les feuilles des empreintes au dernier moment... Tout est encore à imaginer. Inspirons-nous de celles et ceux qui, depuis le creux de leurs cellules, ont eu le courage de résister face aux flics. Et pour finir, si les flics nous humilient et nous contraignent, vengeons-nous ! Et pas seulement individuellement, ça va deux minutes de se faire marcher

Source : tiré de mauvaissang.noblogs.org (numéro 03)



EXPLOSION DES PEINES DE MORTS ADMINISTRÉES PAR LES FORCES DE L'ORDRE

eux morts à Vénissieux près de Lyon, dans la nuit de jeudi 18 à vendredi 19 août. Adam avait 20 ans et Reihane 26 ans. Des policiers ont vu une voiture garée sur un parking et ont voulu la contrôler. La voiture a démarré. 8 munitions ont été tirées, tuant les deux occupants : le conducteur et le passager.

On entend depuis deux jours en boucle parler des «dangers du refus d'obtempérer», du casier des deux défunts et l'avocat des policiers répéter que «les éléments de la légitime défense sont réunis». Pourtant, malgré les récits rocambolesques des policiers, dont l'un dit avoir été «renversé» et «traîné sur le capot», la version officielle ne parle que de «légères blessures aux jambes». Un refus d'obtempérer mérite donc la peine de mort. Et la vie d'une «victime collatérale», passager d'un véhicule, n'a aucune valeur.

Ce double homicide s'inscrit dans une longue série. Le soir du second tour de la Présidentielle, au cœur de Paris, un policier dégaine un fusil d'assaut. Une arme de guerre extrêmement puissante, en principe réservée aux situations antiterroristes. La menace ? Un refus d'obtempérer. Une voiture a démarré lors d'un contrôle. L'agent tire une rafale de munitions de mitrailleuse sur le véhicule. Deux frères sont tués sur le coup. Un troisième homme, passager, est gravement blessé.

Deux morts par balles en pleine rue par une rafale policière. Du jamais vu en France depuis des décennies. La presse de préfecture s'empresse de dire que le policier était en «légitime défense» et qu'il a eu «peur pour sa vie». Mais les éléments sont tellement accablants que le tireur est mis en examen pour «homicide volontaire», fait rarissime. Les syndicats policiers manifestent même pour soutenir le fou de la gâchette. Deux mois après, tous les témoins, assurent qu'aucun des agents n'était face à la voiture. Les victimes sont mortes de balles dans le dos, à l'arrière de la tête. Le tireur a fait un carton avec son fusil d'assaut. Il a tiré dix fois. Il a menti, ses collègues ont menti pour lui. Deux hommes ont été exécutés sommairement.

Lorsque le gouvernement distribuait pour la première fois le Flash-Ball puis le LBD, il justifiait ces nouvelles armes en les présentant comme «anti-bavures» : elles devaient permettre aux policiers de «tirer sans tuer» lorsque leur vie était menacée. C'est tout l'inverse qui s'est passé. Non seulement les armes dites «non létales» sont massivement utilisées et mutilent régulièrement, mais les tirs à balles réelles n'ont pas arrêté d'augmenter. Et il ne s'agit pas de tirer dans les roues pour arrêter un véhicule, mais de tirer pour tuer.

Sous la présidence de Jacques Chirac de 2002 à 2007, 48 personnes ont été tuées lors d'interventions de police. En moyenne 9 par an. Sous Sarkozy, le bilan monte à 74, soit 14 par an. Avec Hollande, 89 en 5 ans, 17 par an. Sous le premier quinquennat de Macron, de 2017 à 2022, 131 morts. 26 par an. Ce bilan n'inclut par les personnes tuées par des policiers hors service ni dans le cadre de l'antiterrorisme. Cette explosion de décès se justifie-t-elle parce que la dangerosité augmente ? Non. Le nombre d'agents morts en exercice n'a pas cessé de baisser, il est quasiment 3 fois moindre qu'il y a 40 ans.

Source: contre-attaque.net

DES BRACELETS ÉL ECTRONIQUES "POUR NOTRE BIEN"

e département de la Sarthe va financer et fournir à partir de septembre 2022 des «bracelets connectés» aux élèves de sixième dans «le cadre d'un programme sport et santé.» Ces outils sont présentés comme étant destinés à «évaluer la santé, la forme physique et mentale des collégiens»Une expérimentation intrusive qui préfigure un contrôle toujours plus poussé de notre intimité dès le plus jeune age. Ici encore, c'est pour "le bien" des adolescent.es. D'ailleurs l'initiative s'inscrit dans le cadre d'un label «Terre de Jeux 2024» en vue des Jeux Olympiques : c'est «ludique», «sympa». Le sport, avec la santé, est un des premiers moyens pour légitimer le contrôle des corps et de ses performances. Dès la rentrée, tous les élèves en sixième des 75 collèges de la Sarthe recevront un bracelet connecté, l'an prochain en plus des sixièmes s'ajouteront les cinquièmes, ainsi de suite jusqu'en troisième, ce qui totalisera 30 000 collégien.nes suivis au total.

Source : Ouest-France.fr

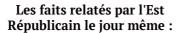
Big Brother

Seif Boulazreg:

Traqué à mort à Besançon

Dans la nuit du 23 au 24 Juillet 2022, le jeune homme de 25ans, Seif Boulazreg, est décédé à Besançon (Doubs).

Alors qu'il s'apprêtait à passer la nuit en discothèque avec des amis, Seif a trouvé la mort durant la nuit suite à la chasse à l'homme qu'il a subit.



Le 24 Juillet 2022, soit la date exacte du drame, la presse quotidienne régionale l'Est Républicain publie un article sur la mort de Seif.

L'article parle d'une «chute mortelle après une nuit agitée, sous la Citadelle»

Nous apprenons dans l'article que le défunt, ce samedi 23 Juillet, s'est présenté devant la discothèque « le QG » afin d'y passer la nuit avec des amis.

Seif aurait été recalé par les vigiles et c'est à ce moment que les choses dérapent ; selon les dires du gérant de cette boite de nuit relatés dans cet article.

Ce dernier a précisé à l'Est républicain que Seif «était particulièrement excité» et lui aurait donc refusé l'accès. Par la suite, un de ses employés lui indique que Seif «donnait des coups dans la caméra qui donne sur l'entrée.»

Suite à cela, le gérant de la boite de nuit aurait appelé la police puis le mentionne à Seif ; le jeune homme aurait prit la fuite en courant.

Ce même gérant l'aurait pourchassé ; se vantant que Seif «n'arriverait pas à me

Dans ce même article, nous apprenons que la police serait arrivée sur les lieux du drame et qu'ils auraient vu la victime chuter

Tandis que dans une déclaration officielle du procureur, le directeur départemental de la sécurité publique à Besançon Yves Cellier dit que l'on (les policiers) vient finalement, et malheureusement, pour constater la présence de cet individu au sol.

Les policiers l'ont vu chuter de leurs yeux ou ils ont juste eu à constater la présence du corps de Seif au sol ?

La version de cet article est basé uniquement sur les propos de ce même gérant de boite de nuit et sera largement contredite par les multiples articles de l'Est Républicain futurs et d'autres journalistes tel que ceux de Média 25 ; un média bisontin s'étant saisi du drame.



Une traque jusqu'à la mort : pour quel motif?

Le gérant de la boite de nuit, selon des témoins sur place, aurait pourchassé Seif une bombe lacrymogène dans les mains, accompagné de deux de ses vigiles. La traque s'est faite sur plus de 550 mètres; de la boite de nuit au lieu où le corps de Seif a été retrouvé

Qu'est ce qui justifie une course poursuite sur cette distance de la part du gérant de boite de nuit ?

Le prétexte utilisé par le gérant est la destruction de la caméra se trouvant sur la façade de la discothèque. Cette même caméra toujours présente sur place et ne présentant pas les signes d'une destruction justifiant pourtant cette traque.

Pourquoi ne pas simplement alerter la police et faire les démarches nécessaire pour obtenir réparation si Seif avait réellement détruit cette caméra?

Une chute mortelle: vraiment?

Très vite, la mort de Seif est relaté comme étant donc une «chute mortelle».

La version sur les distances de chute a plusieurs fois changé dans les médias. Seif aurait tout d'abord chuté d'une distance de 7 mètres, puis 4,5 mètres; pour finir sur la distance réelle d'environ 4,70

A noter que les investigations au cours de l'enquête ont été réalisées sur place uniquement 9 jours après les faits du drame et que cela pourrait justifier les nombreux «flou» autour des circons-

Seif arrive aux services hospitalier dans un état grave : de multiples hémorragies, fractures ainsi que des lésions internes sont constatés.

Le visage, le foie et le rein ont subit de lourds dommages comme le révèle l'au-

Une photo de Seif (TW: sur tee shirt porté par la famille lors d'une marche blanche) durant son coma à l'hôpital montre un visage si tuméfié que la thèse d'une simple chute paraît inconcevable.

Un gérant de boite de nuit connu localement

Cet individu co-gérant de la boite de nuit du QG est quelqu'un qu'on ne peut pas qualifier d'anonyme à Besançon. Beaucoup d'habitants de la ville le reconnaissent : il a été policier de la BAC pendant de nombreuses années.

A la suite de la mort de Seif, de nombreux témoignages et anecdotes font surface; notamment pendant la marche blanche pour rendre homme à Seif (le 30

Des dizaines de personnes se rappellent de ce gérant de boite de nuit comme étant un ancien policier violent ; certains auraient eu affaire à lui pendant ses fonctions et certains n'hésitent pas à parler de violences policières subites.

Un habitant de Planoise (quartier populaire de la ville) raconte même l'anecdote selon quoi il avait la réputation de courir si vite qu'il coursait les scooters avec succès.

#Justicepourseif:

Vous pouvez y retrouver de nombreux articles et informations concernant le déroulé des événements ainsi que de nombreux soutien à la famille et hommage rendu à Seif.

A la rédaction de cet article, une 2ème autopsie est toujours en attente et le corps de Seif, pour le 57ème jour consécutif, se trouve toujours à la morgue en l'attente d'inhumation.

Que Seif repose en paix et que sa famille puisse faire le deuil au plus vite.

Reizenberg

https://radiobip.fr/site/blog/2022/09/ 09/video-lenguete-media-25-radio-bipsur-la-mort-de-seif-boulazreg/ https://www.estrepublicain.fr/faitsdivers-justice/2022/07/24/un-jeunehomme-fait-une-chute-mortelle-apresune-nuit-agitee-sous-la-citadelle https://www.facebook.com/23467124 7090542/videos/524325819452972





12 Courant alternatif - n° 323 - octobre 2022

Georges Abdallah dans les prisons françaises depuis 38 ans : une ignominie

On ne sort pas indemne d'une visite à Georges dans la prison de Lannemezan. 38 années d'enfermement ne l'ont pas abattu. Il est d'une gentillesse et d'une affection extrêmes avec les visiteurs. Il s'informe, il débat sur tous les sujets : la Palestine, la lutte des classes, le marxisme, le monde arabe, la religion, la Chine, les gilets jaunes ... Il explique que le dégagisme contre les pouvoirs en place ne suffit pas, il faut un projet révolutionnaire. Il a gardé le vocabulaire des années 70. Par exemple l'Autorité Palestinienne est pour lui une «bourgeoisie comprador». Sur son enfermement sans fin, il sait que c'est une question de rapport de force. Et pour l'instant, nous ne l'avons pas établi. Le pouvoir voudrait qu'il «abjure», c'est bien sûr totalement exclu.

Retour sur l'histoire

Après leur défaite (septembre noir) face à l'armée jordanienne en 1970, les différents mouvements palestiniens se replient sur le Liban. La gauche est très forte à l'époque en particulier le FPLP (Front populaire de Libération de Palestine) et c'est là que Georges (issu d'une famille chrétienne du nord du Liban) va s'engager dès 1971. Les Phalangistes, alliés d'Israël, déclenchent la guerre civile en 1975. L'OLP et la gauche sont sur le point de l'emporter mais les Phalangistes sont sauvés par l'intervention syrienne. L'armée israélienne envahit le Liban en 1978 et 1982, des milliers de Libanais et de Palestiniens seront tués lors de ces invasions. Les impérialistes étatsunien et français enverront leurs troupes et essaieront d'imposer un régime à leur botte. En 1982, l'OLP, encerclée, part en Tunisie à 3 000 km du champ de bataille, cette évacuation aura pour conséquence - entre autres - les massacres de Sabra et Chatila.

Georges (né en 1951) fait partie de ceux qui désapprouvent cette évacuation. Son groupe (les FARL, Fractions armées Révolutionnaires Libanaises), décide de porter la guerre dans les métropoles impérialistes.

Les FARL revendiqueront deux assassinats à Paris en 1982, celui d'un agent de la CIA (Charles Ray) et celui d'un agent du Mossad (Yaacov Barsimentov). Dans les deux cas, les témoins ont vu une femme tirer. On connaît son identité, elle

est décédée il y a quelques années au Liban.

Georges est arrêté en 1984. Au départ, il est accusé de détention d'armes, faux papiers et complicité d'entreprise terroriste.

En 1986, le CSPPA (Comité de Soutien aux Prisonniers Politiques Arabes) commet une série d'attentats sanglants à Paris. Ce groupe est lié au pouvoir iranien qui ne pardonne pas à la France d'avoir armé Saddam Hussein. Il veut obtenir (et il obtiendra) la libération d'Anis Naccache qui a tenté d'assassiner le dernier Premier ministre du Shah. Ces attentats provoquent une émotion énorme. Or le CSPPA a demandé (entre autres) la libération de Georges.

Un procès surréaliste

Avant le procès, une intense campagne de presse (à laquelle participera Edwy Plenel) accuse Georges (contre toute évidence) d'être lié aux attentats du CSPPA. Georges va assumer les actes des FARL. Sa défense, très politique, sera une dénonciation sans concession de l'impérialisme, du sionisme et de l'hypocrisie la «démocratie française».

Alors qu'il ne risque tout au plus que quelques années de prison, il va être condamné ... à la perpétuité. Le soir du procès, son avocat, Jean-Paul Mazurier, déclare être un agent des services secrets français et leur faire régulièrement des rapports détaillés sur ce que dit son client. Et pourtant, le procès ne sera pas refait.

Un prisonnier oublié

En 1999, Georges en est à 15 ans de prison et il est «libérable». Ses premières demandes seront rejetées. Entre temps, au Liban, tous les protagonistes de la guerre qui ont survécu se sont auto-amnistiés et se partagent le pouvoir. En France, un mouvement de soutien s'est développé, les prisonniers d'Action Directe et en particulier Jean-Marc Rouillan alertant sur l'existence et le combat de Georges.

En 2003, la juridiction de la libération conditionnelle de Pau ordonne sa libération avec obligation de quitter le terri-



Georges Ibrahim Abdallah PRISONNIER POLITIQUE depuis 1984 en france LIBERABLE depuis 1999

toire. Le ministre de la «Justice» Perben fait appel et Georges reste en prison.

L'acharnement

En 2012, l'ancien dirigeant de la DGSE qui a arrêté Georges, Yves Bonnet, explique publiquement que Georges est innocent de ce pour quoi il a été condamné et que lui-même a fabriqué les preuves. Le procès n'est pas refait.

Dès 2012, le gouvernement libanais demande la libération de Georges. Aucune faction ne s'y est opposée. Mais le gouvernement français n'en a cure.

En 2012, le tribunal prononce la libéra-

LA RÉTENTION DE SÛRETÉ

En 2008 le gouvernement Sarkozy institue la rétention de sûreté. C'est une nouvelle étape vers l'application de la perpétuité réelle. Les tribunaux ne peuvent pas encore prononcer la peine à vie, considérée par l'Europe comme un traitement cruel et dégradant, l'administration s'en charge. Il est désormais prévu que les prisonniers purgeant des peines de quinze ans au moins ne pourront bénéficier d'une libération qu'après avis d'une commission pluridisciplinaire des mesures de sûreté. L'avis de la commission est rendu à l'issue d'un placement d'une durée d'au moins six semaines dans un service spécialisé chargé d'observer les comportements, réactions, capacités de réinsertion et d'auto-critique du détenu aux fins d'une évaluation pluridisciplinaire de dangerosité. Le prisonnier devra se renier, se repentir de sa très grande faute, sinon pas de salut, pas de liberté.

Depuis 1980, à chaque réforme de la justice, la sûreté a été brandie comme la raison impérieuse devant laquelle tout le monde se couche. Peine de sûreté, cour de sûreté de l'État et, maintenant, centres de sûreté. Comme toujours, la sûreté sert à présenter ces lois comme des mesures d'exception destinées à des cas extrêmes ; et comme toujours elles sont porteuses d'une extension rapide au droit commun. Dans le projet de loi initial, Dati avait prévu que son texte concernerait seulement les crimes contre les mineurs de moins de 15 ans, pour faire croire que cette mesure était exceptionnelle et qu'elle ne toucherait que trente à cinquante prisonniers par an. N'étant gênés par aucune opposition, les députés ont tout de suite élargi le cadre de son application à d'autres crimes et délits.

Avec la rétention de sûreté ce sont les principes du droit qui sautent : Une loi est applicable à partir de sa promulgation, pour ne pas attendre 2023 pour ouvrir les centres de sûreté, l'État s'assoit sur le principe de non rétroactivité.

La rétention de sûreté institue la peine après la peine, sans durée précise, sans la commission d'un nouveau délit. Avec cette nouvelle loi, les parlementaires ne jurent plus que par la punition et l'élimination de prisonniers jugés définitivement indésirables, dangereux ou irrécupérables. Catégorie qui pourra s'élargir au gré des besoins. Jusque-là, le dossier d'instruction servait de référence à l'établissement de la culpabilité et au calcul des peines : à la suite d'un délit commis, un prévenu innocent pouvait être reconnu coupable à la seule lecture de ses antécédents sous prétexte qu'il était capable du fait, mais il fallait au moins qu'un crime ou un délit ait été commis... maintenant, plus besoin de commettre un crime pour rester enfermé.

tion de Georges. Le gouvernement fait appel. La Cour d'appel confirme. Mais Valls refuse de signer l'arrêté d'expulsion. Entre temps, Hillary Clinton a téléphoné et exprimé un veto états-unien à sa libération. Au Liban, des centaines de personnes étaient en route vers l'aéroport pour l'accueillir.

La position officielle française n'a pas varié dans la caricature. La loi dit qu'on ne peut pas libérer Georges sans décret d'expulsion. Mais «Mr Abdallah n'a pas exprimé de regrets ni indemnisé les ayant droits des victimes». Dupont-Moretti passera de la caricature au mensonge: «Mr Abdallah doit utiliser les voies légales de recours». Elles ont bien sûr été toutes utilisées, le refus de libération est politique. Les conseillers de Macron l'avoueront en 2022: «la libération de Mr Abdallah constituerait un trouble à l'ordre public».

Le gouvernement libanais a amplifié sa demande de libération avec les visites à Lannemezan de l'ambassadeur du Liban en France et de la ministre de la Justice courant 2021.

Pourquoi cette détention sans fin ?

Il y a d'abord le soutien inconditionnel du gouvernement français au sionisme et le fait qu'il obéit à toutes les injonctions venues d'Israël ou des États-Unis. Georges est un prisonnier politique palestinien délocalisé à Lannemezan. Il suit jour par jour ce qui se passe là-bas. Il se met en grève de la faim par solidarité à chaque mouvement des prisonniers palestiniens. En Palestine, il est devenu un prisonnier emblématique, un peu comme Marwan Barghouti ou Ahmed Saadat.

Pour l'instant, le mouvement de solidarité pour la Palestine ne s'est impliqué que partiellement dans la défense de Georges. L'UJFP a été bien seule pendant longtemps. On doit considérer comme une victoire le fait que la plus grande association (AFPS, Association France-Palestine Solidarité) s'est engagée pour sa libération.

Il y a aussi le fait que Georges est un militant révolutionnaire et qu'il met au centre de toutes ses interventions ou déclarations la dénonciation du capitalisme et de l'impérialisme. Pour le pouvoir, il est fondamental d'en faire un «terroriste». Jusqu'à présent, le comité de soutien et les organisations politiques actives viennent de l'extrême gauche, essentiellement marxiste léniniste. Ce soutien s'est un peu élargi : des députés (PCF, France Insoumise) ont visité Georges. Des municipalités en ont fait un citoyen d'honneur. Élargir davantage, faire comprendre que le combat anti-impérialiste de Georges pose la question du monde dans lequel nous voulons vivre, c'est une nécessité de l'heure.

Même si on n'est pas engagé pour la Palestine ou dans la lutte anticapitaliste, cette détention sans fin représente une accumulation de violations flagrantes des droits fondamentaux. Certaines organisations de défense des droits de l'Homme (LDH, MRAP) ont fait de sa libération un objectif.

Amplifier la mobilisation

Tous les ans, une manifestation a lieu à Lannemezan devant la prison. La prochaine aura lieu le samedi 22 octobre, 38ème anniversaire de son arrestation. Ces dernières années, la participation était en hausse sans atteindre le seuil qui obligerait les grands médias à en parler ou le pouvoir à céder.

Mais la chape de plomb du silence commence à être sérieusement ébranlée. Saïd Bouamama a écrit un livre «L'Affaire Georges Ibrahim Abdallah». Le Collectif «Palestine Vaincra» de Toulouse (que Darmanin a essayé sans succès de dissoudre) a pris une place active dans le mouvement de solidarité pour Georges. La majorité de ses membres sont jeunes. Ils appartiennent à la branche française de Samidoun, le réseau de solidarité avec les prisonniers palestiniens. Le Collectif Vacarme, composé de plusieurs militants de ce collectif, a réalisé un film documentaire «Fedayin» sur Georges avec une véritable enquête sur son passé au

Et Pierre Carles est en train d'achever un autre film.

À nous de faire monter la protestation au niveau nécessaire pour mettre fin à cette détention sans fin. Toutes et Tous à Lannemezan le 22 octobre!

Pierre Stambul

La Rafle du Vel d'Hiver :

la mémoire, l'histoire et l'Etat

La polémique minable déclenchée par les éructations en ligne des cadors des plateaux politiques a monopolisé les commémorations des 80 ans de la rafle dite du Vel d'Hiv en substituant à un débat réflexif et informatif un brouhaha médiatique alors que cet épisode est l'un des plus tragiques survenus en France sous l'Occupation.

e 16 et 17 juillet 1942 plus de 8 000 hommes et femmes, juifs polonais pour la plupart et près de 4 000 enfants, le plus souvent français furent arrêtés par la police parisienne puis transférés par bus soit vers le camp de Drancy, soit vers la salle des sports du Vélodrome d'Hiver rue Nélaton dans le 15ème arrondissement. A la fin du mois d'août 1942 plus de cinq mille d'entre eux et elles auront été gazés a Auschwitz, quant aux autres seule une centaine survivra à l'enfer des camps nazis.

L'histoire ne connaît pas ses locataires : à l'emplacement du Vélodrome se trouvent aujourd'hui des immeubles de bureaux abritant une annexe du ministère de l'Intérieur, L'histoire est un combat, un conflit permanent entre la vérité historique, le roman national et les mémoires des groupes concernés. Le souvenir de la tragédie fut pendant longtemps le fait essentiel de la communauté juive rassemblant chaque années dans des cérémonies commémoratives des milliers de personnes (10 000 personnes sont présentes en juillet 1962 pour les vingt ans de la rafle). Il faut attendre 1992 pour que soit établie une journée de commémoration le dimanche qui suit l'anniversaire. Dès lors, le 16 juillet 1942 devient le symbole de la complicité de Vichy dans la Shoah. L'événement chemine donc lentement dans la mémoire nationale mais des points restent largement tabous. minorant voire excluant totalement la participation des autorités françaises et des ses forces de police et il faudra l'obstination forcené de militants comme Maurice Rajfus pour rappeler ces faits.

Aujourd'hui la connaissance de la rafle bien qu'encore imparfaite est largement documentée par les historiens, mais sa narration implique d'assumer les points essentiels qu'on peut résumer grossièrement de la façon suivante :

1/La Rafle du Vel d'Hiv est la plus importante opération mise en œuvre en Europe de l'Ouest dans le cadre de la solution finale, ni les arrestations d'août 1942 a Berlin (la Große Fabrik Aktion) et ses 6 000 juifs arrêtés, ni l'opération de juin 1943 à Amsterdam avec ses 5 500 personnes interpellées ne peuvent entrer en comparaison. Pour donner une image implicite sur les 74 000 déportés juifs de France, un sur six a été arrêté les 16 et 17 juillet 1942.

2/La Rafle du Vel› d'Hiv se caractérise par un fait inédit : l'arrestation massive d'enfants, séparés de leurs parents puis déportés avec des centaines d'inconnus. Des convois comme ceux des 17, 19, et 21 août 1942 partis de Drancy pour Auschwitz avec des centaines d'enfants de moins de 16 ans sont sans équivalent ailleurs.

3/L'importance des deux journées parisiennes laissent parfois dans l'ombre la suite des événements, d'une part que les policiers parisiens vont traquer pendant plusieurs semaines les malheureux qui auraient pu échapper aux arrestations de juillet jusqu'au 31 août environ 1 200 personnes recherchées sont retrouvées la plupart par des brigades spéciales de la police municipale parisienne composé de gardiens de la paix en civil, d'autre part que l'été 1942 est l'été des rafles comme celle moins connue et oubliée du 26 août 1942.

4/La Rafle du Vel d'hiv est d'abord une opération de police préparée par une seule et même instance la préfecture de Police de Paris et ses milliers d'agents. La base de travail de la Préfecture est l'exploitation des différents fichiers qu'elle a constitué : le fichier général des juifs de 1940 et le fichier dit de contrôle établi en 1941 a la suite de la deuxième opération de recensement ont permis l'établissement d'une liste de plus de 29 000 noms destinés à être soumis à arrestation. Au delà des considérations politiques les pratiques de la Police parisienne déjà anciennes (fichage, contrôle des concierges, étrangers perçus comme ennemi intérieur, etc.) se sont trouvés particulièrement adaptés à lopération. Les rafles dite du billet vert en mai 1941 ayant constitués des terrains d>expériences fructueux

5/La rafle n'est pas le fait de minorités activistes selon les termes de Mitterrand mais d'une volonté affichée et résolue des plus hautes autorités de l'Etat (René Bousquet secrétaire général de la Police, Pierre Laval chef du gouvernement) relayés par l'ensemble des échelons administratifs et de commandement (Emile Hennequin directeur de la Police Municipale parisienne et l'ensemble des commissaires d'arrondissement)

6/Il était tout a fait possible de mettre des limites aux desiderata de l'occupant ou tout du moins de refréner ses velléités. En Bel-



Arrivee à la gare du Bourget-Drancy.

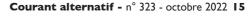
gique le bourgmestre de Bruxelles Jules Coetst, bien loin d'être philosémite refusera en faisant simplement respecter le droit de mettre à disposition la police municipale de la ville. A la fin de la guerre 20 000 juifs bruxellois auront ainsi échappés à la déportation. A la base, il furent peu nombreux à agir directement pour éviter les arrestations, la passivité c'est a dire l'absence d'excès de zèle valant résistance. D'après les calculs des historiens ce sont 1/3 des objectifs qui auront été remplis par les pandores parisiens.

7/A l'évidence la justice de la libération se veut particulièrement conciliantes et malgré quelques condamnation pour l'exemple les technocrates du service juifs de la préfecture ne sont pas jugés, aucun commissaire des 20 arrondissements parisiens en poste en juillet 1942 ne sera également condamné par la cour de justice de la Seine.

La Rafle du Vel d'Hiv n'est un donc pas un malheureux événement mais l'aboutissement logique de la collaboration. Son sordide succès trouve son origine et sa réussite dans un système (l'organisation policière) et dans une idéologie (l'antisémitisme et la soumission à la hiérarchie) que le régime de Vichy poussera à son paroxysme.



La seule image connue de la rafle



Rafles du 26 août 1942 en «zone libre»

L'Etat Français ne s'est pas contenté de collaborer avec les autorités allemandes en zone occupée pour participer au génocide des populations juives. En zone libre, il a devancé les souhaits des nazis. Nous allons le voir avec les rafles organisées sur son territoire par le gouvernement de Vichy.

Bilan étal	oli par le ministère	de l'intérieur le	1/09/1942
Région	nombre d'israélites		
	recensés début août	arrêtés le 26/08	retenus après criblage
Limoges R5	1308	906	446
Lyon R1	2000	1016	595
Toulouse R4	3000	1807	1730
Clermont R6	500	250	170
Montpellier R3	2157	1222	1172
Marseille R2	1700	850	620
Nice R2	2200	650	560
Total	12686	6701	5293

Bilan de la rafle au 1er septembre 1942

ix semaines après la rafle du Vélodrome d'Hiver, à l'initiative des autorités de Vichy, une vaste rafle est organisée dans toutes les régions de la «zone libre» à partir du 26 août 19421. Ces rafles sont le résultat d'une négociation les 2 et 4 juillet 1942 au siège de la SS en France entre Carl Oberg, chef supérieur de la SS pour la France et René Bousquet2, secrétaire général à la Police du gouvernement de Vichy. Cet accord (oral!) de juillet 1942 protégeait (pour le moment) les Juifs de nationalité française se trouvant en zone occupée et en zone libre en échange de la livraison aux autorités allemandes de 10 000 Juifs apatrides de zone libre et de 30 000 Juifs apatrides de la région parisienne.

Dès mai 1942, Bousquet avait demandé à Heydrich, organisateur de la Shoah, venu annoncer la déportation des Juifs apatrides³ de la zone occupée, si les Juifs apatrides internés en zone libre depuis un an et demi⁴ pouvaient être déportés en même temps que ceux internés à Drancy. C'est Bousquet qui évaluait à 10 000 personnes le nombre d'internés susceptibles d'être l'objet de cette mesure. Cette initiative de collaboration surprend les Allemands eux-mêmes, qui en profitent, dès le 17 juillet 1942, pour déporter 3 000 personnes de la zone libre, par trois convois successifs.

Les déportés de cette première vague depuis la zone libre étaient ceux détenus

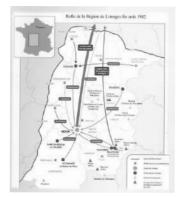
dans certains camps, principalement Gurs (Pyrénées Atlantiques) Le Vernet (Ariège), Rivesaltes (Pyrénées orientales), Agde (Hérault) et Les Milles (Bouches du Rhône). La plupart de ces camps avaient d'abord détenu des républicains espagnols, mais ceux-ci avaient ensuite été répartis dans des GTE (groupements de travailleurs étrangers) pour faire de la place aux Juifs. Par contre le camp des Milles avait été créé au début de la guerre pour enfermer surtout des Allemands et Autrichiens (la plupart étant Juifs et/ou antinazis)

Au début juillet 1942, le SS Theodor Dannecker⁵ et son adjoint avaient fait avec le Français Jacques Schweblin6 chef de la Police aux questions juives, une tournée d'inspection des camps d'internement de la zone libre. Dannecker fut déçu du peu de Juifs «déportables» trouvés au camp de Gurs (2 599 au lieu des 20 000 qu'il pensait pouvoir déporter), mais il se montre satisfait du «bon esprit des responsables français», par exemple ceux de Nice, où l'intendant de police voudrait être débarrassé des 8 000 Juifs de sa région, à Grenoble, où le commissaire de police principal regrette que l'internement des Juifs ne soit pas généralisé (au lieu d'enquêter au cas par cas) et à Périgueux, où un responsable policier est partisan d'une « solution rapide au moyen de déportations ».

L'exemple de la R5⁷

Ce «bon esprit des responsables français» va faciliter les rafles de fin août 1942 dont voici la chronologie :

Le 5 août, Henri Cado, conseiller d'État et adjoint de Bousquet au secrétariat général de la police, envoie une circulaire aux préfets régionaux⁸ de la zone libre. Cette circulaire fixe les bases de l'organisation des déportations en préparation pour la fin août 42. Pour



Carte de la rafle de la région R5 extraite de l'ouvrage de Guy perlier

l'instant, il n'est question que de rassembler les Juifs étrangers dans des «centres spécialisés».

Cette première circulaire énumère onze cas d'exemption : les plus de 60 ans, les mineurs de moins de 18 ans non accompagnés, les anciens combattants des armées alliées et leurs descendants, ceux ayant un conjoint ou un enfant français, ceux ayant un conjoint n'appartenant pas aux nationalités énumérées plus haut, ceux qui sont intransportables, les femmes enceintes, les père ou mère ayant un enfant de moins de 5 ans, «ceux qui semblent ne pouvoir quitter un emploi sans préjudice grave pour l'économie nationale, ceux qui se sont signalés par leurs travaux artistiques, littéraires ou scientifiques et enfin ceux qui à un autre titre ont rendu des services signalés à notre pays».

Le 10 août, le contrôleur général Surville adresse au préfet de région, Antoine Lemoine des instructions précisant que «certaines catégories d'israélites doivent être transportées en zone occupée avant le 15 septembre». Il précise que le regroupement de l'ensemble des Juifs de la R5 doit se faire au camp de Nexon, mais que des centres intermédiaires doivent êtres créés dans les autres départements⁸.

A partir du 11 août les gendarmes sont mobilisés pour vérifier discrètement que les futurs «ramassés» sont bien présents à leur adresse officielle¹¹. Joseph Antignac, chef de la Police aux Questions Juives de Limoges, fait procéder de même pour les secteurs urbains.

Le 12 août, le camp de Nexon est vidé de ses «indésirables¹²», transférés à celui de Saint-Paul pour faire de la place aux Juifs.

Le 18 août, les services du secrétaire général à la Police informent les préfets de la date de la rafle et imposent le secret absolu. René Bousquet, craignant probablement un nombre d'arrestations insuffisant, supprime alors cinq des onze exemptions énumérées dans la première note du 5 août et en modifie d'autres. Désormais, seules les personnes de plus de 60 ans, les mineurs de moins de 16 ans non accompagnés, les femmes enceintes, les parents d'enfants de moins de 2 ans, ceux dont un conjoint est français et les intransportables, sont exemptés.

Le 22 août, Lemoine, préfet de région, fait parvenir aux préfets des départements, et aux sous-préfets des parties de départements sous son autorité, des recommandations par rapport à l'exécution de l'opération qui doit se dérouler à partir de la nuit du 25 au 26 août. Elle

doit être très rapide pour éviter de «provoquer des incidents et troubler l'ordre public»

Le 26, jour même du déclenchement de la rafle, le préfet de région informe la presse (et le corps préfectoral) que «toute personne qui, de bonne foi ou non, aura permis à quelqu'un de se soustraire aux mesures dont il fait l'objet, sera poursuivie devant les tribunaux et, en outre, exposée à être frappée immédiatement d'une mesure d'internement.»

Le 27 août, les censeurs régionaux sont chargés d'occulter l'événement. Le chef de la censure de la Creuse répercute à ses subordonnés locaux la consigne suivante : «Interdire jusqu'à nouvel ordre toute information sur les arrestations de juifs en zone libre.»

Exécutants et résistants

Pour la réalisation de cette grande rafle en un temps très bref dans toute la zone libre, de nombreuses personnes sont mobilisées : forces de police et de gendarmerie, gardes mobiles, groupes mobiles de réserve (GMR), les militaires et même parfois les pompiers. Des sociétés de transport routier et la SNCF sont aussi mises à contribution. Enfin des membres de partis fascistes français (PPF, RNP, etc.) et de bons citoyens collaborationnistes participent bénévolement aux rafles et en particulier à la recherche des Juifs qui se planquent et des personnes qui les aident.

Heureusement, de l'autre côté, de nombreuses familles juives ont pu être prévenues de l'imminence de cette rafle par des résistants... ou des gendarmes! Ceci explique que les résultats de l'opération aient été bien en dessous de ce qu'espéraient Bousquet et ses sbires.

En Limousin, beaucoup de Juifs ont été planqués par les réseaux catholiques de gauche (Germaine Ribière de témoignage chrétien), protestants (le pasteur Chaudier) et les paysans «rouges»... Les réseaux de passeurs arriveront à en mener un bon nombre jusqu'en Suisse.

Parmi les hauts fonctionnaires et militaires, tous ont exécuté les ordres avec efficacité, au mieux pour quelques-uns en appliquant de façon bienveillante les conditions d'exemption. Un seul militaire s'est distingué : le général Pierre Robert de Saint-Vincent, commandant de la 14ème région militaire et gouverneur militaire de Lyon qui alors qu'on lui demandait de mettre des gendarmes et soldats à disposition de l'intendant de police pour le convoyage des juifs raflés vers Drancy a répondu : «Jamais je ne prêterai ma troupe pour une opération semblable». Il était à la veille de sa retraite et a dû se cacher jusqu'à la fin de la guerre.

Le bilan

Les personnes arrêtées sont triées en deux fois : sur un camp départemental de «pré-criblage» (Boussac pour la Creuse) ou inter départemental (Douadic pour l'Indre et les parties de départements voisins) puis sur le camp de criblage final (Nexon pour la R5). Un dernier tri et des modifications peuvent être effectuées jusqu'au départ des trains vers Drancy.

En fonction des réactions locales on constate (par le décalage entre le nombre de personnes recensées et celui de personnes arrêtées) que l'information préventive a bien circulée dans certaines régions (Nice pour la moitié de la R2) et moins bien dans d'autres (Limoges R5)¹³. On constate aussi (par différence entre le nombre de personnes arrêtées et le nombre de personnes retenues pour déportations) que le criblage a pu être bienveillant (Limoges R5) ou pas du tout (Toulouse R4).

Au bilan final, il s'agit d'un demi échec pour Bousquet et ses sbires qui ne purent livrer aux nazis « que » 5293 Juifs, chiffre nettement inférieur à celui escompté¹⁴. Ils complèteront ce sinistre boulot dans les mois suivants. En particulier Antoine Lemoine deviendra préfet de la R2 et de Marseille et organisera sous l'égide de Bousquet en janvier 1943 la «rafle du vieux port» : 1642 déportés dont 782 Juifs.

Les raflés d'août 42 ne feront que passer à Drancy, des trains les conduiront à Auchwitz dans les jours suivants. La plupart auront été exécutés dans les chambres à gaz une semaine après leur arrestation.

Et les bourreaux?

Après avoir contribué à la déportation d'environ 60 000 Juifs, Bousquet est écarté du gouvernement de Vichy. Le 9 juin 44, il se fait volontairement arrêter par la gestapo et grâce à la protection de son ami Carl Oberg (chef des SS en France) et est conduit dans une villa en Bavière. A l'issue de la guerre, il sera emprisonné mais le jugement de janvier

1948 le condamnera seulement à «cinq ans de dégradation nationale (privation de droits civils et civiques)». Il pourra continuer sa carrière dans la finance (Banque d'Indochine) et la presse (Dépêche du Midi).

Lemoine sera condamné à la même peine mais sa dégradation sera immédiatement levée pour des «services rendus à la résistance». Comme Bousquet (et Mitterrand), ces ordures aimaient jouer sur deux tableaux.

Antignac qui après avoir dirigé la police aux questions juives de la R5 deviendra secrétaire général du Commissariat général aux questions juives sera plus menacé, mais s'en tirera quand même : condamné à mort en juillet 49, il allèguera de problèmes de santé pour que sa peine soit commuée en travaux forcés à perpétuité en 50 et gracié en 54¹⁴.

Ne pas oublier

Il est dommage que cette rafle effectuée en zone libre ait été éclipsée de la mémoire nationale par la terrible rafle du Vélodrome d'Hiver. Cette rafle de zone sud est entièrement de réalisation française, et dans la continuité de la «volonté xénophobe déjà ancienne de «faire partir» les Juifs étrangers de zone sud¹⁵».

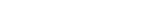
Il reste nécessaire de rappeler toutes les exactions du régime de Vichy, des idéologues qui les ont favorisées et l'indignité des politiciens qui ont protégé les auteurs de ces crimes après guerre.

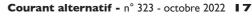
AD, Limoges

Antoine Lemoine (au centre sans coiffure) entre le SS-Sturmbannführer Bernhard Griese (en manteau de cuir à gauche) et René Bousquet à droite (en manteau à col de fourrure), à l'hôtel de ville de Marseille le 23 janvier 1943, pendant la rafle de Marseille. Au fond, derrière Lemoine et Bousquet, le SS-Obersturmbannführer et chef local de la Sipo et du SD Rolf Mühler et, à l'extrême droite (derrière Bousquet), l'administrateur de Marseille Pierre Barraud

- ¹ Rappelons que la Zone libre, sous l'autorité du gouvernement de Vichy, ne sera envahie par les soldats Allemands et Italiens qu'à partir du 11 novembre 1942.
- ² L'ami de François Mitterrand assassiné en 1993.
- ³ pays conquis; c'est pourquoi on trouve dans les documents concernant ces rafles l'énumération suivante: Allemands, Autrichiens, Polonais, Tchèques, Estoniens, Lettons, Dantzicois, Sarrois et Russes.
- ⁴ Certains l'étaient depuis plus longtemps. La troisième république avait commencé à interner des juifs - et des antifascistes - allemands dès septembre 1939 (au camp du Vernet, en Ariège).
- ⁵ Chef de la section IV J de la gestapo parisienne chargée de la « question juive »
- 8 Chef de la Police aux questions juives, organisme créé en octobre 41 par le ministre de l'Intérieur Pucheu, par un arrêté non publié au Journal officiel.
- ⁷ Pour des détails, se reporter à : La rafle, août 1942 région de Limoges, Guy Perlier, éditions des Monédières. 2012
- ⁸La zone libre était découpée en 6 régions. La R5, avec pour chef-lieu Limoges comprenait le Limousin, la Dordogne, l'Indre et les parties non occupées de cinq autres départements (voir carte).
- ⁹ Marqués d'un cercle sur la carte.
- ¹⁰ La plupart de ceux qui n'étaient pas en camp étaient soit assignés à résidence soit tenus de déclarer leur domicile et tout changement.
- 11 Les camps d'internement de la Haute-Vienne servaient essentiellement à détenir – sans jugement pour la plupart - des militants politiques et syndicaux hostiles au régime.
- ¹² Voir le tableau ci-contre.
- ¹³ Bousquet comptait faire arrêter 14 000 juifs et en déporter plus de la moitié pour atteindre et si possible dépasser sa promesse de livrer aux nazis 10 000 Juifs apatrides de la zone libre.
- ¹⁴ Peine commuée par le président Vincent Auriol, grâce accordée par le président René Coty.
- ¹⁵L'expression est de l'historien Alain Michel.







Incendions et noyons le mode de production capitaliste

Parler de catastrophe naturelle a le grand avantage de conforter un regard fataliste et passif hors du champ de vision des dysfonctionnements et des responsabilités humaines. Mais faire apparaître l'activité humaine «en général» jette à son tour un voile pudique sur le fait que la catastrophe «naturelle» cache presque toujours une décision prise délibérément au bénéfice de groupes sociaux appartenant à la classe dominante et non au genre humain dans son ensemble.

années 1950, les incendies dans les Landes revenaient chaque été comme un marronnier dans la presse écrite et parlée. Lorsque éclate le 19 août 1949 «l'incendie du siècle» 100 000 hectares ont déjà été brûlés ici et là en cette troisième année consécutive de canicule. Il laissera une trace indélébile dans les imaginaires collectifs en ravageant en une semaine 50 000 ha de bois et de landes, et en entraînant la mort de 90 personnes. La presse people de l'époque, Paris-Match qui vient de se créer, Noir et Blanc, Ici Paris et autres, rivalisent alors de photos et de dessins à la Une tous plus suggestifs les uns que les autres pour frapper les imaginaires : femmes et enfants hagards fuvant les flammes, paysans pleurant devant leur chaumière carbonisée, pompiers héroïques visages noircis tentant de faire face.

e me rappelle qu'enfant, dans les

Ces images gravées en moi sont associées à celles qui, trois années plus tard, ont illustré une autre catastrophe du siècle, mais aux Pays-Bas cette fois. Dans la nuit du 31 janvier au 1er février 1953, un ouragan s'abat sur les côtes de la mer du nord provoquant un raz-de-marée et la rupture des digues protégeant les polders et la Zélande. Plus de 200 000 hectares se retrouvent brutalement sous plus de 4 mètres d'eau : 1 800 morts et 70 000 personnes déplacées.

Mêmes images, mais à la hollandaise cette fois : de pauvres gens sous un déluge d'eau tentant désespérément des colmater les brèches avec de misérables sacs de sable et des pelletées de terre ; visages horrifiés et yeux exorbités d'adultes épuisés à la vue de petits en-



fants emportés par les flots. Un choc des images qui ne faisait que rappeler que ces catastrophes (1) faisaient partie du grand récit de la Hollande au même titre que les tulipes et le patin à glace depuis que l'idée était venue à certains de ses habitants de gagner des terres sur la mer.

A l'époque on n'évoquait pas le changement climatique et encore moins une cause humaine, c'était le destin voilà tout! Les solutions qui s'imposaient étaient d'ordre technologiques: quadriller les Landes de couloirs pare feux, mettre en place de nouvelles générations de digues aux Pays-Bas. La même confiance forcenée en l'avenir technologique qui fait dire aujourd'hui que « peu importe de ne pas savoir ce qu'on fait des déchets radioactifs de nos jours, la science saura bien résoudre cette question en temps utile ».

Catastrophe pour qui, pourquoi ?

Même si l'idée selon laquelle des activités humaines contribuaient largement aux dérèglements et aux catastrophes subies s'est imposée, l'aveuglement est toujours généralisé sur les causes réelles. On entend de plus en plus, dans la bouche de politiciens y compris écologistes et de journalistes, le concept de «catastrophe... pour la planète». Or, Sauf à anthropomorphiser l'univers et la planète ou à y placer un quelconque démiurge à leur conception le concept même de catastrophe n'a pas de sens pour ce qui les concerne. Ni la planète ni l'univers ne voient ni ne caractérisent quoi que ce soit de catastrophique. C'est un concept qui ne vaut que pour les humains.

En réalité ce ne sont pas les incendies, les séismes, les tsunamis, les inondations ou les irruptions volcaniques qui sont en eux-mêmes des catastrophes mais leurs conséquences pour les humains dans des conditions précises.

Et si ces conséquences peuvent être subies par l'ensemble des humains, c'est tout de même avec une certaine prédilection pour les plus pauvres. Mais il est en revanche faux de considérer que ce sont l'ensemble des humains qui en portent la responsabilité.

Prenons trois exemples.

Foret des Landes terre de feu terre de profit

Jusqu'au milieu du XIXe siècle la plus grande partie du territoire landais était une zone humide, habitée et gérée dans le cadre d'un système agro pastoral basée sur une utilisation collective des landes pour faire paître les moutons. Ses habitants étaient considérés par le pouvoir central et la bourgeoisie en général comme arriérés, de mœurs bizarres, sales et sujets aux maladies propres aux marais (2).

Ce territoire est considéré comme une colonie intérieure qu'il faut valoriser. Ce sera chose faite grâce à la loi impériale de 1857 qui signe la fin de l'agropastoralisme et de l'usage collectif des terres. Le prétexte semble vertueux : il s'agit d'« arracher cette terre au désert », aux maladies et à la misère. On assèche les landes en creusant des canaux et on libère ainsi de grandes surfaces « assainies » qui sont propices à la mise en place d'une agriculture rentable qui se révèlera être une sylviculture. Des mil-

1. Le 14 décembre 1287, les digues qui retenaient la mer du Nord ont cédé et l'eau a inondé le pays. Connue sous le nom d'inondation de Sainte-Lucie, Cette inondation, considérée comme l'une des pires de l'histoire aurait tué plus de 50 000 personnes.

2. On lira avec profit la brochure Une histoire sociale des Landes de Gascogne – Du système agro-pastoral traditionnel à la monoculture du pin. Pour la commander écrire à ruefurieuse@riseup.net!





liers d'hectares sont attribués à des investisseurs privés, en sont expropriés les populations qui n'avaient aucun autre droit que l'usage. Naît ainsi une grande forêt de pins rentable qui répond, en ce milieu de 19e siècle, aux appétits de l'industrie minière en pleine expansion et qui a besoin de quantité phénoménales de bois pour renforcer les galeries, en particulier en Angleterre.

Ainsi, pour leur bien évidemment, les populations passent d'une économie essentiellement d'autosubsistance à un mode de production capitaliste industriel qui transforme les bergers en prolétaires recyclés dans l'industrie du bois et du gemmage comme salariés le plus souvent misérables. Ajoutons à cela que la nécessaire protection des dunes côtières pour stabiliser les nouvelles plantations jette les fondations d'un autre futur fléau, l'industrie touristique sur les côtes.

Ainsi donc, ce sont bel et bien les promoteurs d'une éradication programmée du système agro-pastoral liés au capitalisme industriel dévorant tout sur son passage qui sont les responsables et les bénéficiaires de la «mise en catastrophe» d'un territoire. Et cela s'appelle une classe sociale dominante. Si les exbergers devenus prolétaires sont responsable de quelque chose c'est juste de ne s'être pas suffisamment soulevés.

La Vendée submergée, Xynthia février 2010 Le paradis des investisseurs immobiliers

La tempête Xynthia du 28 février 2010 a été accompagnée d'une inondation de zones basses urbanisées du littoral atlantique français. Environ 45 000 hectares de terres agricoles ont été submergés par de l'eau de mer en Charente-Maritime, et 12 000 hectares en Vendée, entraînant directement le décès de 41 personnes par «submersion marine».

Jusqu'au milieu du siècle dernier les espaces à bâtir étaient limités tout au long des cordons dunaires du littoral. Au début des années 1970 le littoral vendéen entre dans une ère d'urbanisation massive. L'activité agricole traditionnelle est en perte de vitesse, des centaines d'hectares se libèrent entraînant l'entrée sur le territoire d'opérateurs immobiliers disposant de gros capitaux aux ambitions financières sans commune mesure avec celle des constructeurs précédents

Dans un premier temps limité à la rive pour engranger de premiers bénéfices juteux liées au tourisme, le processus d'urbanisation s'est ensuite diffusé aux terres des marais, au-delà du cordon dunaire dans des zones topographiquement basses. Les lotissements et les immeubles collectifs fleurissent, le plus souvent exonérés de toute régulation et de contraintes d'urbanisation.

Evidemment, comme pour les plantations de pins dans les Landes tout cela s'est fait pour le bien des «petites gens» de la population au nom du sacro-saint «développement local», une devanture vertueuse mise en avant par les groupes d'intérêts liés au tourisme qui ont investi les instances politiques et administratives locales.

Là encore il s'agit bien d'un aménagement orchestré par la classe dominante pour son plus grand profit, et non par le genre humain en général!

Ouragan Katrina Le rêve américain submergé

Ce n'est pas le cyclone Katrina qui a dévasté la Nouvelle-Orléans en août 2005, ce sont les inondations qui ont suivi l'effondrement des levées. En réalité ce ne sont pas essentiellement les inondations qui ont suivi l'effondrement des levées qui ont dévasté la Nouvelle-Orléans, c'est la non prise en compte d'une information qui existait depuis des années, ainsi que les défaillances du système d'alerte et des secours au moment de la catastrophe. Mais avant tout, ce sont, sur une plus grande échelle de temps, des pratiques d'aménagement aberrantes, dont la toute première fut de laisser prospérer une agglomération presque entièrement située en dessous du niveau de la mer (60 cm en moyenne et parfois jusqu'à 5 mètres) pour les plus grands bénéfices de la bourgeoisie marchande américaine au détriment des populations natives.

Créée artificiellement au début du 18e siècle à cet endroit pour satisfaire les besoins immédiats de l'expansion coloniale, La Nouvelle-Orléans était une sorte de ville-entreprise conçue pour répondre aux besoins logistiques et économiques d'une économie coloniale et renforcer la confiance des investisseurs pour conserver le monopole commercial de la Compagnie du Mississippi sur les importations et les exportations. Réalisé à cet effet, l'indispensable aménagement du plus grand fleuve des États-Unis en voie navigable a empêché progressivement les alluvions qui se répandaient auparavant dans le delta de maintenir une hauteur suffisante à l'émergence des

Parler de responsabilité collective pour les «dommages» que subirait la planète, c'est rendre co-responsables de ce qu'a subi la Nouvelle-Orléans les peu-



ples autochtones et les esclaves africains

Une écologie punitive au service du Capital

Cette obstination à rendre invisible les intérêts de classe de chaque intervention humaine dans des décisions d'aménagement mortifères du territoire présente, pour la classe dominante et pour tous ceux qui considère le mode de production capitalisme comme le moins mauvais possible, l'immense avantage de faire porter le chapeau à tout le monde, toutes classes confondues. Tous coupables, tous doivent être punis et payer leur écot en se concentrant sur des gestes individuels salvateurs.

Le réchauffement climatique et le trop plein de CO₂ ne sont qu'une goutte d'eau dans ces «catastrophes» qui nous occupent. Ils s'ajoutent à des causes beaucoup plus profondes que sont les aménagements du territoire à des fins marchandes, l'artificialisation des terres.

La lutte contre les « catastrophes » qui se multiplient passe par une réappropriation des espaces par les classes exploitées et leur transformation de marchandises en lieu de vie plus que par une sobriété culpabilisatrice. Une vraie révolution vous dis-je!



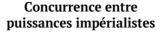
IPI



Retour sur la tournée africaine du président Macron

L'été dernier, la président Macron fit sa première tournée africaine (Benin Cameroun, Guinée Bissau) de son nouveau quinquennat afin de s'assurer de la fidélité (ou du moins de la suzeraineté) des potentats locaux. Mais c'était surtout pour tenter de contrer les appétits russes qui essayent conjurer les effets des sanctions économiques depuis la guerre menée en Ukraine en signant (ou renouvelant) des accords de défense.

Ces accords sont facilités par l'échec actuel de l'opération Barkhane. Présentée comme une opération visant à éradiquer le terrorisme islamique au Sahel, elle a, bien au contraire à celui-ci de progresser, notamment au Mali. Par ailleurs ce pays a des techniques pour le maintien de connu deux coups d'état militaire. Le dernier coup d'Etat d'une junte qui dit faire rupture avec Paris et se rapprocher plus sérieusement de Moscou, au nom de la lutte contre le terrorisme et des intérêts des populations maliennes. L'exemple malien fait craindre aux autres régimes en place un destin funeste dont il faut à tout prix se prémunir.



Depuis maintenant quelques années, la présence de la France est quelque peu contestée par des puissances étrangères à son pré carré africain. La Russie se place stratégiquement dans les zones d'influence de la France. En effet, lorsque le président Macron faisait sa tournée, Serguei Lavrov aussi se baladait sur le continent (Egypte, Ethiopie, Congo-Brazzaville, Ouganda). Mais c'est davantage sur le volet sécuritaire et militaire que les intérêts de la France est remis en question. Et pour cause, différents pays africains ont signé des accords militaires avec le pouvoir russe. Nous pouvons à cela déceler plusieurs raisons : une garantie des potentats locaux d'assurer la conservation de leur pouvoir et d'avoir une monnaie d'échange diplomatique si Paris venait à destituer, un jour, le régime en place. Mais aussi d'être moins dépendant de l'ancienne puissance coloniale en réaffirmant une souveraineté diplomatique (comme c'est le cas du Cameroun vis à vis de la Russie). Et enfin de manière plus pratique, de développer



l'ordre sur les opposants politiques et les populations en général. Ces accords de défense n'augurent rien de bon pour les populations africaines : remplacer les forces françaises par Wagner...n'est pas meilleure des idées, à l'image de ce qu'il se passe en République Centrafricaine. Il ne faut pas oublier que ces accords militaires s'inscrivent aussi dans une longue tradition de relations diplomatiques qui datent de la période de la guerre froide, il est drôle de souligner la surprise et l'hypocrisie d'une partie la presse française et de la classe politique.

Ainsi c'est dans ce contexte tumultueux pour les intérêts français que Macron entame sa tournée de 3 jours au Cameroun du 25 au 27 Juillet dernier.

Macron en visite à Yaoundé

Tout avait été préparé pour que tout se passe pour le mieux. Le gouvernement camerounais avait même délogé des baraquements de fortunes d'un quartier afin que tout soit nickel. Et pour dire tout s'est passé comme sur des roulettes, pas d'erreur de la part du président Macron. Rendez-vous avec la société civile au Country club de Yannick Noah (une des personnalités préférées des francais), seul peut être la gêne de l'assistance pendant la conférence de presse lorsque le Président du Cameroun Paul Biya (89 ans au compteur et 40 ans de règne) plaisante sur sa longévité. En effet, en coulisse, le président français est gêné de cette longévité du vieux lion du palais d'Etoudi qui se fait au prix d'un déni des libertés fondamentales pour les populations du pays. Ceci dit ce vieux

lion Paul Biya, un des derniers parrains de la Françafrique, est un partenaire privilégié et important pour la France sur le plan stratégique du fait de sa proximité avec la République Centrafricaine et le Tchad. Donc il faut encore bien traiter et ménager le régime en place.

Le président Macron est le deuxième président français, après François Hollande à avoir évoqué la période trouble de l'accession de l'indépendance. Pareil que son prédécesseur, il ne parle pas de mot guerre (un mot d'historiens selon lui). En 2015, Hollande évoquait une «période troublée», «grande répression». Bref un peu à l'instar de ce que le pouvoir appelait les «évènements» d'Algérie, le mot guerre n'est, sans jeu de mot, guère prononcé Certains diront que c'est tout de même une avancée par rapport à ce qu'avait scandaleusement déclaré l'ancien premier ministre François Fillon en 2009 «Je dénie absolument que des forces françaises aient participé, en quoi que ce soit, à des assassinats au Cameroun. Tout cela, c'est de la pure invention !».

Ceci dit face aux questions mémorielles qui intéressent une large partie de la population camerounaise et de la diaspora, le président a affirmé qu'il ouvrirait les archives ainsi qu'une commission composée d'historiens français et camerounais pour faire la lumière sur la guerre de libération nationale (1955-1971). C'est une démarche assez curieuse c'est le politique, ici l'exécutif, qui décide de la composition d'une commission de chercheurs et d'artiste sur une sujet aussi important. Cela pose questions. À quoi/qui cette annonce d'ouverture d'archives va servir ? A faire condamner l'état français et la dictature



camerounaise ? Des réparations financière pour les victimes du conflit ? Un musée ? Quelles archives ? Celle des services de renseignements français et/ou camerounais ?

A travers cette commission, Macron souhaite sans doute couper l'herbe sous le pied de revendications. Des travaux existent déjà sur le sujet, et fatalement cette commission soulignera que le régime de Yaoundé n'est rien d'autre que l'héritier et la continuation du système néocolonial mis en place par la France. Secret de polichinelle, dans ses mémoires, Pierre Mesmer, artisan de la répression du mouvement d'émancipation, par les méthodes contre-insurrectionnelles, en tant qu'administrateur (1956-1958) écrit clairement « La France accordera l'indépendance à ceux qui la réclamaient le moins, après avoir éliminé politiquement et militairement ceux qui la réclamaient avec le plus d'intransigeanc».

Cette intransigeance, qui de fait signifiait «réunification et indépendance immédiate du Kamerun», dont parle Pierre Mesmer a germée dans les longues luttes pour l'émancipation des peuples colonisés du Cameroun.

Par ailleurs ce mois de Septembre est l'occasion d'évoquer rapidement deux évènements qui sont distants mais qui font partie de la même matrice mémorielle que veut oublier le système néocolonial, à savoir la répression des grèves ouvrières de Douala de septembre 1945 et celle de l'assassinat de Ruben Um Nyobé en Septembre 1958.

«September Fever»

En Février 1944, en plein conflit, le parti colonial sait qu'il faut lâcher du lest du fait de la très forte implication des peuples colonisés au sein de la France Libre que ce soit sur le front militaire ou à l'arrière sur le front du travail. Ainsi s'organise la grand-messe de la Conférence de Brazzaville qui promet des améliorations des conditions de vies et l'égalité juridique et économique dans les colonies (suppression du code de l'indigénat).

Le décret Pleven autorise les syndicats au mois d'Août. Décembre 1944, c'est la fondation de la première centrale syndicale du pays, l'USCC (L'Union des Syndicats Confédérés du Cameroun) sous l'impulsion de militants communistes et de militants de la CGT présent au Cameroun dont Etienne Lalaurie, Maurice Soulier, Maurice Méric et Gaston Donnat, animateur des Cercles d'études marxistes à Yaoundé. Ces cercles sont rapidement fréquentés par des jeunes camerounais dont Moumé Etia et Ruben Um Nyobé. Il existait des amicales de travailleurs coloniaux mais cette recon-

naissance légale permettait d'éviter de se faire emprisonner pour la moindre grève. Ainsi très rapidement une fièvre s'empara de tous les secteurs de l'économie. La syndicalisation rapide et massive va de pair avec les luttes revendicatives pour l'augmentation et l'égalité salariale (avec les travailleurs de la métropole) sur les conditions de travail en général (durée du temps de travail. cantines collectives, fin des brimades quotidiennes, etc.). Des grèves et conflits éclatent un peu partout, d'autant plus que les peuples coloniaux ont durement été touchés par l'effort de guerre et sont lots de chagrins et de privations. Ces luttes font peur aux colons du Cameroun, organisés au sein de l'AS-COCAM (l'association des colons du Cameroun) et qui sont désireux de défendre leurs prérogatives, voient d'un très mauvais œil l'éclosion des syndicats et des coopératives. D'autant plus que ce colonat (composé de fonctionnaires, exploitants du bois, planteurs, etc.) est armé et s'entiche du modèle séparatiste en œuvre en Afrique du Sud qui existe de fait (l'apartheid officielle date de 1948). D'ailleurs un certain nombre y vont pour les vacances.

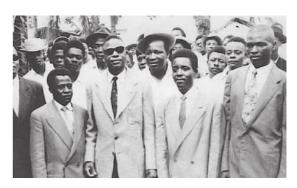
Septembre 1945. Au bout d'un an de luttes dans divers secteurs de l'économie, les revendications minimales du respect du Code de travail ne sont pas appliquées. La situation est autre car de nombreux camerounais reviennent du pays auréolé d'avoir combattu contre le fascisme et le nazisme et d'avoir libérée la France «la mère patrie». La situation semblait bloquer et ne faisait en réalité que de renforcer les frustrations politiques économiques, et sociales des colonisés face à un colonat raciste et armé (composé de fonctionnaires, exploitants du bois, planteurs, etc.).

En effet, le 20, une grève sauvage des cheminots de Douala (ville portuaire et poumon économique du pays) éclate et s'étend à toute la ville. Spontanés et de fait incontrôlés par les syndicats, des travailleurs du prolétariat et sous-prolétariat urbain de la ville de Douala, pillent et attaquent les biens des colons du quartier européen. Ces derniers s'emparent de leurs armes, menacent aussi le gouverneur colonial. Ces ultras colons vont alors organiser la répression et vont tirer sur les manifestants et émeutiers Noirs de la ville de Douala avec armes automatiques et vont même jusqu'à utiliser un avion pour ratisser la ville. On dénombre pas moins d'une centaine (voire plus) de victimes du côté des Camerounais. D'ailleurs les colons souhaitent également éliminer les militants syndicalistes et communistes français. L'un d'eux, Etienne Lalaurie tua un colon pour échapper à une tentative de meurtre. A la suite de quoi il sera emprisonné

mais finalement acquitté pour légitime défense. Le pouvoir colonial en profite pour emprisonner et expulser des militants français en métropole. Cet épisode a été un tournant dans la lutte pour l'émancipation et a marqué les esprits. Ainsi comme l'a dit Gaston Donnat : «l'explosion de mécontentement était parfaitement justifiée ; elle a exprimé le désir des Camerounais d'en finir avec la honte de leur misère et de l'indignité à laquelle on les contraignait»

Septembre 1958. Assassinat de Ruben Um Nyobé, fils de paysans, greffier de formation et syndicaliste qui fut le leader du mouvement national à travers le parti dont il était le secrétaire général à savoir l'UPC (Union des Populations du Cameroun). Il fut abattu par les forces armées françaises le 13 Septembre 1958 dans le Maquis, pas loin de son village natal, en Sanaga-Maritime après une traque qui dura plus de 2 ans. C'est une date importante car les forces coloniales ont assassiné une figure de la libération africaine. Le pouvoir colonial pensait en avoir fini avec le mouvement révolutionnaire mais celui-ci perdura dans d'autres fovers de luttes et maquis (le dernier maquis tomba en 1971). Aujourd'hui sa mémoire est honorée tous les 13 Septembre par les militants de l'UPC-Manidem et par tous les opposants politiques. Pendant très longtemps, il était interdit de nommer son nom, ce qui valait de vous faire arrêter, jeter en prison parfois torturer. Son rôle a été très important dans le développement de la lutte pour l'émancipation des masses camerounaises mais plus globalement pour les autres organisations et courants nationalistes et indépendantistes africains francophones. Depuis 1991, année de lutte intense au moment du retour au multipartisme, le pouvoir cameroupais a fait un geste d'apaisement en élevant Ruben Um Nyobé au titre de héros national. C'est sans doute de bonne guerre, même s'il n'est évidemment pas commémoré par le pouvoir actuel.

Alfano



Leaders de l'UPC

Oser la révolution au XXI^e siècle ?

«Depuis l'offensive du mouvement des Gilets Jaunes, la question révolutionnaire flotte à nouveau dans l'air. Mais cette offensive a été défaite. Nous avons perdu une nouvelle fois. Une question s'impose alors : comment vaincre, comment gagner ? Nous parlerons donc de la révolution, autour de deux livres : Pour un anarchisme révolutionnaire du collectif Mur par Mur et Soulèvement de Mirasol. Mais il ne s'agira pas de faire une discussion livresque sur la révolution. Aujourd'hui, et particulièrement dans le contexte de crise permanente et d'inflation galopante, l'enjeu est de parler stratégie et intervention dans une perspective révolutionnaire. Car affirmer la révolution est insuffisant. Plus que cela, c'est en général une position de repli pour les périodes de défaites. Or, l'heure est à la perspective de la victoire.»

Ce texte est l'introduction au débat sur la révolution des Rencontres libertaires du Quercy de cet été, dont nous proposons cidessous quelques extraits.

e collectif *Mur par mur* a écrit *Pour un Anarchisme révolutionnaire (1)* afin de reposer la question de la révolution d'un point de vue anarchiste. Ce livre a été écrit au milieu du mouvement des Gilets jaunes, c'est à dire dans un moment où se posait à nouveau cette question de «la révolution», qui avait pour ainsi

dire disparu, dans un contexte de dynamique de lutte de classe.

La parution a été suivie d'une tournée militante d'un an à la rencontre de différents collectifs anarchistes ou communistes-libertaires, révolutionnaires, qui a débouché sur une brochure (2) qui est une prolongation des débats suscités. Des précisions autour de 4 ou 5 thèmes récurrents dans les débats : ce que signifie la révolution, quel type d'intervention militante, quel rapport à la technologie ? ...

Un nouveau cycle révolutionnaire?

Aujourd'hui parler de révolution fait écho, car la question se pose réellement même hors mouvement, mais qu'est-ce que cela veut dire ? Car la Révolution, c'est aussi un mot fourre-tout. C'est pourquoi il semblait essentiel d'affirmer que la révolution est nécessairement une destruction du Capital et du pouvoir. Surtout quand une certaine mouvance intersectionnelle revendique plutôt une reconnaissance des identités et des micro-pouvoirs, donc une reconnaissance et une intégration au Capital et à l'Etat.

Il est possible d'identifier le début d'un cycle révolutionnaire ici avec le mouvement des Gilets jaunes, mais qui correspond à un cycle international avec Hong-Kong, le Chili... Des mouvements qui s'observent, se répondent, et reprennent des formes semblables d'auto-organisation, d'action directe. Ce cycle qui commençait avant la pandémie semble

continuer et même s'intensifier. Nous sommes entrés dans une période qui pose à nouveau la question révolutionnaire car la crise du capitalisme ouvre une fenêtre intéressante.

Dans les pays centraux l'intégration par le travail semble remise en cause : discrédit des syndicats, mouvement de désertion généralisée du travail, des mouvement émergent dans l'espace public hors des lieux de travail. Ce n'est plus la lutte des classes classique du Travail contre le Capital, mais un mouvement qui cherche davantage à attaquer le Travail, l'Etat et le Capital, ce qui est intéressant quand on porte une critique radicale du travail.

L'intégration démocratique aussi paraît affaiblie : les partis sont discrédités, les organisations syndicales désertées, au moins dans les pays occidentaux, ou en tout cas ne semblent plus être les formes d'organisation des mouvements actuels. Dans ce contexte repenser une politique anarchiste d'abolition du Capital et de l'Etat est nécessaire.

Un des points abordé dans la brochure, est le fait que les mouvements s'observent et se répondent au niveau international, et aussi ce que pourraient faire les groupes militants dans les soulèvements, pour appuyer les tendances révolutionnaires, et renforcer cette question de la révolution.

La Brochure aborde aussi la critique de la technologie, mais selon axe révolutionnaire qui évite les travers «anar-primitivistes». Car la critique anti-industrielle n'est pas révolutionnaire en soi, et il s'agit de refuser la technologie et la société industrielle sans rejeter la technique. Ce qui importe c'est la destruction du rapport social capitaliste pour pouvoir mettre en place, dans l'insurrection, une manière de reproduire l'existence compatible avec le communisme-libertaire, à savoir le partage, l'entraide incommensurable, et rompre avec la mesure du temps de travail comme principe de l'existence.

Il y a donc 3 axes principaux de discus-

- 1 cycle de soulèvement depuis 5 ans, qui actualise la question de la révolution,
- Les groupes militants révolutionnaires : comment on peuvent-ils intervenir dans le mouvement ?
- Le nouveau contexte d'inflation internationale. Les conditions de reproduction du capital touchent toute la planète et reposent concrètement la question de l'Internationalisme. Les peuples se révoltent un peu partout, et cela va s'amplifier car

(1) Collectif Mur par Mur, Pour un anarchisme révolutionnaire, L'Echappée, 2021... Voir CA 215, décembre 2021.

(2) En ligne sur le site OCL: http://oclibertaire.lautre.net/s pip.php?article311





on n'a toujours pas résorbé la crise de 2008, qu'à cela s'est ajoutée la crise COVID, puis l'inflation post COVID et aujourd'hui la guerre en Ukraine. Pour ce qui est de la France une rentrée chaude serait à l'ordre du jour, et malgré la perte de centralité des luttes liées au travail, la question de la grève pourrait resurgir.

Un même mouvement révolutionnaire ?

Comment construire une force, comment construire un projet, bien qu'il faille interroger la question du projet ? A quoi sert la propagande ? C'est plutôt dans les mouvements qu'il faut intervenir même si ça n'empêche pas d'écrire des choses qui s'adressent à des petits milieux. A la différence des anarchistes classiques qui pensaient que la promotion d'un projet fédérerait les révolutionnaires, il faut plutôt que le projet se construise avec les gens en mouvement. Il ne doit pas être construit de l'extérieur avec une méthode, l'autogestion et autres, mais émerger de la lutte.

La limite aujourd'hui c'est celle du travail car les mouvements semblent en dehors du travail. Trop souvent on attaque l'Etat mais pas la production ni le travail. Ainsi avec les Gilets jaunes, les gens ont posé des congés, pour se libérer du travail et pouvoir être dans le mouvement! Le travail est donc une limite au mouvement alors que précédemment le travail était une donnée du mouvement. Comment intervenir maintenant, si ce n'est en attaquant le travail ?

Ce qui s'est passé au Sri Lanka est important, ils ont directement fait à manger pour tout le monde ce qui leur a permis de tenir. Comment aujourd'hui dans le contexte qui nous mène vers un affrontement, une guerre sociale probable et promise (pas sûr que la France soit concernée en premier lieux) tenir jusqu'au lendemain si ce n'est en faisant que le mouvement réponde aux besoins mieux que le travail ? La même question se pose pour l'Equateur, la Colombie, le Sri Lanka, le Soudan, le Liban le Kazakhstan....

Par exemple en Colombie ils ont repéré qu'à Hong Kong la mobilisation fonctionnait par ligne : ligne de défense, ligne offensive, ligne de soins. La manif devenait une organisation de lutte. La Colombie a ajouté une 4º ligne, celle de la bouffe. La manifestation devient une organisation en soi capable, de prendre et tenir des bouts de ville. Ce qui s'est vu aussi au Kazakhstan et qui leur a permis de prendre des aéroports jusqu'à l'intervention de l'armée Russe. Quelles interventions dans le mouvement, c'est ce qui

nous semble intéressant de débattre...

Le mouvement c'est «le mouvement réel» comme disait Marx, celui qui s'attaque au capitalisme, la force qui dans l'histoire se constitue et s'affronte au capital. Dans ce monde orwellien, on a gommé les antagonismes, mais il y a un mouvement qui s'affronte à l'ordre des choses, parfois de façon spectaculaire, mais qui révèle un véritable antagonisme. Il y a suffisamment de liens entre les différents mouvements pour parler d'un seul mouvement au niveau international, même s'il n'est pas facilement réalisable

Attaquer le travail?

Le livre reprend tout un chapitre sur le travail, qui peut se résumer par «comment la révolution détruit et nous libère du travail ?». Cette position s'inspire de Dauvé et des communisateurs (3). Au delà de l'exploitation c'est le rapport social du travail, un espace temps séparé de la vie, compté, numérisé et soumis à une valeur qu'il faut détruire, pas l'activité. Le capitalisme produit un rapport social qui fait que les gens vont au travail pour avoir de quoi survivre, ce que l'autogestion ne détruit pas, car elle continue à compter et à pratiquer une activité séparée de la vie, basée sur la productivité. Il faut une activité qui permette de reproduire nos conditions d'existence sans passer par le salariat. C'est l'enjeu de la révolution.

Le Sri Lanka a mené une insurrection, mais pas une révolution car ils n'ont pas détruit le travail. Dans un premier temps c'est très facile de dépasser la force publique et de la terrasser. Les flics étaient à leur maximum en France pendant les Gilets jaunes, alors que le mouvement n'était pas au maximum. Donc en fait l'insurrection peut gagner très facilement. Ce qui sera plus difficile c'est de détruire le travail, qui assure nos subsistances, l'enjeu est là : comment le mouvement va assurer notre existence sans qu'on retourne bosser? Il va nos falloir redistribuer les pillages et nous mettre à produire. La caisse de grève n'est pas suffisante, c'est toujours de l'argent, c'est même une limite énorme qui implique que l'économie fonctionne

Il y a donc l'enjeu d'une production matérielle non séparée d'une production subjective. C'est un peu théorique dit comme ça, mais pour à la fois détruire l'exploitation et l'aliénation, on ne peut se satisfaire de l'autogestion et de la seule limitation de l'exploitation. Si le travail subsiste comme un temps séparé du reste de la vie, la logique de la productivité se maintient comme une force ex-



térieure qui nous dicte quoi faire. C'est aussi cette aliénation qu'on veut détruire. Le collectivisme (la collectivisation de l'appareil productif) reste prisonnier d'une mesure individuelle de la production et donc d'une compétitivité entre individu et de l'inégalité.

L'enjeu est bien d'une production matérielle qui assure nos subsistances, et d'une production subjective de la question (Pourquoi on produit? Qui on est ?). Comment reproduire collectivement la vie dans sa diversité sans mesure du temps de travail, c'est ce à quoi a répondu le mouvement en Colombie jusqu'à l'arrivée de la répression. Quand la manifestation devient production d'une subsistance meilleure que celle du marché (logement, nourriture), le mouvement se développe.

Le mouvement révolutionnaire a une grande limite sur la question du travail, ce qui est une force et une faiblesse. Il s'y cogne sans la dépasser. Il y a des pays comme la Colombie où les gens ne bossent pas car il n'y a pas de boulot, et on est dans des économies parallèles, informelles. Ce n'est pas la même limite. Mais la question de «comment on graille?» se pose différemment quand on est extérieur au travail et qu'on n'a pas l'idée de l'autogestion.

Le travail, c'est ce qu'on te force à faire pour survivre. Or survivre c'est pas seulement la bouffe, mais aussi le plaisir, les loisirs, c'est aussi l'amusement, et donc le problème ce serait plutôt de généraliser le travail, à savoir que l'activité tra(3) Sur le courant communisateur cf https://sicjournal.org/qu est-ce-que-la-communisation/. Les écrits récent de Gilles Dauvé se trouvent sur https://ddt21.noblogs.or g/, et sur la question du travail vier plus particulièrement son texte «Travail l'enjeu des 7 erreurs» https://ddt21.noblogs.or g/?page_id=1576

(4) Voir le livre de l'OCL Pour en finir avec le travail salarié, Acratie, 1997.





vail, puisqu'il faut bien qu'elle ait un nom, ce soit l'ensemble des activités qui nous permettent de vivre, mais en dehors du salariat, de la hiérarchie et de l'aliénation (4). Donc que ce ne soit pas une activité séparée, mais que cultiver un navet ait la même valeur (même s'il ne faut pas utiliser le mot «valeur») que d'écrire un poème...

Ce qui est positif dans le refus de l'appropriation du travail ans le mouvement actuel, c'est que pendant 150 ans l'antagonisme de classe a été posé comme la lutte du Travail contre le Capital. Or pour mener une critique radicale du capitalisme c'est un point sur lequel ça a butté en juin 1936 comme en mai 1968. C'est un gros problème d'analyse logique et une impasse historique. Aujourd'hui spontanément les mouvements identifient la perte de sens du travail, l'absurdité de la division internationale du travail, l'impuissance des syndicats qui engendre leur effondrement etc., tout cela conduit à penser que le mouvement actuel porte en lui une critique en acte du travail comme exploitation et aliénation (5).

Il ne s'agit ni d'un optimisme naïf, ni de prendre ses phantasmes pour des réalités, ni encore d'enjoliver la situation. Un scénario d'effondrement, une restructuration du capitalisme en mode barbare reste toujours possible, mais c'est en cas de défaite! Alors il ne faut pas promettre que l'on va gagner, le rôle des révolutionnaires c'est de miser sur la possibilité de gagner, malgré les limites de notre cycle, mais il faut essayer de penser le dépassement et s'y atteler.

La révolution n'est plus ce qu'elle était ?

Il y a un fait fondateur à la situation actuelle : la crise structurelle du capital qui explose en 2008 et ouvre une période dans laquelle des mouvements vont émerger un peu partout et mettre à mal la paix sociale dans de nombreux pays du globe, bien avant 2016. On a cité les Printemps arabes, on peut se rappeler de la Lybie, d'Occupy wall street, de la Grèce...

L'impasse ou la difficulté, c'est que cette crise structurelle illustre et démontre l'insoutenabilité du système capitaliste, et suscite des mouvements qui rentrent en confrontation avec le système et ses conséquences. Et ce avec une portée potentiellement révolutionnaire, selon des affrontements de différentes intensités. Rien de commun entre les Printemps arabes, Nuit Debout, le mouvement des places, le Soudan ou le Kazakhstan en terme de confrontation. Il y a donc bien des dynamiques sociales et internationales qui s'exercent et qui se confrontent directement au système en place, mais fondentelles un mouvement révolutionnaire?

Classiquement la question de la Révolution compte deux ou trois paramètres indispensables qui ne sont pas facilement identifiable actuellement :

- Le sujet révolutionnaire. Il y a comme une panne de «sujet révolutionnaire». La Classe, où est la Classe, même si le terme est également réapparu ces dernières années ? Il y a partout des prolétaires et des classes moyennes en voie de paupérisation qui se retrouvent dans une logique de «dégagisme» des élites. Mais ces masses en mouvement constituent elles une classe suffisamment consciente d'elle même pour constituer un sujet révolutionnaire ? C'est un des problèmes de fond.

Le Projet révolutionnaire : la révolution oui, mais pour quoi faire? Quel serait le programme révolutionnaire ? Il n'est pas question décrire un programme de transition ou de décrire le fonctionnement d'un Monde nouveau. Nul ne peut préconcevoir ou prévoir ce que sera ou fera une révolution. Mais par programme il faut entendre l'idée d'utopie, d'espoir, une mise en perspectives de ce que pourrait être une société révolutionnaire en rupture avec l'organisation capitaliste du monde, compris comme un rapport social global. Un projet capable d'instituer la révolution comme une perspective désirable pour le plus grand nombre, et non seulement une alternative au catastrophisme ou aux tendances mortifères du capital-

- L'action révolutionnaire. Que doit elle être, que peut être une intervention révolutionnaire compte tenu des forces révolutionnaires, qui sont il faut le reconnaître bien peu de choses? Certes, comme l'illustre la dynamique autour du livre Pour un anarchisme révolutionnaire. pleins de choses sont à nouveau discutées ou émergent ici ou là. Depuis le début de cette période possiblement révolutionnaire en 2008, il y a un retour de la question sociale et le la politisation des antagonismes. Nous sommes dans un processus de redéfinition et de recherche qui semble clore la période de l'altermondialisme, et enterrer sa chimère d'un capitalisme à visage humain. Mais comment favoriser l'affrontement contre l'Etat et contre le Capital, quand l'Etat reste néanmoins toujours pensé comme la planche de salut face aux excès du marché?

A partir de là, dans les dynamiques et les mouvements qui peuvent exister, qu'est que des gens comme nous, qui se disent révolutionnaires peuvent faire et en quoi peuvent-ils intervenir pour favoriser le passage de la rébellion à la révolution?

Il y a bien les éléments stratégiques qui sont aussi important dans la facon de lutter que dans les objectifs à atteindre, et qui font que dans un mouvement les révolutionnaires doivent toujours appuyer l'autonomie de la lutte et faire en sorte qu'elle ne soit pas au final intégrée à une logique étatique. Dans la façon de lutter il est primordial de parvenir à recréer un sentiment d'appartenance et une identité de classe, pour réaffirmer l'existence de 2 camps, au moins, alors que tout cela a été gommé par 30 ans de révolution libérale et un prétendu « intérêt commun » défendu par les réactionnaires comme par les réformistes de tous bords. Pour le dire vite, l'intervention des révolutionnaires dans des mouvements sociaux antagoniques doit être de renforcer ces antagonismes pour pousser toujours plus loin les contradictions et le niveau de confrontation, tout en parvenant à construire une identité de classe en soi et pour soi. Enoncé ainsi c'est très abstrait, mais c'est quelque chose qui peut se mener depuis les luttes les plus infimes du type «pas de ça dans mon jardin» jusqu'aux mouvements plus globaux, tant dans les luttes environnementale ou de site, que sur le terrain du salariat et de la question du travail qui n'ont pas disparues et peuvent ressurgir brutalement si la «rentrée» sociale a lieu.

Le parti de la révolution, ou le Parti des révolutionnaires ?

Notre courant politique refuse la notion du parti dirigeant qui serait la conscience éclairée des masses. Cependant il ne faudrait pas que le refus d'avant-gardisme dans un mouvement conduise à considérer que les révolutionnaires ne font pas parti du

(5) Sur la cen-

mouvement. Parce que par définition, enfin c'est notre base, quand on participe à un un mouvement c'est qu'on est concerné par ce mouvement. Nous sommes des gens qui partagent les objectifs du mouvement, et nous n'y sommes pas par opportunisme politique. A partir du moment où je suis dans un mouvement et que je partage les objectifs et la lutte, je m'autorise à y faire de la politique. C'est à dire à développer des discussions qui concer-

1) le fait que le mouvement continue à exister, qu'il ne se dilue pas. Les révolutionnaires sont des défenseurs du mouvement et pas ses liquidateurs potentiels si les intérêts divergent.

2) les révolutionnaires ont des propositions pour que ce mouvement gagne sur les objectifs qu'il s'est fixé au départ, et les soumettent au débat comme axes tactiques et stratégiques.

3) les révolutionnaires contribuent à politiser et polariser le mouvement, pour passer d'un prolétariat qui n'existe pas encore à « un prolétariat pour lui-même ». qui existe pour soi.

Ce sont trois axes stratégiques que les révolutionnaires doivent avoir dans un mouvement, c'est faire de la politique, donc c'est parler, débattre, agir dans la lutte. Et quand il y a des enjeux qui se posent, avec des assemblées générales, estce qu'il faut faire une pétition, une manif etc. On a des idées et des propositions et on parle en fonction des idées politiques qu'on a, et on les défend. Ce n'est pas être avant-gardiste et s'emparer des bureaux ou autres postes de pouvoirs! Mais il ne faut pas être en retrait, jamais! Ou alors il ne faut pas être dans le mouvement, car il ne faut pas être hors sol. Le gauchisme va dans un mouvement par stratégie politique. Nous on est dans un mouvement parce qu'on est concerné.

L'enjeu ce n'est pas prendre le pouvoir, mais ainsi que pouvait l'affirmer Bakounine (même si ça se discute), il faut des structures de révolutionnaires décidés, qui sont en lien entre eux, et qui sont en capacité dans les mouvements de peser dans le sens révolutionnaire. Certains peuvent craindre que ce soit de l'avant-gardisme, mais non.

Car qu'est-ce qui se passe quand les gens se mettent en lutte? Dans les mouvements qui commencent à bouger un peu, les gens ne sont plus des individus, ils arrivent en groupe, tout le monde fait ça. Et nous parce qu'on est révolutionnaires on devrait pas faire ca : se concerter et continuer a exister comme groupe? Et bien

Se concerter ça veut pas dire prendre le pouvoir et diriger le mouvement, ça veut dire échanger pour comprendre le mouvement, mais comme tout le monde le fait! Quand on va faire une manif, avec des copains ou des collègues, quand on revient qu'est-ce qu'on fait ? On débriefe, on voit ce qui a marché ou pas. Et nous pourquoi on ne le ferait pas ? Parce qu'on est révolutionnaires? Et bien non, il faut se mettre au moins au minimum à la hauteur de ce que tout le monde fait. C'est à dire comprendre le mouvement et dire ce qu'on veut y faire ensemble. Notre but c'est pas de prendre le pouvoir, mais de soutenir des initiatives et aussi pourquoi pas de porter des initiatives.

Et pour cela il nous faut une force. Aujourd'hui cette force on ne l'a pas trop, mais pour autant il ne faut pas regretter l'effondrement de l'ancien mouvement ouvrier, des syndicats ou des directions politiques de gauche, etc. Car tout ça c'était contre-révolutionnaire de toute façon, au contraire bon débarras.

Maintenant la question c'est que le cycle actuel, c'est un cycle dans lequel il n'y a plus la force de gauche dans laquelle les révolutionnaires peuvent être la force extrême qui va jouer le dépassement. On n'a plus ce gros bloc de gauche. En tout cas dans la rue, et en capacité de mobilisation. Là il s'est un peu reconstitué avec la NUPES, mais faut voir, car c'est plutôt l'extrême-droite qui monte. Et dans la rue qu'est-ce qu'on a récemment, c'est beaucoup plus une extrême droite extra-parlementaire qui tente l'hégémonie dans les mouvements, comme elle l'a essayé avec la résistance au Passe-sanitaire, comme elle avait essayé au début des Giletsjaunes.

Ce cycle est un peu particulier, car il est nouveau, mais il ne doit pas nous aire regretter l'ancien. Cette nouveauté nous oblige à repenser l'intervention dans les mouvements, ce qui peut en pousser la force au maximum, et l'enjeu pour les révolutionnaires aujourd'hui, c'est d'arriver à résoudre la question que les révolutionnaires se sont toujours posés dans toute l'histoire: «Comment on pense le rapport de la révolution à notre temps ?». Sauf qu'on est à un moment de crise du Capital et de crise de l'intégration de la lutte ellemême. Donc il faut bien essayer d'avancer des billes, et ce sera pas en tentant de prendre le pouvoir, mais en prenant des initiatives fortes, en les ralliant.

Pour cela il faudrait que l'on soit en capacité de porter des initiatives au niveau national et international, ce que nous ne sommes pas encore en capacité de faire aujourd'hui. Mais est-ce qu'on essaye d'œuvrer à cela, et qu'est-ce que ça veut dire de construire cela sans vouloir bâtir un parti et sans vouloir prendre le pouvoir ? Car c'est aussi le problème du glissement qu'il y a derrière.

Ce sont les questions du moment, et dans le mouvement les gens se les posent.

Les gens veulent se rencontrer, veulent réfléchir à comment on peut gagner. A nous de se les poser aussi ces questions.

Dans L'imaginaire de la Commune (6). Kristine Ross explique comment la formidable inventivité révolutionnaire des hommes et des femmes de la Commune est le produit d'une période d'incubation dans les petits cercles et clubs de discussions politiques souterrains qui ont survécus sous le joug du second empire. Nous en sommes peut-être à cette phase de ce nouveau cycle potentiellement révolutionnaire.

Synthèse mise en forme à Saint-Nazaire septembre 2022

> Les illustrations de cet article sont extraites de «L'Idée» de Frans Maserel, histoire sans parole composée de 83 gravures sur bois, parus à Liepzig en 1927 et diffusé alors dans les milieux évolutionnaires allemands. Le livre a été réédité en 1984 par Nautilus, et plus récemment en 2018 aux éditions Martin de Halleux.

(6) Editions La fabrique, 2015. Cf «La commune et ses vie ultérieures», CA n° 309, http://oclibertaire.lautre.ne t/spip.php?article2636



LIVRES

CE MONDE CONNECTÉ QU'ON NOUS IMPOSE¹ LE COMPRENDRE ET LE COMBATTRE



près deux livres consacrés à une technologie particulière, le compteur Linky² et la 5G³, Nicolas Bérard élargit la réflexion à l'ensemble de la société hyperconnectée qu'on nous impose. Comme l'indique le soustitre, la première partie est une analyse de ce qui nous est imposé et des moyens utilisés pour le faire ; la seconde partie recense différentes formes de résistance.

Tout d'abord, l'auteur part de la comédie politique française pour montrer que, malgré le souhait de la convention citoyenne pour le climat de décréter un moratoire sur la 5G, la politique capitaliste est bien d'imposer cette technologie sans discussion. Ensuite il décrit les méfaits de ces technologies imposées : capter notre attention et nos données pour augmenter les profits de quelques sociétés. Il montre comment cette addiction est imposée dès la petite enfance. Enfin il décrit la stratégie des industriels de ces secteurs pour imposer de faux besoins, et ceci depuis des décennies4.

Ce monde connecté, c'est celui de la surveillance généralisée : vidéosurveillance, QR-codes, pass sanitaires, dossier médical partagé, reconnaissance faciale, puçage du bétail, etc. Et l'outil principal de cette surveillance est d'abord le « smartphone », que Nicolas Bérard préfère nommer ordiphone, et auquel les « smartiens » sont rivés en permanence, cette addiction permettant aux multinationales et aux Etats d'accéder à une multitude de données personnelles qui devraient rester privées.

L'auteur rappelle aussi le coût écologique et humain de ces technologies, en particulier l'exploitation minière, le coût énergétique et la disparition des emplois relationnels dans les administrations rendant quasiment impossible l'obtention de rendez-vous pour exposer sa situation

La deuxième partie du livre est riche d'exemples variés de luttes contre ce système qu'on nous impose, que ces luttes soient collectives ou relèvent de l'action directe individuelle. Il n'oublie pas de citer les manœuvres politiciennes et la répression étatique contre certaines de ces luttes.

Ce livre se termine par de courts chapitres pratiques pour résister aux discours politiques dominants, argumenter contre ce qui est présenté comme des progrès inéluctables et agir collectivement contre ce monde. Cela comprend aussi une bibliographie utile et une brève description d'associations luttant contre ce monde.

En résumé, un livre instructif sans être complexe, non dénué d'humour, et tout à fait utile pour résister à ce monde connecté qu'on nous impose.

Alain

- ¹ Ce monde connecté qu'on nous impose, le comprendre et le combattre, Nicolas BERARD, Le passager clandestin & L'âge de faire, 2022
- ² Sexy Linky? Pour voir le vrai visage du nouveau compteur électrique Linky sans se faire enfumer par Enedis, Nicolas BERARD, Le passager clandestin & L'âge de faire, 2018
- ³ 5G mon amour, enquête sur la face cachée des réseaux mobiles, Nicolas BERARD, Le passager clandestin & L'âge de faire, 2020
- ⁴ En France, l'organisation des Industries électroniques et numériques s'est structurée à partir de 1994 et a publié en 2004 un «livre bleu» sous l'égide de Pierre Gattaz, futur patron du Medef, livre destiné aux responsables politiques et décrivant toutes les futures technologies souhaitables pour eux...

QUE DÉFAIRE?

Nicolas Bonanni, Le monde à l'envers, Grenoble, 2022, 101 pages, 6 euros.

Sous titré «Pour retrouver des perspectives révolutionnaire», ce texte d'avril 2022 de Nicolas Bonanni, propose un inventaire des luttes et des moyens qui peuvent nous permettre de «défaire le capitalisme». En pointant les désaccords internes à un prétendu camp progressiste, particulièrement en ce qui concerne le rapport à la technologie et à l'Etat, il interroge la logique du développement des forces productives qui tisserait le linceul du Capital en forçant son propre dépassement. Il propose donc de rompre avec l'esprit d'une certaine gauche qui reste prisonnière de l'imaginaire capitaliste.

Il invite à dépasser la seule question de la propriété des moyens de production, pour en interroger la nature même, et indiquer en quoi il est indispensable de rompre avec l'industrialisation du monde et son organisation technobureaucratique qui rend toujours plus nécessaire l'omnipotence de l'Etat.

Résolument matérialiste, il sait que l'histoire n'est pas faite de la vie des idées, mais avant tout le résultat des dynamiques sociale. Résolument optimiste, il décèle au croisement du marxisme hétérodoxe, de l'écologie, et du mouvement autonome, des luttes inspirées de l'anarchisme qui structurent un mouvement tentant de mettre à jour l'anticapitalisme qui ne se réduit pas à un slogan, afin d'en faire une théorie et une action adaptées à la période actuelle.

Ce cheminement, qui fait écho à ce que l'OCL a pu débattre cet été autour de la Révolution, ou à la brochure de Vanina « Sortons des marais réformiste », se fait en bonne compagnie. Bonanni n'hésitant pas à convoquer nombre d'auteurs à lire ou relire, depuis Marx et Bakounine bien sûr, jusqu'à Gunther Anders, Pierre Clastres ou Bernard Charbonneau, en passant par Castoriadis, Hannah Arendt, Aude Vidal ou Simone Weil... Le tout sur une centaine de pages, dans une écriture enlevée, accessible et sans jargon. Une petite prouesse, et une œuvre utile pour changer l'ère du temps.



26 Courant alternatif - n° 323 - octobre 2022



EN BREF

Squat Eymoutiers : un jugement satisfaisant

ous avons décrit dans CA 322 l'occupation d'un immeuble de l'ODHAC de la Haute-Vienne par les groupes Montagne Accueil Solidarité et Chabatz d'entrar afin d'y loger des réfugiés (avec ou sans statut). Suite à la plainte de cet office HLM, le tribunal d'instance a rendu le 27 juillet dernier un verdict satisfaisant sur bien des points. L'ODHAC n'a pas souhaité faire appel de ce jugement.

Sur la voie de fait liée à l'occupation, le tribunal a considéré que l'OD-HAC n'ayant apporté aucune preuve d'effraction, la voie de fait est non caractérisée. L'ODHAC reprochait aux occupants de faire obstacle à la vente du bâtiment; le tribunal a tranché: L'ODHAC n'ayant apporté aucune preuve de l'imminence d'un projet de vente, l'urgence est non caractérisée.

Le tribunal a également contredit la rhétorique de l'ODHAC, consistant à affirmer que ces actions «conforteraient et encourageraient les situations de non-droit». De plus les associations ne sont pas condamnées aux dépens et ne doivent à l'ODHAC que la seule consommation d'électricité.

Sans surprise, l'expulsion est tout de même prononcée. Pour autant, celle-ci ne pourra avoir lieu avant le 26 juillet 2023 et les associations s'en réjouissent dans le communiqué prenant acte de ce jugement : «Pour les occupants, pour les familles des dix enfants scolarisés que nous avons mises à l'abri, ce répit constitue une véritable bouffée d'oxygène. Durant une année entière ils pourront compter sur un toit au-dessus de leurs têtes. Pour se remettre des drames subis au cours de leurs périples respectifs. Pour poursuivre de leur insertion dans la société. Pour accompagner leurs démarches de régularisation. Pour vivre, tout simplement. (...) De notre côté, nous continuerons à œuvrer dans le sens de nos valeurs. Avec les institutions si possible, contre elles si nécessaire. Pour nous, les vraies urgences sont celles des personnes, pas celles des choses.»

Alain

Jurisprudence à faire connaître

e 23 juillet 2014, suite à une dénonciation, la gendarmerie saisit chez Patrick M. 27 pieds de cannabis destinés à sa consommation personnelle. A la fin de son interrogatoire les gendarmes veulent lui prélever son ADN. Il refuse.

Il va donc être convoqué au tribunal correctionnel de Mende. Il est condamné à 600 € d'amende pour le cannabis et il est relaxé pour refus de prélèvement ADN. Le Procureur général fait appel. Il se retrouve devant la cour d'appel de Nîmes où il est condamné à 1 000 € d'amende et 2 mois de prison avec sursis.

Quelques mois plus tard, il est de nouveau convoqué à la gendarmerie pour prélèvement ADN pour le même motif sans qu'il y ait eu de nouveau délit. Il refuse de nouveau. 3ème audience au tribunal correctionnel de Mende. Il est condamné à 800 € d'amende pour ce 2ème refus et il fait appel. 4ème audience à la cour d'appel de Nîmes : le sursis tombe plus 2 mois. Il prend donc 4 mois fermes qui seront aménagés en jours amendes par le juge d'application des peines/

Il dépose un recours à la Cour Européenne des Droits de l'Homme pour violation de l'article 8 et de l'article 4.1 du protocole 7 de la convention européenne des droits de l'homme.

En juin 2022, soit après 8 ans de procédure, la CEDH lui a donné totalement raison sur les 2 points sou-levés :

- L'auto production de cannabis ne justifie pas le fichage ADN
- Il n'est pas légal de demander plusieurs fois l'ADN sur la base d'un même délit initial.

Cette jurisprudence peut intéresser d'autres personnes. Si vous voulez en savoir plus, écrivez-nous, nous vous mettrons en contact avec Patrick.

THE WORKING DEAD L'EMPRISE MANAGERIALE

La bourgeoisie vénère le travail, et pour cause !

Tel un vampire, le Capital pompe dans nos chairs l'énergie et la matière nécessaires à sa reproduction et sa survie. Plus il accroît son emprise sur nos corps, plus il les vide de leur substance vitale. Les dernières attaques gouvernementales contre le régime d'assurance chômage et les retraites, disent à elles seules cette faim insatiable de travail vivant.

Le Capital n'est plus cette *Goule d'amour* qui, dans ses jeunes années et sous le masque *du progrès* pouvait abuser une «opinion publique» balbutiante. C'est désormais un ogre sénile aux exigences sacrificielles et totalitaires.

Sa voracité ne connaît aucune limite. Il n'attend plus seulement que nous lui livrions nos muscles et nos nerfs, il a entrepris de prendre possession de nos esprits. Quotidiennement on en déplore les effets sur nos existences sociales en lambeau et notre intimité hypertrophiée...

Pour mener à bien cet holocauste, le Capital sait compter sur une armée de prêtres qui en toutes circonstances nous prêchent le don de soi. Le politicien au nom de La France; le patron de L'entreprise; l'économiste de La Croissance; le technocrate de l'Equilibre budgétaire...

Dans les entreprises, publiques ou privées, les nouveaux curés sont ces «Managers» qui exercent leur ministère sur des âmes faussement dociles. Leur triste crédo nous ravale au rang de la machine sur laquelle nous travaillons, qu'elle soit un ordinateur ou un poste à souder et parfois les deux : «compétences» ; «projets» ; «objectifs» ; «esprit d'équipe» ; «performance» ; «résultats» ; «évaluation»...

Mais ce «Manager», ce *P'tit chef* comme on disait autrefois avec dédain, n'est que le maillon insignifiant d'une chaîne d'exploitation et de domination qui dorénavant ne s'interrompt plus dès la porte de l'usine, de l'école ou du bureau franchis. Le «Management» est *l'esprit* de la période. Il embrasse et rythme l'ensemble des activités qui s'accomplissent sous le joug de l'accumulation capitaliste : la culture, le sport, la médecine, notre sexualité, les loisirs, les relations interindividuelles ou collectives ... Rien se semble pouvoir, ni vouloir échapper à cette croyance du temps présent. Et pourtant ...

La Mouette Enragée
Ce nouveau numéro est en kiosque!
https://lamouetteenragee.noblogs.org





Débats autour du congé menstruel : contexte et enjeux

Le 12 mai dernier, un texte qui modifierait la «loi sur l'avortement» a été déposé au parlement espagnol. Entre autres dispositions, il entend permettre aux femmes qui ont des règles «incapacitantes» d'obtenir un congé menstruel. On revient sur cette mesure, qui nous semble à la fois coquille vide d'un point de vue économique, publicité à bon compte pour un gouvernement socialiste et source d'un approfondissement de la médicalisation de tous les aspects de l'existence...

Trompettes de la renommée

L'avant-projet du texte de loi déposé au parlement espagnol en mai dernier comporte des modifications de plusieurs points de la «loi sur l'avortement» passée en 2010. Entre autres, le fait de permettre aux jeunes femmes de 16 et 17 ans de décider seules, sans accord parental, d'avorter ou de poursuivre une grossesse ; la reconnaissance de la GPA comme une forme de violence sexuelle : la mise à disposition de contraceptions d'urgence gratuites dans différents lieux publics ; des efforts sur l'éducation à la santé sexuelle à destination des jeunes mais aussi des personnels médicaux... et la proposition d'une «licencia menstrual», le fameux congé menstruel.

Les perspectives de la proposition d'un congé menstruel nous laissent légèrement perplexe... en effet, le sujet ne fait pas l'objet d'une lutte ou d'une revendication à la base², il n'est pas «à l'agenda» de la plupart des groupes féministes, c'est à peine si on le trouve discuté sur les blogs de quelques féministes institutionnelles. Au niveau européen, les quelques projets ayant atteint l'étape de textes de lois sont portés par des ministres, plus rarement par des députés : il nous semble toujours très perturbant que des «avancées» soient proposées par un gouvernement, seul, sans qu'il y soit



poussé par la base, ou alors il faut qu'elles soient sociétales plus qu'économiques. Alors certes, le sujet n'est pas particulièrement nouveau. Il fait souvent l'objet de débats autour du mois de mai, ce qui donne furieusement l'impression d'un coup de com' des formations «progressistes» européennes, profitant du jour mondial de l'hygiène menstruelle, le 28 mai, pour se faire mousser à bon compte³. Ainsi, l'initiative espagnole a été très commentée en mai dernier... et depuis ? Plus rien. Silence radio. Pour rappel, le texte doit encore passer au congrès, puis au sénat, avant d'être validé, on devrait en entendre de nouveau parler, il faudra ouvrir l'œil cette année.

Un horizon bouché pour la théorie

Le texte permettrait aux femmes d'obtenir un arrêt de travail sans durée limite, délivré par un médecin en cas «de règles incapacitantes ou de douleurs secondaires associées à des pathologies telles que l'endométriose, les myomes utérins, les inflammations pelviennes, en cas d'adénomyose, de polypes, d'ovaires polykystiques, pouvant impliquer des symptômes tels que dyspareunie, dysurie, infertilité, ou saignements plus abondants que la normale, entre autres». Elles conserveraient ainsi leur salaire dès le premier jour d'arrêt de travail. Le coût de cette disposition serait pris en charge par la sécurité sociale et non par les entreprises4.

Alors on pinaille un peu... mais la plu-

part des cas que cette loi prévoit de prendre en charge consistent en des pathologies chroniques, dont les effets peuvent être ressentis pendant les règles ou en dehors et pour lesquelles il n'est pas besoin de créer un congé spécifique car dès lors que leur pathologie chronique est reconnue, la loi actuelle permet déjà aux femmes de manquer le travail (un retour de symptômes lié à celles-ci-douleur, par exemple-leur permettant une prise en charge sans perte de salaire dès le premier jour d'arrêt maladie posé).

Restent les femmes qui ont des «douleurs secondaires» aux règles, dont on ne voit pas bien à quoi elles font référence... Cela couvrirait les femmes dont la pathologie n'a pas encore été détectée ? Ou bien cela revient-il à dire qu'il est normal pour la plupart des femmes d'éprouver des douleurs durant leurs règles ? Flou artistique sur cette question, on y revient plus loin.

Dans ce cas, oui, sans mauvaise foi : pouvoir poser une journée sans perte de salaire quand on a mal, qu'on cumule travail salarié et domestique et qu'on a du mal à faire diagnostiquer sa maladie, c'est toujours bon à prendre. Reste que pour obtenir l'arrêt, il faudra qu'elles aillent consulter un médecin le jour et à chaque fois qu'elles en ont besoin, et qu'elles le convainquent que la douleur est suffisamment «incapacitante» pour qu'il les dispense d'aller bosser. Et ce ne sera pas une mince affaire, étant donné les préjugés concernant la douleur que les femmes éprouvent, naturellement, pour un rien...

Souffler sur un tabou?

Souvent, dans les articles qui relatent ce projet de loi, les journalistes n'ont pas honte de souligner que ce n'est pas tant l'aspect économique qui importe (!) que de faire tomber un tabou présent dans la société et dans l'entreprise, à savoir : l'absence de discussion les. Ainsi abandonne t'on l'idée d'améliorer réellement le sort des femmes, et assume-t-on de n'avoir qu'un effet «idéologique». Y'a bien un tabou, hein, mais si l'on est d'accord qu'avoir ses règles quand on doit aller au taf ou à l'école, ce n'est pas rigolo, ce n'est pas tant parce qu'on n'en parle pas que parce que nous n'avons pas de pauses suffisamment fréquemment,

¹ De son vrai nom : Ley Orgánica 2/2010, de 3 de marzo, de salud sexual y reproductiva y de interrupción voluntaria del embarazo, cf. https://www.iberley.es/no ticias/aprobadoproyecto-reforma-conocida-ley-aborto-31653

² Le seul exemple aue nous avons trouvé de lutte pour l'obtention d'un jour de congé menstruel concerne le cas des janonaises. Les conductrices de bus ont lutté iuste après la seconde guerre mondiale, soutenues par les organisations syndicales, pour obtenir ce congé car elles ne parvenaient plus à obtenir des protections hygiéniques et n'avaient pas accès à des toilettes pendant leurs heures de travail.

³ Ainsi, en France, de l'exdéputée Aline Gaillot qui a déposé à la commission des affaires sociales un projet de loi visant la «garantie de la santé menstruelle» au même moment.

⁴ il est estimé à 104,4 millions d'euros annuels.

sexe et genre

ou que les toilettes sont dans un tel état que nous n'osons pas y changer nos tampons! Alors se mettre à parler des règles ne va pas suffire à améliorer les conditions matérielles et la manière dont les vivent celles qui les ont... à bon entendeur.

En pratique, de grandes chances de brasser de l'air

Dans les faits, cette disposition particulière ainsi que plusieurs autres de la même loi ont toutes les chances de faire flores (comme ça a été le cas quand un projet du même acabit a été proposé en Italie). Ou bien, d'être modifiée et de se caler qui se fait déjà ailleurs, dans les pays dans lesquels ce congé existe -Japon, Corée, Indonésie-: autorisation de prendre un jour de congé sans solde sur simple mail au patron, déplacement des heures de travail plus tard dans le mois... Et il reste la possibilité, même s'il passe, qu'il ne soit tout simplement pas utilisé⁵. Bref, ça ne coûte pas grandchose de brasser du vent, faut bien justifier l'appareil d'Etat.

Quand c'est la société qui rend malade...

Juste au passage, et contrairement à ce que l'on a pu lire de ci, de là, une loi donnant un congé menstruel ne permet pas une «reconnaissance historique des douleurs que vivent les femmes.» En effet, soit les douleurs durant les règles relèvent d'une maladie chronique, connue, soignée ou, à tout le moins, accompagnée, soit elles relèvent d'un état de déséquilibre du corps sur lequel la médecine conventionnelle n'a pas réussi à mettre de nom – mais, dans aucun cas, une douleur n'est un état physiologique, avec lequel il faudrait composer, du seul fait que nous soyons des femmes.

Le capitalisme nous rend malade, très différemment selon les époques, mais hors de lui...- la douleur n'est pas inéluctable. La recherche scientifique répond aujourd'hui à la plupart des maladies gynécologiques qu'on «ne sait pas d'où elles viennent». Marrant comme l'utilisation des statistiques pour discerner entre plusieurs hypothèses nous empêche de regarder honnêtement ce qu'on a sous les yeux : un beau combo de stress/travail/piètre qualité de la bouffe/de l'air/de l'eau... ça fait déjà beaucoup de conditions délétères, non ?

... c'est de la société dont il faut se débarrasser.

Notre avis est que tant que nous laissons l'Etat prendre en charge nos problèmes et qu'ils ne sont pas relevés collectivement, ils ne risquent pas d'être pris en compte dans leur globalité, et il manquera toujours quelque chose pour que ce qui est mis en place soit un réel soulagement pour les individus. L'Etat étant garant pour les entreprises du bon fonctionnement du corps des travailleurs, et dans notre cas, des travailleuses : on ne s'étonne donc pas d'initiatives comme celles-ci, qui poursuivent la prise en charge de tous les aspects de la vie quotidienne et la médicalisation progressive de l'entièreté de l'existence, le tout sur fond de l'intérêt économique qu'en tire la profession médicale dans son ensemble, en tant qu'ordonnatrice principale des ressources dédiées par les Etats à la santé.

Pour juger tout de même de l'éventuelle pertinence de ce congé, on a tenté de se demander s'il augmenterait l'autonomie des femmes par rapport à leur corps ? Comme il est prévu que chaque femme fasse la demande de congé dans



PREMIERE CAUSE D'INFERTILITE

son coin (gestion du problème individuelle tout à fait adaptée à notre société. au demeurant), la forme même de cette «avancée» ne nous semble pas permettre de rencontres, ni de prise de conscience de ce que souffrir tous les mois, du seul fait d'avoir ses règles, n'est pas normal. Est-il trop rapide de conclure que, par la prise en charge individuelle qu'elle implique, cette absence de prise de conscience enfermerait les femmes dans un «diagnostic» de plus (les règles qui font mal), les renverrai chez elles sans leur laisser de prise sur leur environnement (le travail, la société industrielle, le capitalisme) et donc contribuerait à provoquer ce qu'Illich nomme «iatrogénèse sociale»6? A nous assigner à une place de malades naturelles, en quelque sortes au lieu de nous donner des moyens d'actions pour modifier cet état de fait ?

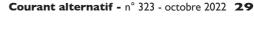
A notre avis, il nous semble qu'une telle disposition ne va pas dans le sens d'une émancipation mais accentue encore l'asservissement du corps des femmes au pouvoir médical, ainsi que le fait, pour les gens, d'obtenir les choses plutôt que de les faire par eux-mêmes⁷.

Une prise en charge féministe de la santé, indissociable d'une révolution sociale mais peut être engageable avant elle, nous permettrait au contraire d'avoir les moyens (matériels, temporels, intellectuels) de nous aider nous-même et de nous charger collectivement de production des substances pharmacologiques, transformation, apprentissages et formations, tests raisonnés, ainsi que d'avoir une autonomie quant à l'organisation de notre activité quotidienne et au choix de celle-ci. Pas besoin de congé menstruel, dans ce cas. On se contenterait bien de se passer du travail.

Jolan

- ⁵ Au Japon, moins de 1 % des travailleuses qui seraient éligibles au congé menstruel l'utili-
- ⁶ I. Illich, Némésis médicale, l'expropriation de la santé (1974). Ed le Seuil
- 7 La société industrielle des pays capitalistes et occidentaux notamment conditionne ainsi les gens à obtenir des choses et non à les faire : c'est ce mécanisme aue démonte IIlich dans La Némésis médicale, qui tend à iustifier l'exercice du pouvoir: «Ne produisant rien de ce au'il consomme, ne consommant rien de ce au'il produit le salarié dépend pour le moindre de ses besoins des grandes institutions industrielles et marchandes, des services de l'Etat, des prestations de corporations spécialisées qui défendent ialousement leur monopole professionnel.».





Le pari risqué du oui au référendum constitutionnel : Saïed surfe sur la «révolution de la dignité» pour

consolider son pouvoir

¹ Selon les chiffres offi-

² https://www.marianne.net/monde/afriq ue/tunisie-le-president-kais-saied-pireque-ben-ali

³ Kaïs Saïed a été élu président de la République tunisienne en octobre 2019 avec 72,71 % des voix et 55 % de participation. Son rival du deuxième tour, l'homme d'affaires Nabil Karoui, était alors soupçonné de de blanchiment d'argent et d'évasion fiscale.

⁴ Cette date remplace celle du 14 janvier, https://www.middleeasteye.net/fr/reportages/tunisie-revolu tion-anniversairekais-saied-decembrejanvier-sidi-bouzid

⁵ L'ambassadeur et d'autres responsables états-uniens ont ouvertement critiqué une «érosion alarmante des normes démocratiques et des libertés fondamentales», provoquant la colère de Saïed qui a dénoncé une «ingérence»

https://information.tv5 monde.com/afrique/tunisie-washington-soutient-les-aspirations-d emocratiques-des-tunisiens-kais-saied-denonce

⁶ Voir l'article dans le CA 318 de mars 2022 pour une analyse de son projet de refonte du système de représentation politique: https://oclibertaire.lau tre.net/spip.php?article3065

Le 25 juillet, les électeurs tunisiens qui se sont rendus aux urnes (moins d'un tiers des inscrits) ont massivement (94,6 %1) voté en faveur d'une nouvelle constitution accordant des pouvoirs démesurés au président Saïed, sonnant la fin d'une période surnommée paresseusement «transition démocratique». Certains commentateurs conservateurs y voient la fin de «l'exception tunisienne» et le retour de la malédiction qui ronge le monde arabe, qui ne laisserait le choix qu'entre l'islamisme et la dictature². Mais cet événement ne renvoie-t-il pas plutôt, comme dans bien d'autres régions du monde, à une érosion de la légitimité de la démocratie représentative, sur fond d'austérité?

e référendum sur un nouveau projet constitutionnel, auguel les électeurs tunisiens étaient invités à participer le 25 juillet, s'inscrit dans le procesde concentration progressive des pouvoirs par le président de la république tunisienne Kaïs Saïed3. Ce processus a été initié avec sa décision de geler le parlement il y a un an, le 25 juillet 2021. Ainsi le référendum fait partie des jalons programmés à des dates symboliques que le président avait annoncés en décembre dernier: consultation nationale en ligne qui s'achèverait le 20 mars 2022, anniversaire de l'indépendance ; référendum sur une nouvelle constitution le 25 juillet, jour de la fête de la république; nouvelles élections législatives prévues le 17 décembre prochain, jour de commémoration de la révolution de 2010-20114.

LE NOUVEAU TEXTE CONSTITUTIONNEL PROPOSÉ PAR SAÏED

C'est moins d'un mois avant le scrutin, le 30 juin dernier, que Kaïs Saïed a publié le nouveau texte sur lequel les électeurs étaient invités à se prononcer. Celui-ci est amené à remplacer la Constitution qui avait été adoptée le 26 janvier 2014, après plus de 2 ans de débats animés au sein (et en dehors) de l'Assemblée nationale constituante élue le 23 octobre 2011. La constitution de 2014, qui accordait d'importants pouvoirs au parlement, a été accusée d'être à l'origine d'une instabilité politique, mais surtout elle a été taxée d' «illégitime» par Saïed. Considéré comme un aboutissement du soulèvement révolutionnaire par les chantres de la «transition démocratique», le processus d'élaboration de la constitution de 2011-2014



Un portrait de Kaïs Saïed est hissé sur un immeuble de la ville de Kaïrouan.

a été vécu comme une usurpation par certains initiateurs du soulèvement, issus des franges marginalisées, chômeurs, habitants des régions de l'intérieur et des quartiers ségrégués des grandes villes: l'institutionnalisation de la révolution a laissé sur le bas-côté leur «révolution de la dignité», leurs demandes d'emploi, d'amélioration des conditions de vie et de reconnaissance. C'est de cela que Saïed a souhaité profiter.

Après quelques jours de silence, le nouveau projet constitutionnel proposé par Saïed a fait l'objet de critiques virulentes de la part de nombreux hommes politiques, associations, constitutiona-listes, et de certains diplomates étrangers⁵. Il a été désavoué par le juriste Sadok Belaïd qui avait été nommé par Saïed lui-même chef de la «commission nationale consultative pour une nouvelle république» chargée d'élaborer un nouveau texte. Selon Belaïd, le texte de Saïed n'est pas celui que la commission avait proposé, et il pourrait «ouvrir la voie à un régime dictatorial».

En effet, dans la continuité du projet auquel il avait déjà fait allusion lors de sa campagne et après le 25 juillet 2021⁶, les prérogatives du président s'en trouvent largement renforcées aux dépends des pouvoirs législatif et judiciaire. Le président nomme le chef de gouvernement ainsi que ses

ministres; il peut aussi les limoger. Le président peut dissoudre le parlement, alors que celui-ci ne peut plus voter la révocation du président. Ce sont les projets proposés par l'exécutif qui doivent être discutés en priorité au parlement et les membres du gouvernement peuvent assister à toutes les réunions parlementaires. En outre, le président a le droit de nommer les juges sur proposition du Conseil supérieur de la magistrature, dont le mode de nomination reste flou, et la cour constitutionnelle est privée de capacité d'initiative.

Par ailleurs, la mention dans l'article 5 de l'appartenance de la Tunisie à la «oumma islamique» suscite elle aussi l'inquiétude. Il y est dit que «l'Etat doit œuvrer pour la réalisation des objectifs de l'islam», tout en restant «dans le cadre d'un système démocratique». L'association tunisienne des femmes démocrates (ATFD). créée en 1989, ayant assumé des positions d'opposition au régime Ben Ali mais parfois taxée d'élitisme, craint des reculs sur les libertés individuelles comme le droit à l'avortement et regrette que le principe d'égalité hommesfemmes ne soit pas inscrit dans le texte⁷.

Enfin, la promesse de refonte institutionnelle en partant du local, évoquée comme un «renversement de la pyramide du pouvoir» voire-même comme la modalité de réalisation d'une «démocratie directe», semble devoir se concrétiser dans l'instauration d'un système législatif bicaméral. En plus de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP), chargée de voter les lois, une autre chambre doit voir le jour : l'Assemblée nationale des régions et des districts, chargée de voter «les projets en rapport avec le budget de l'Etat et les plans de développement régionaux». Ses membres seront élus au sein des conseils régionaux et des conseils locaux. Pour l'heure, aucune des deux chambres n'est constituée. Les modalités de leur fonctionnement restent floues, ainsi qu'une délimitation claire de leur rôle et les rapports qu'elles devront avoir entre elles.

LES RESSORTS, EN DEMI-TEINTE, DE LA VICTOIRE DU OUI

Malgré ces critiques, c'est la campagne pour le oui qui a dominé dans la rue, où des milliers de bénévoles ont arpenté les marchés de l'ensemble du territoire pour distribuer des tracts. Ses opposants, eux, ont organisé des séminaires ou des manifestations relativement peu suivies, circonscrites à la capitale. La plupart des forces d'opposition ont appelé au boycott pour ne pas cautionner le processus du référendum : c'est le cas du Front de salut national, coalition rassemblant 5 partis dont le parti islamiste Ennahdha aux côtés de collectifs «citoyens», mais c'est aussi le cas du Parti destourien libre d'Abir Moussi⁸ et de la Campagne nationale contre le référendum, dominée par des formations politiques qui sont également hostiles à Ennahdha. Ces différentes forces ont organisé des manifestations sur l'avenue Bourguiba dans les jours qui ont précédé le scrutin, au son des

slogans «Kaïs dégage !», «On refuse la Constitution d'un seul homme» et «Liberté, liberté !», qui ne semblent pas avoir dépassé 1000 personnes, dont nombre de militants actifs dans des mouvements passés (Manich msamah9, Jil khatta10, etc.), et qui ont été le théâtre de violences policières et d'arrestations. D'autres, comme le parti libéral Afek tounes et des personnalités comme Aziz Krichen¹¹, ont appelé à voter non, estimant que le boycott renforcerait indirectement le oui et que Saïed ne changerait vraisemblablement pas sa ligne en cas de faible participation. Ils n'ont pas été très entendus...

Les 94,6 % de ceux qui ont voté oui au référendum se sont sans doute prononcés moins par rapport au contenu du texte constitutionnel que par volonté de réexprimer leur confiance en la personne de Kaïs Saïed, qui continue de cultiver l'image d'un homme droit et simple qui boit son café comme tout le monde. leur rejet des partis qu'ils tiennent pour corrompus et responsables des déconvenues de la décennie post-2011, leur espoir de changement de leur situation matérielle. Mais la forte abstention¹¹ - 69,4 % - indique sans doute aussi une érosion de l'engouement pour Saïed, alors que les améliorations socio-économiques espérées tardent à venir (et ne viendront vraisemblablement pas). Parmi certains de ses soutiens de la première heure, on sent poindre une légère déception face à un processus d'élaboration de la constitution qui, en pratique, traduit moins un changement partant du bas qu'une réforme imposée par le haut. Le moment de ferveur du 25 iuillet 2021 avait en effet pu impulser un espoir de faire de la politique autrement que dans le cadre d'une démocratie représentative où la plupart des citoyens sont réduits à l'impuissance, et quelques dynamiques collectives. Par exemple, un groupe de militants souhaitant «soutenir et enraciner le processus du 25

https://www.letemps.new s/2022/07/19/atfd-leprojet-de-la-nouvelleconstitution-constitue-u ne-menace-pour-les-acquis-de-la-femme-tunisienne/?fbclid=IwAR1H3 aLIBOHEW5AYxwcLgR8I PuTOKvzXW_JQ5ptEL7Q Zp4zRQ3eJj8qcOVM

8 Ancienne cadre du RCD, parti de Ben Ali, Abir Moussi est à la tête du PDL, parti d'opposition le plus populaire, si l'on en croit un sondage datant de décembre 2020. Elle défend un Etat fort et souhaite « éradiquer » les islamistes.

⁹ Manich msamah (je ne pardonne pas), qui se voulait être un mouvement non-partisan, s'est constitué entre 2015 et 2017 en opposition à une loi qui entendait amnistier des hommes d'affaires et hauts fonctionnaires mis en cause pour des affaires de corruption sous le régime de Ben Ali.

¹⁰ Jil khatta (la mauvaise génération), mouvement de jeunes (dans la vingtaine) se revendiquant anticapitaliste et antifasciste, avait éclos en janvier 2021.

11 Aziz Krichen, un ancien du mouvement Perspectives, ancien conseiller de l'ancien président Moncef Marzouki avant de démissionner en 2014, auteur de plusieurs ouvrages d'analyse et programmatiques, a fait publier un appel à voter non dans plusieurs journaux. Plutôt enthousiaste lors du coup de force de Kaïs Saïed le 25 iuillet 2021. dans la mesure où le régime parlementaire s'apparentait selon lui à «une insupportable dictature d'assemblée : la dictature des partis dominants», il reproche au président d'avoir nommé une première ministre acquise aux réformes du FMI, aux antipodes de la rhétorique de souveraineté et dignité nationale invoquée dans ses discours, et s'oppose à son projet constitutionnel «autocratique».



Photomontage remplaçant le portrait de Saïed par celui d'Omar Labidi, t ué par la police en 2018

juillet» s'était réuni autour d'une initiative appelée «Vers une constitution souveraine et populaire, consistant à esquisser les grandes lignes d'une constitution qui «réponde aux aspirations du peuple et soit fidèle aux luttes de générations de patriotes et au sang des martyrs de la nation». Cette initiative se voulait en interaction avec les travaux de la commission officielle. Au moment du ré-fértoutefois. membres reconnaissaient leurs divergences sur le contenu du bulletin à mettre dans l'urne, alors que Saïed continuait à se présenter comme homme providentiel au lieu d'instaurer des mécanismes consistants visant à renforcer la participation au politique des classes populaires et à « rapprocher la politique du citoven ». Difficile de croire en effet que l'Assemblée nationale des régions et des districts puisse suffire à incarner cette promesse...

Tristes perspectives : Autoritarisme et austérité

Aussi fragiles soient ces nouvelles dispositions, c'est de toute façon par le haut que le projet constitutionnel propose d'instaurer ce qui est censé se rapporter à une démocratie «directe», au fameux «renversement de la pyramide du pouvoir» tant invoqué, et non comme prolongement d'un élan populaire qui revendiquerait et pratiquerait des d'horizontalité, formes puisque l'ambiance générale est à la désillusion et au repli sur la lutte quotidienne pour la débrouille. Saïed entend incarner à lui-seul les aspirations d'un «peuple» qui reste une abstraction. Il se réclame d'une révolution authentique qui aurait été confisquée par les partis politiques, les «élites» et autres corps intermédiaires (syndicats, associations) avec la période de «transition démocratique» 13. Ainsi c'est au nom de la «vraie» révolution que semble se jouer ce moment de contrerévolution annonciateur d'un serrage de vis autoritaire.

Car sur le plan économique, la situation est tendue et la population en paie les frais. La crise du covid a accru le déficit budgétaire et l'Etat a du mal à emprunter. En février 2021, le FMI a estimé que la dette était trop importante : «la dette publique de la Tunisie deviendrait insoutenable à moins que ne soit adopté un programme de réforme solide, crédible et bénéficiant d'un soutien étendu». Les agences de notation ont abaissé la note de la Tunisie (Caa1 pour Moody's en octobre 2021 et CCC14 pour Fitch Ratings en mars 2022, correspondant à l'évaluation d'un «risque substantiel» pour de potentiels investisseurs). La guerre en Ukraine a aggravé la situation, dans la mesure où la Tunisie importe 50 % de ses besoins en produits céréaliers, un taux amené à augmenter avec le changement climatique, et 48 % de ses besoins en produits pétroliers et gaziers. Avec une inflation de 8 % cet été (par rapport à l'été dernier) touchant notamment les prix alimentaires, de larges pans de la population font face à une paupérisation. Le nombre de familles vivant avec moins de 5 dinars (1,5 euro) par jour est passé à près d'un million. Le taux de chômage dépasse 15 % de la population active¹⁵. Il est bien plus élevé chez les jeunes et dans les régions de l'intérieur du pays. Les candidats à la harga, la migration clandestine par la mer, sont de plus en plus nombreux, tant l'avenir parait sombre.

Le Fonds monétaire international (FMI) ne semble pas mécontent de la prise en main autoritaire de Kaïs Saïed. La mission du FMI qui s'est rendue à Tunis en juillet s'est réiouie de discussions «fructueuses» sur un accord de prêt destiné à soutenir des réformes économiques : «nous nous félicitons de l'ouverture du gouvernement et des partenaires sociaux à mener un dialogue constructif sur la mise en œuvre d'un programme économique soucieux de la dimension sociale et propice à la croissance»16. Les réformes demandées par le FMI pour accorder un prêt

afin d'éviter à la Tunisie le défaut de paiement consistent en un programme d'austérité. Elles comprennent une réduction drastique de la masse salariale, une privatisation des entreprises d'Etat et une suppression progressive des subventions sur les produits alimentaires et l'énergie octrovées par la Caisse générale de compensation. Cette caisse avait été instaurée en 1970 pour faire accepter une stratégie libérale de stimulation de l'industrie et d'insertion dans la division internationale du travail qui misait sur l'avantage comparatif d'une main d'œuvre qualifiée et très bon marché : les salariés sont sous-payés mais le paquet de pâtes n'est pas cher... Avec la hausse des cours du pétrole et des céréales, les dépenses de cette caisse ont explosé. Mais toucher à ces subventions ne pourrait que susciter le mécontentement populaire. Le régime de Saïed réussira-t-il à mettre en œuvre un tel programme, ce que les gouvernements précédents ne sont pas parvenus à faire?

L'Union générale tunisienne du travail (UGTT), le principal syndicat, avait refusé de participer au dialogue national censé aboutir à une nouvelle constitution, histoire de ne pas «cautionner des conclusions décidées unilatéralement à l'avance et les faire passer par la force comme faits accomplis». La centrale syndicale avait aussi organisé une grève générale le 16 juin pour demander une augmentation des salaires et la garantie que les entreprises publiques ne seraient pas privatisées. Mais elle est restée silencieuse durant la campagne du référendum et a repris le dialogue avec le gouvernement le 12 août en signant un «contrat social» avec le gouvernement et l'UT-ICA (le patronat), amorçant des discussions sur les ré-

Parmi les grands gagnants de la situation, les forces de police figurent en bonne place. Saïed en est extrêmement dépendant pour se maintenir au pouvoir. Depuis 2011, les policiers ont obtenu le droit de se syndiquer, ce qui leur a permis de doubler leurs effectifs, de multiplier leurs salaires par quatre et de leur assurer une quasi-immunité. Les syndicats policiers ont organisé de nombreuses manifestations, exercant chantage sur le gouvernement en menaçant par exemple de ne plus assurer la sécurité de ses membres. On peut parier qu'ils ne seront pas prioritaires dans l'application des mesures d'austérité.

UN DURCISSEMENT DE LA RÉPRESSION DÉJÀ EN COURS ?

Depuis fin août, les violences policières semblent s'être intensifiées. Fin août, un jeune homme est mort durant son arrestation par la police dans le gouvernorat de Bizerte. Quelques jours plus tard, un jeune homme tabassé par la police se trouvait dans un état critique. Le 7 septembre, un douanier a tiré à balles réelles sur un jeune homme soupçonné de contrebande de cigarettes en plein centreville de Tunis, occasionnant sa mort

Le militant de gauche antiimpérialiste Ghassen Ben Khelifa a été arrêté le 6 septembre à son domicile et détenu durant 5 jours sur ordre du ministère public au Pôle judiciaire de lutte contre le terrorisme pour une sombre et absurde affaire d'administration de page facebook de tendance islamiste. Rédacteur en chef du média arabophone Inhiyez, qui couvre les luttes sociales en Tunisie, il est engagé au long cours dans la lutte contre la normalisation avec Israël et a tenu des positions critiques envers le régime de Kaïs Saïed. Libéré, il est néanmoins assigné à comparaître le 24 novembre prochain pour une accusation d'«outrage à autrui par réseaux sociaux». En outre, d'autres militants font l'obiet de plaintes de la part de policiers.

Diane

¹² Celle-ci se situe dans la continuité de la baisse progressive de la participation aux élections qu'on peut constater depuis 2011.

¹⁵ Saïed joue à cette fin sur l'enjeu mémoriel: il a décidé de commémorer la révolution de 2010-2011 le 17 décembre, jour de l'immolation du marchand ambulant Mohamed Bouazizi et non plus le 14 janvier, jour où Ben Ali a quitté le pays.

¹⁴ CCC est la note qui a été attribuée à la Grèce en 2011...

http://www.ins.tn/publication/indicateurs-delemploi-et-du-chomagedeuxieme-trimestre-2022

16

https://www.imf.org/fr/ News/Articles/2022/07/1 9/pr22267-tunisia-imfstaff-concludes-missionto-tunisia-with-good-pr ogress?fbclid=IwAR094B kuhLfAJQYwYmezJZapmKW3pmVc_IV Mi3zf2nHQn83HOyyefEUlc6k





Vers un nouveau massacre des Kurdes ?

LE CHANTAGE TURC

Rompant avec leur tradition de "non-alignement", la Suède et la Finlande souhaitent désormais rejoindre l'Alliance atlantique, à la suite de l'invasion russe de l'Ukraine, qu'ils perçoivent comme une menace directe pour leur sécurité. C'est donc par peur des russes que ces 2 pays ont décidé de rejoindre l'OTAN, mais depuis le début de la guerre en Ukraine ces 2 Etats étaient sortis de leur neutralité militaire en fournissant des armes à l'Ukraine. Notons comme l'a dit une députée d'origine kurde au parlement suédois : «L'OTAN n'a jamais créé la sécurité»

Ce souhait exprimé officiellement le 18 mai a suscité aussitôt des réactions de rejet de la Turquie, membre de l'OTAN depuis 1952. La Turquie comme tout autre membre de l'OTAN, a un droit de veto : en effet toute nouvelle adhésion à l'OTAN doit se faire à l'unanimité de tous ses membres (30 actuellement). Elle a donc sauté sur l'occasion pour adresser à ces 2 pays un chantage public concernant leur accueil sur leur sol de réfugiés kurdes recherchés en Turquie et la levée de l'embargo sur les exportations d'armes par ces 2 pays après son offensive lancée en octobre 2019 contre l'YPG, dans le Nord-Est de la Syrie.

Des tractations ont aussitôt débuté qui devaient aboutir à un accord le 29 juin, date d'un sommet de l'OTAN à Madrid. La Turquie a fini par lever son veto la veille, le 28 juin, d'où la question : qu'a-t-elle obtenu en échange ?

D'après le document signé par ces 3 parties, la Les Kurdes réfugiés en Suède ou en Finlande risquent d'être sa-crifié.es et livré.es à une extradition en Turquie négociée entre dirigeants politiques, en échange de l'élargissement de l'OTAN rendue soi-disant urgent par la guerre en Ukraine. L'OTAN, outil de l'impérialisme américain, n'a fait qu'apporter la guerre. Cette guerre qu'Erdogan veut mener à tout prix en Syrie contre les Kurdes.

Suède et la Finlande ont accepté de renforcer leur coopération avec La Turquie en matière de lutte contre le terrorisme et le crime organisé, via un « mécanisme structuré à tous les niveaux », y compris entre «les services de sécurité et les services de renseignement», et d'enquêter sur «toute activité de financement et de recrutement du PKK et de toutes les autres organisations terroristes».

Enfin, le document indique que la «Finlande et la Suède traiteront les demandes d'expulsion ou d'extradition de personnes soupçonnées de terrorisme de manière rapide et approfondie, en tenant compte des informations, preuves et renseignements fournis» par Ankara et «établiront les cadres iuridiques bilatéraux nécessaires à la coopération en matière de sécurité avec la Turquie, conformément Convention européenne sur l'extradition».

Quant aux restrictions sur les ventes d'armes et d'équipements militaires, la Turquie a obtenu qu'elles soient levées. La levée de l'embargo est le d'une nouvelle guerre prochaine car la Turquie parle de lancer une autre offensive contre les milices kurdes syriennes. «Nous lancerons une nouvelle opération en Syrie dès que nos préparatifs seront terminés», a encore répété M. Erdogan, le 27 juin...

Un processus long

En mai-juin, les Kurdes pouvaient espérer que le blocage de la Turquie durerait, surtout au niveau de la Suède. En effet, afin de sauver sa majorité qui ne tenait alors plus qu'à une voix, la cheffe du gouvernement social-démocrate, Magdalena Andersson, venait de promettre à Amineh Kakabaveh, une députée d'origine kurde, que Stockholm ne céderait pas sur les exigences exprimées par M. Erdogan, celui-ci ayant notamment demandé l'extradition d'une trentaine de personnes soupconnées d'être liées au PKK. En novembre 2021, cette même parlementaire avait obtenu une déclaration de soutien sociaux-démocrates suédois aux milices kurdes syriennes... Mais une sociale-démocrate reste une sociale-démocrate ! Il a fallu un mois et demi pour que le pouvoir suédois cède aux exigences de la Turquie et trahisse les Kurdes. Rappelons ici que la Suède fut le premier Etat après la Turquie à avoir placé le PKK sur la liste des organisations terroristes dès 1984 et c'était déjà un social démocrate, un certain Olaf Palme, qui était aux commandes de la Suède.

La procédure d'adhésion de la Suède et de la Finlande qui a officiellement débuté le 5 juillet va durer quelques années. Pour accéder à l'OTAN il faut accomplir ce qu'on appelle le « Member-



ship action plan" qui comporte 8 chapitres. IL faut aussi que les 30 parlements des Etats membres de l'OTAN acceptent par un vote ces 2 nouvelles adhésions; "Il ne faut pas s'étonner que la Russie ne soit pas si critique par rapport à cette adhésion", a indiqué Emmanuel Dupuy, directeur de l'institut prospective et sécurité en Europe. Pour lui, cela s'explique par le temps que prennent ces adhésions et en quelques années des tas d'évènements peuvent surgir et redistribuer les cartes et par le fait aussi que "le poids militaire de la Finlande et de la Suède sont relativement faible".

BRAS DE FER JURIDIQUE ET POLITIQUE

Conscient de l'influence grandissante de son opposi-

tion en dehors de ses frontières, le pouvoir turc a multiplié ces dernières années les procédures judiciaires pour tenter d'obtenir l'extradition de ceux qu'il considère comme des adversaires politiques. De nombreuses requêtes ont été déposées en Suède, en France, en Allemagne ou bien encore aux États-Unis, sans succès ou ... presque. C'est ainsi qu'il faut noter qu'un jeune homme kurde du nom de Yaser Örnek vient d'être arrêté en Allemagne sur la base d'une demande d'extradition de la Turquie, alors même qu'il est reconnu réfugié politique en Suisse depuis 4 ans. Son avocat a annoncé que la Turquie demandait son extradition. On attend la décision finale de l'Allemagne.

Même les demandes concernant les membres présumés du PKK, pourtant considérés comme une organisation terroriste par

l'Union européenne et les États-Unis, étaient jusqu'ici pour la plupart rejetées, les juges craignant que ces militants ne puissent pas bénéficier d'un procès équitable en Turquie. Mais attention cela peut changer ! Pour la Suède, il y a déjà eu des précédents. C'est ainsi qu'en 2020 La Suède a collaboré avec les renseignements turcs (MIT) pour l'extradition de Resul Ozdemir, qui a survécu aux massacres de Cizre de février 2016 et qui avait été condamné à 15 ans de prison par la « justice » turque.

À peine l'accord passé entre la Turquie et les 2 prétendants à l'OTAN, le ministre de la Justice turque Bekir Bozdag a annoncé que la Turquie réclamait à la Finlande et la Suède l'extradition de 33 personnes, issues des mouvements PKK et Gülénistes (voir ci-contre).

L'Union européenne a pour l'instant une position très critique vis-à-vis de la justice turque, dont elle sait qu'elle est complètement contrôlée par l'AKP, le parti d'Erdogan. La Suède et la Finlande s'appuient sur cette unanimité européenne, affirmant qu'elles ne changeront pas leurs procédures sur la question des droits humains. Cet argument leur permet de contrer la question des extraditions turques, d'autant plus que nombre de ces affaires ont déià été rejetées par le passé dans les deux pays. Il paraît donc très peu probable que la Suède et la Finlande accèdent pour l'instant à ces demandes, à l'exception peut-être de quelques cas particuliers qu'il ne faut pas négliger. Mais cela dépendra largement de la mobilisation de la diaspora kurde et de leurs soutiens concernant leur droit d'asile. Sur 10 millions d'habitants, la Suède compte aujourd'hui environ 100 000 Kurdes originaires de Turquie, d'Irak, d'Iran et de Syrie. Une diaspora bien moins nombreuse en nombre qu'en Allemagne (près d'un million de personnes)

ou qu'en France (250 000), mais particulièrement active politiquement puisque huit députés du Parlement suédois sont d'origine kurde.

Le 9 juillet, des milliers de kurdes et de suédois solidaires ont manifesté à Stockholm contre le mémorandum conclu entre la Turquie, la Suède et la Finlande dans le cadre du sommet de l'OTAN à Madrid. Le slogan «Erdogan assassin» a souvent été scandé lors de cette manifestation. En marge de l'action, des signatures ont été récoltées pour que le PKK soit retiré de la liste des organisations terroristes de l'UE qui est effectivement la lutte immédiate à gagner!

Néanmoins, il est certain que des mesures vont probablement être prises pour réduire l'influence du PKK dans ces pays et surtout taper à ses tiroirs caisses. Cela devrait passer par un contrôle plus rigoureux des dons récoltés par les associations, voire la fermeture de certaines d'entre elles comme cela a déjà eu lieu en Europe.

LE POUVOIR DANS L'ETAT TURC

On ne peut qu'être étonné en lisant simplement le nom des partis turcs du centre à l'extrême droite : Parti de la vertu ! Parti d'action nationaliste, Parti de la félicité, Le Bon Parti, Le Parti du bien-être et le Parti de la Justice et du développement (AKP) au pouvoir depuis 2002.

Fondé le 14 août 2001 par Erdogan, il est issu du Parti de la vertu. Depuis les élections législatives de 2002, l'AKP domine la scène politicienne turque, et remporte la quasi-totalité des scrutins locaux et nationaux.

Bon, c'est sûr, que l'honnêteté de l'AKP n'est pas démontrée! L'opposition de gauche et les Kurdes l'ont montré à plusieurs reprises:

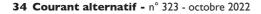
Mouvement Gülen

C'est une organisation religieuse et sociale créée au début des années 1970 par l'imam turc Fethullah Gülen résidant aux USA. Dans les années 80, la libéralisation de l'économie lui permet de développer son premier réseau d'établissements scolaires et de pénétrer les médias. Il infiltre aussi l'armée turque qui était jusqu'ici garante de la laïcité. Durant des années, les concours d'entrée aux écoles militaires sont truqués, les membres du mouvement Gülen ayant connaissance des sujets à l'avance! Ce mouvement prospère jusqu'en 2012, c'est-à-dire pendant la première décennie de pouvoir de l'AKP. Celui-ci va s'allier pendant cette décennie avec le mouvement Gülen. Erdogan fait massivement appel à des cadres gülénistes pour remplacer les fonctionnaires kémalistes dans des secteurs tels que la police ou la justice, mais aussi l'armée, où des postes d'officiers ont été libérés à la suite de grands procès menés sur la base de preuves parfois fabriquées. Des tricheries massives sont organisées au profit des gülenistes dans les concours de recrutement des diplomates.

Mais fin 2013, Erdogan « change son fusil d'épaule » en amnistiant les généraux laïques limogés précédemment et en se retournant contre la confrérie güleniste. En effet, en décembre 2013, des proches d'Erdoğan sont impliqués dans une affaire de détournement de fonds publics. Erdoğan accuse alors le mouvement Gülen et ses disciples d'avoir fomenté un «coup judiciaire» contre lui et ses proches. La rupture est alors consommée.

Une tentative de coup d'Etat en Turquie a eu lieu dans la nuit du 15 au 16 juillet 2016 principalement à Ankara et Istanbul. Elle a été commanditée par un «Conseil de la paix dans le pays», une faction des Forces armées turques que le gouvernement turc accuse d'être liée à la confrérie Gülen. La tentative s'est soldée par un échec et le dernier bilan officiel fait état de plus de 290 morts et 1 440 civils blessés. La répression s'abat alors sur les gülenistes et en avril 2017 des opérations de police sont lancées simultanément dans 81 provinces et aboutissent à l'arrestation de plus d'un millier de sympathisants présumés de Gülen ; le même jour, plus de 9 000 policiers accusés de contacts avec le réseau sont suspendus. La Turquie place ce mouvement sur leur liste d'organisations terroristes, elle ne sera suivie que par la Chypre du Nord et le Pakistan. Les services secrets turcs procèdent aux enlèvements de plus de 80 membres de la confrérie dans 18 pays.

D'après le gouvernement turc, au printemps 2019, environ 77 000 personnes accusées d'appartenir au réseau étaient en prison (dont 17 000 femmes et 750 enfants), 240 000 devaient être traduites en justice et 150 000 fonctionnaires avaient perdu leur emploi. Plusieurs dizaines de milliers de personnes se sont également exilées en Europe.





Les urnes peuvent se bourrer!

L'AKP est déjà un parti islamiste! La stratégie électorale du parti vise initialement à séduire les nombreux petits patrons anatoliens, conservateurs et sensibles à la religion, favorables au «moins d'État» et à la baisse de la fiscalité (voir encart sur l'AKP). De 2002 à 2008, l'AKP a eu des problèmes avec les institutions turques dont l'armée et la justice. L'armée est en Turquie le garant de la laïcité. En droit, la laïcité est le principe de séparation dans l'Etat de la société civile et de la société religieuse. Mais au pouvoir l'AKP au nom de la liberté religieuse a toujours favorisé la construction de mosquées, l'éducation religieuse et le port du voile.

L'AKP sort vainqueur des élections législatives anticipées de juillet 2007 avec 46,47 % des voix. En réaction à la politique du Parti de la justice et du développement, majoritaire au parlement, l'armée a réaffirmé son intention de maintenir intact le principe de laïcité prévalant dans le pays. Allait-t-on vers un nouveau coup d'Etat ? Il faut rappeler que l'armée avait pris le pouvoir par un coup d'État en 1960, 1971 et 1980. Elle a même évincé du pouvoir, en 1997, le Premier ministre Necmettin Erbakan qui se déclarait islamiste (voir la fin de ce chapitre). Là, les laïcistes ont décidé de se servir de la Cour

constitutionnelle pour tenter d'interdire l'AKP. La Cour constitutionnelle a donc été saisie d'une procédure d'interdiction, qu'elle a déclaré recevable en mars 2008 pour « atteinte à la laïcité », dont l'examen a débuté le 28 juillet 2008.

L'AKP s'attendait à être dissoute, à l'instar du Parti du bien-être et du Parti de la vertu, fermés pour cause d'« activités anti-laïques », en 1998 et 2001, ce qui aurait ouvert une crise politique majeure en Turquie, ainsi qu'un précédent mondial (aucun parti au pouvoir n'ayant fait l'objet, jusqu'à présent, d'une telle procédure, bien que la Cour turque ait dissous 24 partis depuis 1962). Finalement, la Cour constitutionnelle a décidé, fin juillet 2008, de ne pas prononcer la dissolution de l'AKP (6 juges ont voté pour, sur 11, alors qu'il en fallait 7), tout en la condamnant financièrement pour «activités anti-laïques», en la privant de la moitié des 26 millions d'euros de subvention publique annuelle.

A noter que cette décision de la Cour a sans doute été influencée par les mises en garde des Etats-Unis et de l'Union Européenne, s'opposant à une telle interdic-

Le 25 décembre 2013, Erdogan a procèdé à un important remaniement ministériel qui affectait dix postes sur vingt-cinq de son gouvernement, à la suite



d'opérations judiciaires et policières ayant mis au jour un possible réseau de corruption concernant des membres éminents de l'AKP et leurs proches. Même s'il s'en défend et dénonce un complot de l'étranger, le propre fils du Premier ministre a été mis en cause dans ces affaires de corruption; le procureur qui menait l'enquête à son sujet a pourtant été dessaisi du dossier, ce qui a provoqué l'indignation du Conseil supérieur des juges et des procureurs, Erdoğan étant accusé de vouloir étouffer l'affaire. Ces évènements engendrent des manifestations, l'effondrement de la livre turque à la Bourse d'Istanbul et devaient compromettre les chances du Premier ministre à l'approche des élections de 2014 et 2015. Il n'en sera rien, Erdogan gagne les présidentielles en 2014 avec 51,79% des voix mais aux

législatives de juin 2015, il n'obtient pas la majorité absolue. Qu'à cela ne tienne, l'AKP provoque de nouvelles élections en novembre 2015. l'AKP retrouve alors une majorité parlementaire (317sièges sur 550). Pour certains observateurs, cette large victoire de l'AKP aux élections s'explique par sa capacité à rassembler la majorité turco-sunnite car la fraude électorale évoquée par l'opposition n'explique pas tout!

En février 2018, en vue des élections législatives et de l'élection présidentielle. l'AKP et le MHP (Parti d'action nationaliste d'extrême droite) annoncent une coalition électorale, l'Alliance populaire. Ce rapprochement est notamment motivé par le besoin pour l'AKP de conquérir un nouvel électorat après la rupture de son alliance avec le mouvement Gülen et la perte de popularité auprès Kurdes conservateurs en raison des offensives militaires déclenchées par le gouvernement dans les régions kurdes. Cette coalition gagne les législatives et Erdogan est réélu avec 52, 59% des voix dès le 1er tour. Aux élections municipales de 2019, l'AKP perd tout de même les villes d'Ankara et d'Istanbul qu'il contrôlait depuis 15 ans.

Les prochaines élections législatives et présiden-

L'AKP, tout un programme!

Alors que la Turquie est depuis les années 1990 en crise économique, Erdogan a toujours promis une «prospérité pour tous» en s'inspirant des recommandations du Fonds monétaire international (FMI). Ainsi, il a annoncé un programme massif de privatisations et une baisse du nombre de fonctionnaires. À la petite bourgeoisie anatolienne, il garantit une «administration moins rigide», des baisses d'impôts et de «nouveaux marchés» dans les pays voisins.

Le parti propage un discours conservateur sur les questions sociales, rejetant la contraception et l'avortement. Il encourage les femmes à tenir leur «rôle de mère». Le parti est également hostile à l'homosexualité. De nombreux responsables de l'AK PARTÎ tiennent occasionnellement un discours antisémite, leur attribuant notamment les difficultés économiques ou les mouvements de protestation contre le gouvernement. La base de l'électorat de l'AKP est constituée en grande partie d'électeurs conservateurs, ruraux, ouvriers et de la classe moyenne inférieure. Cette base a voté de manière fiable pour l'AKP élection après élection depuis 20 ans.



international/Kurdistan

tielles auront lieu en juin 2023. Le programme de gouvernement repose depuis quelques années déjà sur une idéologie qui conjugue nationalisme et islamisme. Erdogan a fait voter en 2017 une réforme constitutionnelle qui présidentialise le régime à l'extrême et fait de lui le maître absolu de la Turquie. Erdogan est devenu un "dictateur démocratique" en ce sens où il est élu! Quant à l'armée, même si elle garde une certaine influence, cette influence est déclinante depuis les épurations en lien avec le mouvement güleniste.

Les autorités turques ont reconnu le limogeage de 149 généraux et amiraux, sur un total de 358 au sein de l'armée turque, de 1 099 officiers et de 436 sous-officiers pour cause d'indignité. En avril 2018, Ismail Hakki Karadayi, chef d'état major de l'armée turque dans les années 1990, le numéro deux de l'époque et une vingtaine d'autres hauts officiers ont été condamnés à la prison à vie pour avoir forcé la démission du Premier ministre islamiste Necmettin Erbakan en 1997. Aujourd'hui, on peut dire que l'armée est aux ordres d'Erdogan.

QUE PEUT-IL SE PASSER?

L'inflation a atteint en Turquie sur un an 78,5% en juin ! Erdogan refuse toujours de relever les taux d'intérêt du pays pour endiguer la hausse des prix. Le chef de l'Etat turc veut ainsi préserver la croissance de son pays qui repose largement sur la consommation de sa population et les nombreux crédits accordés généreusement aux entreprises, provoquant une bulle immobilière.

Erdogan a donc basé sa politique économique ces dernières années sur le gonflement de bulles immobilières avec différents mécanismes de crédits aux entreprises pilotés par l'Etat. Il y a en effet eu un énorme mouvement de constructions immobilières dans les grandes villes turques et des projets d'infrastructures titanesques financés par des crédits généreux et des mécanismes spéciaux de financement. Le crédit à la consommation est, en outre, omniprésent en Turquie. Un relèvement des taux d'inaurait donc pour conséquences de freiner la consommation. En contrepartie, cela contribue à nourrir des spirales d'inflation.

Cette inflation, plus élevée encore dans les grandes villes du pays, a contraint le gouvernement à annoncer dernièrement une nouvelle hausse de 25% du salaire minimum – après celle de 50% mise en œuvre au 1er janvier – au risque d'accélérer encore la hausse des prix à la consommation dans les prochains mois.

Pour les plus jeunes, les perspectives sont bouchées, il y a une vague de migration économique qui devient préoccupante pour le pouvoir et entrave le développement industriel du pays.

Il y a donc, à court terme, un risque de crise monétaire avec également un effondrement de la compétitivité. La livre turque a perdu la moitié de sa valeur par rapport au dollar depuis un an. Audelà de l'aspect économique, il y a aussi une dimension géopolitique. Lors du dernier épisode de crise en Turquie, on a ainsi pu observer un afflux de capitaux venus du Moyen-Orient, du Qatar en particulier, qui avait permis de stabiliser

la situation. Erdogan cherche à normaliser les relations avec ses partenaires régionaux, Israël mais aussi les Emirats arabes unis et l'Arabie saoudite. Il est urgent pour lui d'attirer les investissements étrangers qui font tant défaut à son économie.

Contrôler l'inflation d'ici la prochaine élection de juin 2023 sera sans doute le plus grand défi du président turc. Pour garder le Pouvoir, Erdogan compte aussi sur le nationalisme, sa guerre d'expansion territoriale au Rojava en Syrie contre les Kurdes qui a débuté rentre dans cette stratégie morbide de ce dictateur. Alors, nous ici, la seule chose que nous puissions faire est d'exprimer concrètement notre solidarité avec le peuple kurde qui n'hésite pas à manifester sous nos fenêtres.

Denis, OCL Reims le 20 septembre 2022 Sources : Elles sont diverses et multiples. Citons : Roj'info, Kurdistan au féminin, France Culture, Le Monde, zone militaire, wikipédia, France 24, TV5, révolution permanente, etc.

